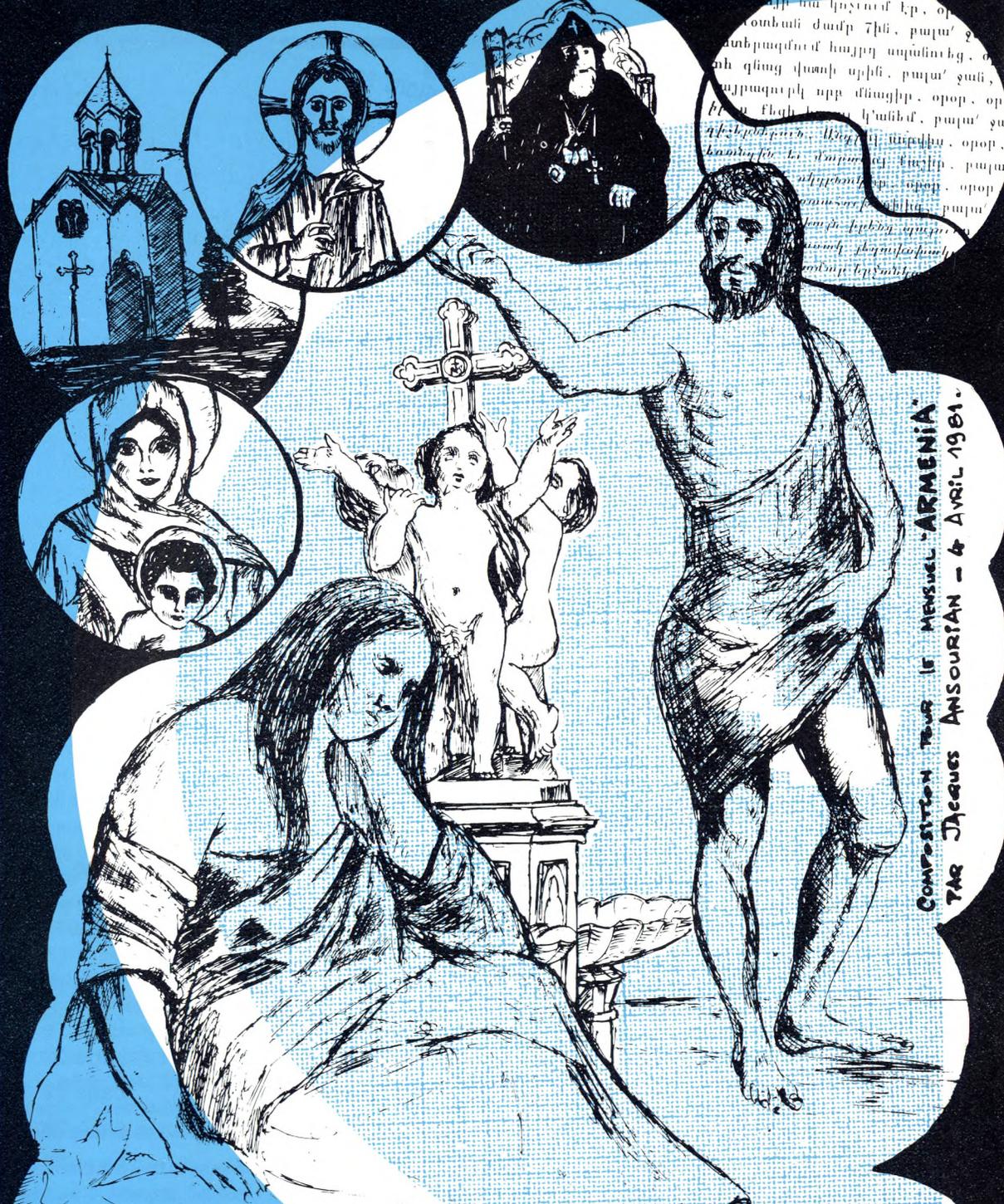


Armenig



COMPOSITION POUR LE MENUEL "ARMENIA"
PAR JACQUES ANSOURIAN - 4 AVRIL 1981.

"Si notre pays n'avait pas su garder sa foi, il aurait disparu depuis longtemps, mais le peuple arménien a su rester fidèle à sa croyance envers et contre tous. L'Histoire nous le démontre à chaque fois." — Discours au Palais des Congrès à MARSEILLE, le 2 Juin 1990 de sa Sainteté VASKEN 1^{er}, Catholique des Arméniens

24 AVRIL 1915
66^{ème} - ANNIVERSAIRE du GENOCIDE

N° 57
AVRIL 81
10 F

Fonds A.R.A.M



Alors que nous mettons sous presse, nous apprenons :

A PARIS

UN ATTENTAT CONTRE UN CENTRE ARMÉNIEN CAUSE LA MORT D'UN PASSANT

Un attentat par explosif a été commis, jeudi 28 mai, à 7 h. 15, contre un centre culturel arménien situé au 118 rue de Courcelles, à Paris (17^e). L'explosion d'assez forte puissance, a causé la mort de M. Alfonso De Almeida, cinquante-six ans, concierge de l'immeuble voisin. En fin de matinée, cet attentat n'avait pas encore été revendiqué.

Des responsables arméniens du centre culturel Alex-Manoogian précisait pour leur part que le centre, dépendant de l'Union générale arménienne de bienfaisance (UGAB), est un « groupe-ment apolitique s'efforçant de rassembler des Arméniens de quelque bord que ce soit ». Assurant que cet « attentat est dans la lignée de celui commis contre le pape », c'est-à-dire l'œuvre de ressortissants turcs, ils précisait que le 28 mai est la date anniversaire de la création de la République d'Arménie (28 mai 1918) qui devait être rattachée, en 1920, à l'Union soviétique.

sommaire

Le drame du génocide à travers un procès.....	page 1
Après Pierre Loti.....	page 9
C.D.C.A. Un communiqué de presse.	page 11
Le 24 avril à Lyon.....	page 12
A travers la presse.....	page 16
La Télévision belge était présente aussi.....	page 19
C.R.D.A. Vision du problème arménien en 1980.....	page 20
La Turquie continue.....	page 22
Mon ami Diran n'est plus !.....	page 25
Courrier des lecteurs.....	page 27
Tribune libre.....	page 28
Livres nouveaux.....	page 29

armenia

Fondateur 1ère série :
André GUIRRONNET
Fondateur 2ème série :
M.E.L.C.A. (Mouvement
pour l'Enseignement de
la Langue et de la Culture
Arménienne)

Association régie
par la loi de 1901
Bouches-du-Rhône
N° 4.943

Président :
Grégoire TAVITIAN
Directeur de la publication :
Ohan HEKIMIAN

ABONNEMENTS :
B.P. 116
Marseille Cédex 1
Tél. 67.46.74
C.C.P. 1166-59 T Marseille

Commission paritaire :
CPPAP 59 029

IMPRIMERIE J. ARAKEL
103, Av. Roger Salengro
13003 Marseille

MAQUETTE :
A. EFFE



bulletin d'abonnement * de réabonnement *

Je désire recevoir 10 numéros d'Arménia pendant 1 an.

NOM Prénom

Adresse

Code Postal Ville

Ci-joint mon règlement par chèque bancaire *
ou postal * à l'ordre d'Arménia.

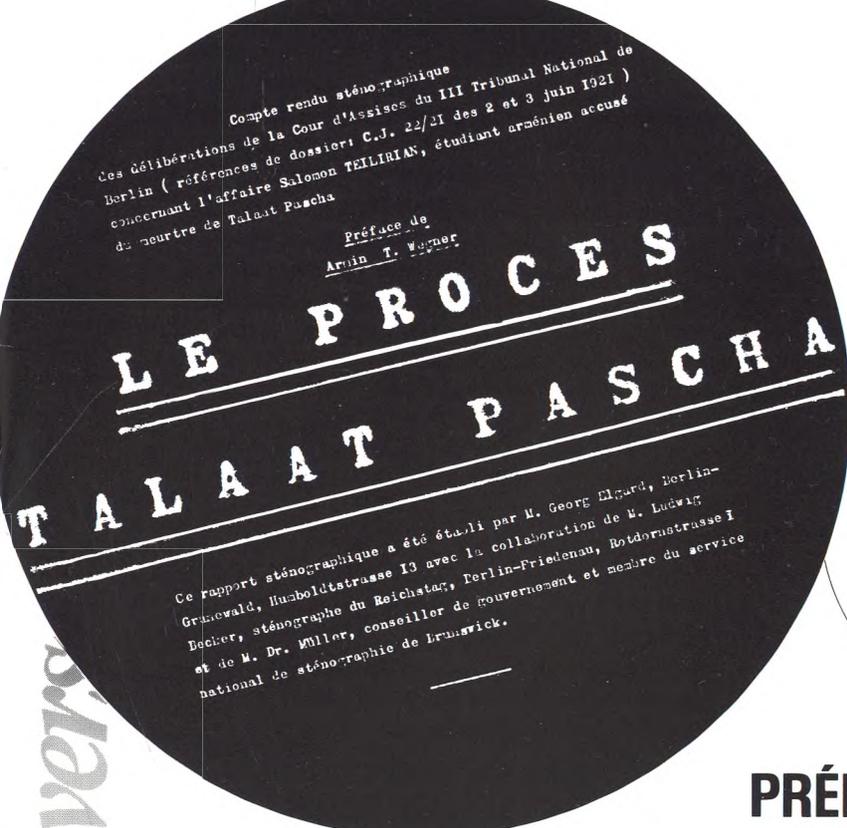
Abonnement normal 100,00 F
Abonnement de soutien 200,00 F et plus

* Rayer les mentions inutiles.

A découper et à retourner à :
ARMENIA
BP 116
13204 Marseille Cédex 01

Fonds A.R.A.M

le drame du génocide à travers un procès



*Tuer un criminel,
vous risquez la peine capitale.
Tuer 1500 000 innocents
et vous êtes un héros.*

PRÉFACE

Nul malheur n'est comparable à celui du peuple arménien pendant cette guerre et il se peut que l'on n'en trouve pas de précédent dans toute l'histoire de l'Humanité. Le crime perpétré fut si monstrueux que même au cours de la guerre son écho effroyable franchit toutes les frontières tandis que seule l'Allemagne restait impassible. En effet, lorsque des témoins isolés de ces événements inimaginables essayèrent, après la conclusion de l'armistice, d'éveiller la conscience nationale, notre pays, que sa propre douleur rendait insensible et aveugle, refusa de prêter attention à ces faits horribles à la réalisation desquels il avait contribué de façon inconsciente et sans intention coupable. C'est alors qu'un étudiant arménien inconnu abat d'un coup de pistolet l'ancien ministre de l'Intérieur turc en attirant par son geste ainsi que par le procès qui s'ensuivit encore une fois, l'attention du monde entier – et pour la première fois celle du peuple allemand – sur l'épisode le plus atroce de la guerre mondiale en dévoilant la vérité, à savoir le massacre systématique de tout un peuple par le gouvernement des "jeunes turcs". Par un étrange renversement de la situation, il arrive que l'accusé, victime douloureuse et taciturne, se transforme sans l'avoir cherché expressément en accusateur de par le seul poids des vérités dont il est le porte-parole et que soudain ce n'est plus Salomon Teilirian qui se trouve sur le banc des accusés mais l'ombre sanguinaire du mort. Ainsi se confirme la mystérieuse assertion suivant laquelle "le coupable est la victime et non pas son meurtrier" ! De même, la figure de Talaat Pascha ne confère pas à ce procès sa signification profonde puisque aussi bien le frêle étudiant arménien que le corpulent homme d'Etat turc passent à l'arrière-plan devant l'immense détresse d'un peuple dont presque la moitié fut exterminée et qui sort de sa tombe pour rappeler les horreurs de la guerre, accuser ses féroces bourreaux et clamer sa souffrance inimmuable du haut de cette tribune. C'est pour cette raison que ce procès est l'un des plus remarquables et mémorables parmi ceux qui eurent lieu en notre pays. La puissance des faits y rappelés est si grande et si accablante que les jurés durent conclure à la décision d'acquiescement bien que la mort violente de la victime ait été établie de façon irréfutable ; malgré tous les efforts déployés pour éviter que ce procès ne prenne un caractère politique, le verdict, rendu au nom de l'Humanité, a une portée historique universelle.

Salomon Teilirian lui-même n'est qu'un symbole, un atome où se concentre toute la douleur d'une race martyrisée qui se venge par un acte de légitime défense inspiré par le désespoir. Son destin représente celui de ses frères d'infortune, il est l'un parmi ces centaines de milliers de destins semblables pleins des mêmes souffrances et des mêmes tortures toujours renouvelées. Si l'auteur de ces lignes, cité à comparaître dans ce procès en qualité de témoin, avait pu prendre la parole, il n'aurait pu que confirmer tous les faits y relatés, qui ne constituent qu'une petite partie de ce qu'il a vu lui-même et de ce qui s'est réellement passé. Je n'ai cependant pas l'intention de revenir ici sur ces événements, déjà décrits à maintes reprises par moi-même ainsi que par d'autres témoins et cela d'autant plus que chaque ligne de ce procès nous les rappelle avec éloquence.

Par contre, le rôle que joua dans ces tragiques événements l'ancien ministre de l'Intérieur turc n'a pas été suffisamment mis en relief dans ce procès. Le tribunal, qui n'intervenait pas en tant que tribunal d'Etat appelé à se prononcer sur le problème arménien lui-même et sur ses causes, et qui ne devait se prononcer que sur un acte précis et isolé, ne pouvait donc pas prendre la décision d'élargir l'enquête au-delà de ce qui était indispensable pour juger équitablement le geste de Teilirian. Cela explique que l'on n'ait pas élucidé de façon définitive et concluante la question de la responsabilité objective de Talaat puisque jurés et juges étaient convaincus du fait que Teilirian considérait l'ancien ministre turc comme responsable. Là encore on vit la vérité s'imposer malgré tout. La déposition faite par l'évêque arménien Balakian est à elle seule si défavorable à Talaat que l'on peut affirmer qu'assez de preuves ont été apportées au cours des audiences pour que l'on puisse soutenir que l'ex-ministre avait parfaitement conscience de la portée de ses ordres. Cela est d'ailleurs bien moins douteux lorsqu'on connaît tous les autres faits certains et prouvés. La défense avait apporté des preuves bien plus solides encore et parmi les témoins cités se trouvaient des officiers supérieurs allemands dont les déclarations défavorables à Talaat présentaient un grand intérêt. En annexe à ce rapport on trouvera un rappel sommaire de leur témoignage ainsi que les dépêches les plus importantes de Talaat ; l'original des dépêches essentielles était en possession du tribunal. A la lecture de ces dépêches, chacun pourra juger lui-même si Talaat poursuivait ou non personnellement l'extermination des Arméniens. Même si l'on ne disposait pas de ces documents, le fait seul d'avoir été au moment des événements en question le ministre de l'Intérieur responsable eût été largement suffisant. Il se fit remarquer à ce titre et en tant qu'organe exécutif du gouvernement des "jeunes turcs" chargé d'exécuter les décisions prises par les ministres turcs sur la base des

mesures proposées depuis longtemps par le " Comité pour l'Unité et le Progrès " tendant à l'annihilation des Arméniens. Il disposait du pouvoir exécutif et par conséquent **il est presque impossible de prétendre que Talaat n'était pas personnellement responsable du massacre des Arméniens.**

Le destin réservé à l'homme d'Etat turc n'est donc pas injuste puisque avec sa mort il n'a expié qu'une partie du crime dont le peuple arménien fut victime. Car son crime a été si horrible que même le geste du meurtrier, que par ailleurs nous ne pouvons que réprover et regretter comme tout acte sanglant, ne peut nous apparaître que comme une rédemption par laquelle la Nature désespérée s'est délivrée par sa propre force. Oui, j'ai tendance à croire que si au-dessus des peuples règne un pouvoir supérieur nous devons considérer que c'était la volonté de l'Histoire elle-même qui a tué Talaat en le faisant exécuter par la main de l'une de ses victimes.

Que les partisans allemands et turcs de l'ancien gouvernement ottoman aient accueilli l'acquiescement avec une certaine indignation est compréhensible du point de vue humain ; mais les critiques excessives et injurieuses qu'ils adressent de ce fait à la Justice allemande ne sont pourtant pas admissibles, car celle-ci a fait preuve d'une remarquable impartialité. Il y a encore un autre renversement absurde lorsque ceux-ci qualifient l'acte de Tellirian de " lâche " bien qu'il ait prouvé sa volonté héroïque en se sacrifiant pour son peuple, tandis qu'en réalité le manque de courage se trouve du côté du ministre qui, commodément installé dans son bureau, fait déporter toute une nation d'un trait de plume !

Même les violentes accusations portées contre le peuple arménien pour faire retomber sur celui-ci la responsabilité de ces horreurs ne peuvent diminuer en rien l'atroce injustice dont il fut victime. Peut-être est-il vrai que sur le front russe des Arméniens aient été révélés des mouvements des troupes turques et que des soldats arméniens soient passés à l'ennemi, mais cela est tout à fait compréhensible si l'on songe au fait que les Arméniens étaient opprimés sans scrupules depuis des décennies par les Turcs qui, jusqu'au déclenchement de la guerre mondiale, par leurs brimades et leurs dures mesures de contrainte, les y ont poussés. Par ailleurs, des faits semblables se sont produits dans les Puissances centrales avec les régiments polonais et tchèques mais personne n'a songé pour autant à punir des innocents en noyant par exemple dans la mer Baltique la population polonaise d'Allemagne ou en laissant mourir de froid dans les glaces des montagnes tyroliennes toute la population tchèque de l'Autriche.

En argumentant de la sorte, on ne parviendra donc jamais à justifier le crime commis à l'égard de l'ensemble du peuple arménien.

Dans un pays civilisé, on jugerait cruel et barbare de martyriser inutilement un meurtrier reconnu coupable ; comment juger alors le martyr infligé à des centaines de milliers de vieillards, de femmes et d'enfants innocents ! Ceux-ci étaient les fils, les mères et les pères de ce même peuple dont les soldats avaient été qualifiés avec admiration par Enver Pascha de courageux combattants fidèles à l'armée turque quelques mois plus tôt. Malgré cela ? on s'efforce avec obstination, même après cet acquiescement, de justifier le crime commis en alléguant que la déportation du peuple arménien ne constituait qu'une " mesure inspirée par des considérations militaires " dont l'exécution n'engagerait pas la responsabilité des organes gouvernementaux. A-t-on cependant oublié que l'Asie Mineure est une région beaucoup plus étendue que l'Empire allemand ? Et comment pourrait-on justifier l'expulsion des Arméniens vivant dans les vilayets de l'Anatolie occidentale, où ils n'étaient pas assez nombreux pour constituer un danger quelconque et où ils vquaient pacifiquement à leurs occupations à des centaines de lieues du front ? L'ambassadeur américain Morgentau n'avait-il pas généreusement proposé que le peuple expulsé soit autorisé à s'installer en Amérique ? Le fait que le gouvernement turc ait repoussé cette offre ne prouve-t-il pas à lui tout seul, que la prétendue " mesure militaire ", que la " colonisation du désert " n'étaient en fait que des prétextes et des formules creuses destinées à cacher le plus grand crime de ce siècle par lequel on tenta d'anéantir complètement une race industrielle et évoluée ? Personne ne rendra responsable de ce crime la religion islamique et ceux qui prétendent que les amis de l'Arménie l'ont fait, se trompent. A côté du Christ, de Bouddha, de Lao-Tsé, on trouve également Mahomet et sa doctrine si celle-ci a effectivement joué un rôle dans ces événements, cela n'est dû qu'à l'abus qu'on en a fait. En fut-il autrement de la doctrine du Christ ? Les Etats européens n'ont-ils pas fait un mauvais usage de cette doctrine lorsqu'ils organisèrent en son nom des guerres perfides et rapaces contre des populations coloniales sans défense ? Le tribunal n'a cependant pas jugé deux religions, bien qu'au fond le problème soulevé ait été de nature éthique et non pas politique, mais il s'est prononcé sur deux autres notions fondamentales qui s'opposent depuis que le monde existe, à savoir la force et le droit, le crime et l'humanité.

Bien que l'acquiescement puisse paraître illogique, il est encourageant de constater que cette sentence ait fait triompher néanmoins la justice, malgré la violence de l'acte jugé. En effet, cet acquiescement équivaut avant tout à une condamnation absolue et sans réplique de la politique consistant à s'arroger le droit de traiter des peuples entiers comme du bétail, ou pis encore, comme des objets. Cela a été parfaitement exprimé par l'éloquent plaidoirie de la défense ; on a cependant objecté, malgré l'exceptionnelle unanimité avec laquelle la presse a salué ce jugement, que les juges et les jurés ont pris leur décision sous le coup de l'émotion, mais cette argumentation péjorative repose sur une attristante méconnaissance de la nature humaine. C'est précisément parce qu'ils ont droit à notre reconnaissance, car au cours de tous les horribles événements évoqués, il ne fut question que de violence, de raison d'Etat et de nécessités militaires sans que jamais soit pris en considération le sentiment. Une politique ou un droit qui ignorent les sentiments des hommes ne servent que de masque au cynisme et au désir de puissance. Talaat était peut-être convaincu que le bien-être de son pays était son seul but, mais il est bien certain qu'un " patriotisme " qui s'arroge le droit de commettre de si horribles atrocités n'a rien à voir avec les véritables intérêts des peuples : il ne procède pas seulement de sentiments ignobles mais il devient un fétiche sanguinaire ; se réclamer de ce " patriotisme " -là constitue un crime. Ce qui précède n'implique en aucune manière une condamnation du peuple turc. La nation turque dans son ensemble ne peut être rendue responsable de l'anéantissement des Arméniens. Non seulement elle n'a pas voulu ces atrocités, mais beaucoup de ses représentants les ont condamnées avec énergie. De cela témoignent les documents officiels des consuls allemands dont il ressort qu'il y eut souvent des fonctionnaires turcs qui s'opposaient à l'exécution des ordres de leur gouvernement car ils en avaient saisi les horribles conséquences. Les amis du peuple arménien le sont pour les mêmes raisons pour lesquelles ils sont également les amis du peuple turc, dont ils apprécient autant les besoins vitaux et la sensibilité nationale. Ils cesseraient d'être les amis du peuple arménien le jour où celui-ci se croirait autorisé à commettre les mêmes atrocités que celles dont Talaat s'est rendu coupable. Si actuellement leurs sympathies vont davantage au peuple arménien, cela s'explique uniquement par le fait que l'injustice subie par ce dernier pendant la guerre fut la plus grande. En effet, cette injustice fut si immense que je n'hésite pas à proclamer que, s'il est vrai que " la souffrance sanctifie ", le peuple arménien - même s'il n'était pas si industriel, hautement doué et profondément civilisé et même encore s'il était si vil que le prétendent ses ennemis - est sanctifié pour toute l'éternité du seul fait de la souffrance écrasante et incommensurable qu'il eut à endurer !

Président : Combien de jours a duré la marche ?
Accusé : Je l'ignore. Le premier jour après le départ de la ville, mes parents ont été tués.
Président : Quelle était la destination ?
Accusé : On nous dirigeait vers le sud...
Président : Qui escortait la caravane ?
Accusé : Des gendarmes, des soldats à cheval et autres soldats.
Président : Etaient-ils nombreux ?
Accusé : Ils étaient des deux côtés de la route.
Président : Avant et derrière ?
Accusé : Des deux côtés.
Président : Pour éviter que quelqu'un ne s'éloigne ?
Accusé : Oui.
Président : Dans quelles circonstances périrent vos parents et vos frères et sœurs ?
Accusé : Lorsque la colonne se fut éloignée un peu de la ville on la fit arrêter. Les gendarmes se livrèrent alors au pillage et essayèrent de s'emparer de l'argent et des objets de valeur.
Président : Les surveillants commencèrent donc à voler les biens des expulsés ?
Accusé : Oui.
Président : Comment a-t-on justifié cela ?
Accusé (qui fait un geste significatif) : Cela n'a pas été dit. Personne dans le monde entier ne peut l'expliquer. Cela arrive à l'intérieur du continent asiatique.
Président : Alors ces événements se produisent sans qu'on puisse en déterminer les causes ?
Accusé (en souriant) : Oui. On a agi ainsi.
Président : A-t-on fait de même avec d'autres peuples ?
Accusé : les Turcs n'ont traité de cette façon que les Arméniens.
Président : Dites-nous maintenant comment on a tué vos parents.
Accusé : Lors du pillage, on a tiré sur nous de l'avant de la colonne. Alors, l'un des gendarmes entraîna ma sœur tandis que ma mère criait : " On veut m'aveugler ". Je ne me rappelle plus de ce jour. Je ne veux pas qu'on me rappelle ce jour. Je préfère mourir aujourd'hui plutôt qu'à continuer à décrire les événements de ce jour-là.
Président : Je dois cependant attirer votre attention sur le fait que le Tribunal est tenu de porter un intérêt particulier à ces faits et que vous êtes le seul qui peut le renseigner là-dessus. Peut-être pouvez-vous faire un effort de volonté.
Accusé : Je ne peux pas raconter tout cela parce que je ressens tout de nouveau comme le jour des faits. On a tout emporté et j'ai été frappé moi aussi. Ensuite j'ai vu comment on brisait le crâne de mon frère avec une hache.
Président : Votre sœur a été entraînée ? Est-elle revenue ?
Accusé : Oui, ma sœur, entraînée de force, a été violée.
Président : Elle n'est pas revenue ?
Accusé : Non.
Président : Qui a ouvert le crâne de votre frère avec une hache ?
Accusé : Lorsque les gendarmes et les soldats commencèrent à massacrer, la populace s'y est jointe. C'est alors qu'on ouvrit le crâne du plus jeune de mes frères. Ma mère est tombée.
Président : Comment ?
Accusé : Je ne sais pas. Une balle ou autre chose.
Président : Où était votre père ?
Accusé : Je n'ai pas vu mon père ; il était plus en avant, où l'on se battait aussi.
Président : Que faisiez-vous pendant ce temps ?
Accusé : J'ai reçu un coup sur la tête qui m'a fait tomber par terre. Ce qui s'est passé après, je l'ignore.
Président : Etes-vous resté à l'endroit où le massacre a eu lieu ?
Accusé : Je ne sais pas combien de temps je suis resté par terre. Deux jours peut-être. Lorsque je repris connaissance, je vis beaucoup de cadavres à proximité, car toute la caravane avait été massacrée. J'ai vu de grands amoncellements de cadavres. Cependant je ne voyais pas très bien car il commençait à faire nuit. D'abord je n'ai pas su où je me trouvais mais après j'ai reconnu que c'était des cadavres.

Président : Avez-vous pu constater aussi que parmi les cadavres se trouvaient vos parents et vos frères et sœurs ?
Accusé : J'ai vu le cadavre de ma mère, la face tournée vers la terre, tandis que le cadavre de mon frère gisait sur moi. C'est tout ce que j'ai pu constater.
Président : Qu'avez-vous fait lorsque vous vous êtes réveillé ?
Accusé : En me levant, j'ai vu que ma jambe était blessée et que mon bras saignait.
Président : Etiez-vous blessé à la tête ?
Accusé : J'avais reçu d'abord un coup sur la tête.
Président : Savez-vous avec quel objet vous avez été blessé ?
Accusé : Au moment du massacre j'ai baissé la tête de façon que je n'ai rien pu observer. Je n'ai entendu que des cris.
Président : Vous avez dit que la garde se composait de gendarmes et de soldats à cheval. Après vous avez dit que la populace y était aussi. Que voulez-vous dire par là ?
Accusé : La population turque d'Erzyngian.
Président : Elle était sur place et a pris part au massacre ?
Accusé : Je sais seulement que la population était là lorsque les gendarmes commencèrent le massacre.
Président : Après un ou deux jours donc, vous avez repris connaissance pour apercevoir qu'au-dessus de vous se trouvait le cadavre de votre frère. Vous n'avez pas constaté la présence des cadavres de vos parents ?
Procureur : Je pense que c'était le plus jeune des frères auquel on avait ouvert le crâne avec une hache.
Président : Etait-ce le cadavre du plus jeune de vos frères ?
Accusé : Non, celui du majeur.
Président : Mais vous avez vu de l'arrière que le frère plus jeune avait reçu un coup de hache ?
Accusé : Oui.
Président : Depuis ce jour, vous n'avez plus revu vos parents ?
Accusé : Non.
Président : Et vos frères et sœurs ?
Accusé : Non plus.
laat Pascha ?
Accusé : Je ne comprends pas cette question, puisque je l'ai tué.
Président : Il s'agit de savoir si vous aviez conçu le plan de le tuer.
Accusé : Je n'avais pas de plan.
Président : Quand avez-vous pensé pour la première fois au meurtre ?
Accusé : A peu près deux semaines avant l'acte. J'ai revu le cadavre de ma mère qui s'est levé pour s'approcher de moi et me dire : " Tu as vu que Talaat est ici et cela te laisse indifférent ? Tu n'es plus mon fils ".
Président : Comment en êtes-vous venu à commettre votre acte ?
Accusé : Parce que ma mère me l'avait ordonné. J'y réfléchissais et lorsque j'ai aperçu Talaat le 15 mars...
Président : Où l'avez-vous vu ?
Accusé : Je lisais dans ma chambre tout en me promenant ; c'est alors que j'ai vu sortir Talaat.
Président : Vous avez vu sortir Talaat ?
Accusé : D'abord je l'ai vu sur le balcon de son logement et ensuite il est sorti. Alors je me suis rappelé de ma mère, je l'ai revue devant moi en même temps que je voyais l'homme qui portait la responsabilité de l'assassinat de mes parents, de mes frères et de mes sœurs.
Président : Vous avez revu votre famille à ce moment et vous avez pensé que Talaat n'était pas seulement responsable de leur mort mais aussi de celle de beaucoup de vos compatriotes. Saviez-vous que Talaat allait sortir ?
Accusé : Non.
Président : Qu'avez-vous fait ensuite ?
Accusé : Lorsqu'il est sorti, j'ai pris le revolver, je l'ai suivi en courant et je l'ai abattu.
Président : Où aviez-vous gardé le revolver ?
Accusé : Dans la valise contenant mon linge.
Président : Etait-il chargé ?
Accusé : Oui.
Président : Depuis quand l'aviez-vous ?
Accusé : Je l'avais acheté en 1919 à Tiflis. J'avais entendu dire à l'époque qu'il y aurait de nouveaux massacres si les Turcs revenaient et si les Allemands n'étaient pas là.

Président : Avez-vous eu une nouvelle vision lorsque Talaat Pascha est sorti de la maison ? Vous êtes-vous précipité immédiatement sur votre valise ou avez-vous attendu un certain temps ?

Accusé : Je sais seulement, car les détails m'échappent, que Talaat Pascha est tombé par terre, le visage couvert de sang. Plusieurs personnes autour de nous s'étaient arrêtées.

Président : Avez-vous remarqué si quelqu'un accompagnait Talaat Pascha ?

Accusé : Non, je n'ai vu personne.

Président : Qu'avez-vous ressenti après la mort de Talaat Pascha ? Quelles furent vos pensées ?

Accusé : Je ne sais pas ce que j'ai ressenti ou pensé immédiatement après l'acte.

Président : Quelque temps plus tard cependant, vous avez dû essayer de réfléchir au geste que vous veniez d'accomplir. En aviez-vous saisi la gravité ?

Accusé : Après avoir été amené au poste de police je savais ce qui s'était passé.

Président : Et que pensiez-vous alors de votre acte ?

Accusé : Je ressentais une satisfaction profonde.

Président : Et aujourd'hui ?

Accusé : Même aujourd'hui je suis très satisfait d'avoir accompli ce geste.

Président : Vous n'ignorez cependant pas que dans des circonstances normales, personne n'a le droit de se faire justice soi-même, quelle que soit l'injustice subie.

Accusé : Je ne le sais pas ; ma mère m'a dit que je devais tuer Talaat Pascha parce qu'il était le responsable du massacre ; mes sentiments se transformèrent si profondément de ce fait que j'ai oublié qu'il est interdit de tuer.

Président : Vous savez cependant que nos lois interdisent le meurtre ?

Accusé : Je ne connais pas cette loi.

Président : La vendetta est-elle une coutume arménienne ?

Accusé : Non.

Accusé : Je sais seulement, car les détails m'échappent, que Talaat Pascha est tombé par terre, le visage couvert de sang. Plusieurs personnes autour de nous s'étaient arrêtées.

Président : Avez-vous remarqué si quelqu'un accompagnait Talaat Pascha ?

Accusé : Non, je n'ai vu personne.

Président : Qu'avez-vous ressenti après la mort de Talaat Pascha ? Quelles furent vos pensées ?

Accusé : Je ne sais pas ce que j'ai ressenti ou pensé immédiatement après l'acte.

Président : Quelque temps plus tard cependant, vous avez dû essayer de réfléchir au geste que vous veniez d'accomplir. En aviez-vous saisi la gravité ?

Accusé : Après avoir été amené au poste de police je savais ce qui s'était passé.

Président : Et que pensiez-vous alors de votre acte ?

Accusé : Je ressentais une satisfaction profonde.

Président : Et aujourd'hui ?

Accusé : Même aujourd'hui je suis très satisfait d'avoir accompli ce geste.

Président : Vous n'ignorez cependant pas que dans des circonstances normales, personne n'a le droit de se faire justice soi-même, quelle que soit l'injustice subie.

Accusé : Je ne le sais pas ; ma mère m'a dit que je devais tuer Talaat Pascha parce qu'il était le responsable du massacre ; mes sentiments se transformèrent si profondément de ce fait que j'ai oublié qu'il est interdit de tuer.

Président : Vous savez cependant que nos lois interdisent le meurtre ?

Accusé : Je ne connais pas cette loi.

Président : La vendetta est-elle une coutume arménienne ?

Accusé : Non.

Expert D' Johannes Lepsius, écrivain, âgé de 62 ans, de religion protestante. (Il prête serment)

Président : Vous savez de quoi il est question. Je vous prie de ne pas entrer

dans les détails et de nous donner uniquement votre avis sur le point suivant : ces atrocités ont-elles eu lieu à grande échelle en 1915 en Arménie et peut-on croire les déclarations faites par les témoins et par l'accusé ? Compte tenu de votre expérience et de vos recherches pouvez-vous corroborer leurs dires ? Quelle était la composition des troupes chargées de la surveillance des convois ?

Expert Lepsius : La déportation générale a été décidée par le Comité des jeunes turcs et l'ordre a été donné par Talaat Pascha en sa qualité de Ministre de l'Intérieur (peut-être aussi par Enver Pascha, ministre de la Défense) ; elle a été exécutée avec l'aide de l'organisation du Comité des jeunes turcs. Cette déportation, probablement décidée en avril 1915 déjà, s'appliquait à toute la population arménienne de la Turquie, sauf de rares exceptions que j'indiquerai plus tard. Avant la guerre il y avait 1.850.000 Arméniens en Turquie mais il faut dire que ce chiffre est approximatif, car des statistiques précises font défaut. Ce chiffre est tiré des données statistiques existantes et il correspond à l'estimation faite par le patriarcat arménien. La population arménienne de l'avant-guerre se répartissait entre la Turquie européenne (Constantinople, Andrinople, Rodosto) et la Turquie asiatique (Cilicie, Syrie septentrionale, Mésopotamie). La plupart des Arméniens vivait en Anatolie orientale, dans les hautes montagnes arméniennes, la patrie de ce peuple, dans les vilayets (provinces) d'Erzerum, Wan, Bitlis, Diarbekr, Sixas et Kharput. En Anatolie occidentale, ils constituent une fraction importante de la population dans le territoire situé en face de Constantinople et au sud de la mer de Marmara. Dans l'Anatolie du Sud, la Cilicie avec la région du Taurus ainsi que les territoires limitrophes autour du golfe d'Alexandrette, dans le nord de la Syrie, font partie de la terre ancestrale arménienne.

Sur ordre gouvernemental toute la population arménienne d'Anatolie a été déportée vers les régions situées au nord et à l'est du désert mésopotamien, c'est-à-dire vers Der-es-Sor, Rakka, Meskene, Ras-el-Ain et Mossul. Le nombre d'Arméniens déportés est d'environ 1.400.000.

Qu'impliquaient ces mesures de déportation ?

Dans une ordonnance signée par Talaat on trouve la phrase suivante : " Le but de la déportation est le néant ". Pour tenir compte de l'esprit de ce décret, on a fait en sorte que de toute la population déportée des provinces d'Anatolie orientale vers le sud seulement un dixième arrive à destination ; les autres 90 % ont été assassinés en cours de route ou sont morts de faim ou d'épuisement, sauf un certain nombre de femmes que les gendarmes ont vendues à des turcs ou à des kurdes. Les Arméniens en provenance d'Anatolie occidentale, de Cilicie et du nord de la Syrie, déportés par centaines de milliers vers les camps de concentration situés en bordure du désert, ont péri pour la plupart par la faim et par des massacres répétés. En effet, chaque fois que les camps de concentration ne pouvaient plus accueillir les masses d'Arméniens qu'on y conduisait, on les menait dans le désert pour les massacrer. Certains turcs ont indiqué qu'ils ont créé des camps de concentration à l'instar de ceux créés en Afrique du Sud par les Anglais à l'intention des Boers. Des sources officielles ont précisé que la déportation ne constituait qu'une mesure préventive, mais en privé des personnalités officielles ont reconnu ouvertement que les déportations avaient pour objet l'anéantisse-

Ce que je vous dis résulte des documents que j'ai pu consulter en lisant les archives de l'ambassade impériale ainsi que celles du ministère des Affaires étrangères. Il s'agit pour l'essentiel de rapports établis à l'intérieur de la Turquie par des consuls allemands et à Constantinople par les ambassadeurs d'Allemagne.

Vous avez entendu deux témoignages sur les déportations, celui de M. Teilirian et celui de Mme Tersibaschian. Il existe des centaines de rapports semblables, aussi réalistes et pleins de détails véridiques. Ils ont été imprimés et publiés dans leur majorité en Allemagne, mais parfois aussi en Angleterre et aux Etats-Unis. Les faits y relatés ne doivent pas être mis en doute. La façon dont la déportation a été exécutée y est décrite de la même façon que l'ont fait ici M. Teilirian et Mme Tersibaschian. Autrement il aurait fallu se demander comment il a été possible que l'on tue un million de personnes en si peu de temps ! Cela ne fut possible que grâce à l'emploi des procédés les plus brutaux, et leur existence fut d'ailleurs prouvée lors du procès de Talaat et complices devant la cour martiale de Constantinople. Cette cour était présidée par un général de division et était composée en outre par trois généraux de brigade, dont des chefs militaires ayant acquis un grand renom pendant la



guerre, ainsi qu'un capitaine. Le premier des cinq chefs d'accusation concernait les massacres d'Arméniens. Par jugement rendu le 5 juillet 1919, furent condamnés à mort les principaux responsables des massacres, à savoir Talaat, Enver, Djemal et le D^r Nazim.

L'exécution de l'ordre d'anéantissement a été possible parce que le gouvernement central en chargea les diverses autorités administratives locales. Les fonctionnaires qui refusaient d'appliquer cet ordre furent révoqués. Ainsi par exemple Djelal Pascha, haut fonctionnaire d'Alep, a refusé d'appliquer l'ordre de déportation dans son vilayet. Talaat l'a relevé de ses fonctions et l'a envoyé à Konia, où il eut la même attitude qu'à Alep en protégeant les Arméniens et en venant à leur aide; il y porta secours aux déportés, ce qui lui valut une nouvelle révocation à la suite de laquelle il resta sans poste. C'était un des fonctionnaires les plus remarquables et intègres de la Turquie. Un autre haut fonctionnaire du même grade que Djelal Pascha, Reschid Bey, de Diarbekr, a fait tuer deux fonctionnaires qui avaient refusé d'exécuter l'ordre de déportation qui leur avait été donné. On intimida par des mesures terroristes la population turque, qui désapprouvait souvent les mesures gouvernementales et on agit de même avec les fonctionnaires et l'armée. Le Commandant du 3^e Corps d'armée donna l'ordre de tuer tout citoyen turc qui aurait été trouvé coupable d'avoir porté secours aux Arméniens; en outre, l'ordre prescrivait de brûler sa maison. Si des fonctionnaires se rendaient "coupables" en apportant une aide quelconque aux Arméniens, ils devaient être révoqués et traduits devant une cour martiale.

Des 1.850.000 Arméniens, environ 1.400.000 furent déportés. Il en resta donc 450.000. De ce chiffre, environ 200.000 échappèrent à la déportation, principalement les populations urbaines de Constantinople, Smyrne et Alep. Le consul allemand Rössler s'est distingué par ses efforts pour protéger les Arméniens d'Alep et néanmoins la presse de l'Entente l'a calomnié en l'accusant d'avoir organisé lui-même des massacres. A Smyrne, le général Liman von Sanders, lui aussi injustement mis en cause, a empêché la déportation des Arméniens, ce qu'il vous confirmera ici même. Le grand maréchal Von der Goltz en fit de même. En arrivant à Bagdad il apprit que les Arméniens de cette ville avaient été envoyés à Mossul et que de là ils avaient été déportés en direction de l'Euphrate avec les Arméniens de Mossul, c'est-à-dire qu'ils avaient été envoyés à la mort. Von der Goltz fit savoir au préfet de Mossul qu'il interdisait cette déportation. Lorsque le préfet reçut de nouveau l'ordre d'exécuter les mesures de déportation, Von der Goltz présenta sa démission. Alors seulement Enver Pascha céda, non sans avoir fait remarquer auparavant dans la lettre qu'il adressa au maréchal, que "son autorité de commandant en chef ne lui conférait pas le droit de s'immiscer dans les affaires de l'empire turc".

A Constantinople, les déportations furent évitées grâce aux interventions des ambassadeurs. A cet égard, je voudrais faire une remarque. On lit souvent que les commerçants arméniens auraient exploité les turcs et que ceux-ci, dans un mouvement de colère, auraient commis spontanément les massacres à titre de représailles. Il a été établi sans conteste cependant que ni les massacres de 1895-1896 ni ceux perpétrés récemment, n'ont été provoqués par des mouvements populaires spontanés. Des mesures administratives du gouvernement turc furent à l'origine de tous ces massacres.

Expert Son Excellence le Général Otto Liman von Sanders, 66 ans, de religion protestante.

(Il prête serment)

Le D^r Lepsius ayant rappelé que nous avons été mis en cause, je suis en mesure d'affirmer que jamais un officier allemand n'a participé à la mise en œuvre des mesures anti-arméniennes. Au contraire, nous sommes intervenus chaque fois que nous le pouvions pour les empêcher. Je voudrais signaler que je n'ai jamais reçu un ordre de Talaat concernant les Arméniens. Les ordres que j'avais reçus étaient signés par Enver Pascha et ils étaient peu sévères; parfois ils étaient même tout à fait absurdes et impossibles à exécuter. Ainsi par exemple, on donna l'ordre d'éliminer de tous les postes de commandement les juifs et les Arméniens. Bien sûr, cet ordre ne put être exécuté, car nous avions besoin des interprètes arméniens et juifs. Nous recevions souvent des ordres insensés.

En février 1916, j'ai eu l'occasion d'intervenir lorsque le préfet d'Andrinople tenta d'expulser les Arméniens et les juifs de sa ville. J'en fus informé par le lieutenant-colonel bavarois Willmer et je me rendis sur les lieux pour examiner la situation; nous y étions représentés par le consul d'Autriche. Le préfet avait effectivement donné l'ordre d'expulsion. Je partis vers Constantinople et par l'intermédiaire des ambassadeurs Metternich et Pallavicini j'ai obtenu l'arrêt immédiat des mesures d'expulsion. Une autre fois je me trouvais à Smyrne. Là, le préfet avait fait arrêter en pleine nuit 600 Arméniens, les avait fait monter dans le train et s'appretait à les faire partir en déportation. Je suis intervenu et ai fait dire au préfet que si l'on touchait encore un seul Arménien, je donnerai ordre à mes soldats d'abattre ses gendarmes. Ainsi, cette déportation n'a pas eu lieu. C'est ainsi que les choses se sont passées et ces faits ont également été mentionnés dans le livre écrit par le D^r Lepsius.

Après cette déposition, on entend les déclarations de l'évêque arménien Krikoris Balakian, venu spécialement pour cela de Manchester.

Ce témoin est âgé de 42 ans et il fait partie de l'église arménienne.

Il parle allemand avec beaucoup de difficulté, mais l'intervention d'un interprète n'est cependant pas nécessaire.

(Il prête serment)

Je ne peux rien dire sur le crime lui-même et rien non plus sur la personnalité de l'accusé, puisque je ne le connais pas.

En 1914, lorsque la guerre mondiale éclata, j'y fus arrêté et expulsé en même temps que 280 intellectuels arméniens; après 36 heures de train, nous sommes arrivés à proximité d'Angora et là environ 90 personnes de notre groupe furent envoyées à Ayasch, pour y rester en exil. Les autres, soit environ 190 personnes, furent exilés à Changere, à 24 heures de voyage d'Angora; elles y furent transportées en voitures et après on les fit revenir à Angora par petits groupes de 25, 15, 10 et 5 personnes pour les assassiner. Parmi ces 190 personnes, il n'y eut que 16 survivants.

A Changere, il y avait à peu près 40 familles arméniennes comprenant quelque 250 personnes parlant toutes le turc. C'étaient des familles de commerçants qui ne s'occupaient pas de politique. Les 16 exilés de Constantinople

devaient donc partir avec ces 250 personnes en direction du désert de Deres-Sor sur ordre télégraphique du ministre de l'Intérieur à Constantinople. Cependant, le préfet de Kastamuni, Reschad Pascha, refusa d'obtempérer à cet ordre, ce qui lui valut d'être révoqué immédiatement. Son remplaçant était disposé à exécuter l'ordre mais nous lui avons donné de l'argent, environ 800 livres-or turques. Alors ce fonctionnaire, Yonus Bey, secrétaire du Comité (Comité Ittihad) a renoncé à nous faire déporter et nous restâmes dans ce lieu jusqu'en février 1916 environ. Ensuite le préfet de Kastamuni fut remplacé par celui d'Angora, qui avait fait massacrer 82.000 hommes, femmes et enfants arméniens dans sa région. Ce nouveau préfet suivit les instructions du ministre de l'Intérieur, Talaat Pascha, et nous fit déporter à Deres-Sor. Il le fit, bien que les Arméniens aient été des gens pacifiques qui parlaient le turc et qui ignoraient même leur langue nationale.

(Je vous prie d'excuser mon mauvais allemand, mais au cours des dernières 4 à 5 années, je n'ai jamais eu l'occasion de m'exprimer dans cette langue.) Je suis membre du clergé arménien depuis 1901. Je connais la situation arménienne et je suis très au courant des affaires politiques turques. J'ai donc demandé pourquoi on tuait les femmes et les enfants. Le capitaine répondait tout simplement que l'on avait tué tout le monde, mais pas dans la ville même. Cela avait été interdit parce qu'en 1895-1896 Abdul Hamid avait donné l'ordre de massacrer les Arméniens dans les villes et ainsi tous les peuples civilisés, en Europe et ailleurs, eurent connaissance de ces faits et essayèrent de les empêcher. Cette fois, on s'efforça de nous tuer tous sans exception pour qu'il n'y ait pas des témoins à charge. Dieu merci, quelques témoins ont pu se sauver.

Le capitaine m'a dit qu'il pouvait tout me dire sans crainte puisque de toute façon je serais envoyé dans le désert pour y mourir de faim sans avoir jamais l'occasion de révéler la vérité. Il nous a donné des détails. D'abord on avait fait sortir 14.000 hommes de la ville de Yosgad pour les assassiner dans les vallées voisines. On expliqua à leurs familles qu'ils étaient arrivés à Alep où ils se sentaient bien et qu'ils avaient sollicité du gouvernement l'autorisation de faire venir leur famille dans cette ville, dans laquelle se trouvaient des logements prêts à les accueillir ; on ajouta que le gouvernement avait donné l'autorisation demandée et qu'elle avait également accepté que ces familles emportent avec elles tous les biens mobiliers... Alors ces familles ont emporté leur or, leur argenterie, leurs bijoux et leurs tapis.

Tout cela m'a été raconté par le capitaine lui-même, qui dirigeait le convoi, et il m'a précisé qu'entre Yosgad et Bogaslian il avait fait tuer quelque 40.000 Arméniens, puisqu'il avait le grade de capitaine de gendarmerie. Les femmes croyaient donc que leurs maris étaient en vie et s'apprêtaient à les suivre. Il y avait environ 840 véhicules, dont 380 étaient tirés par des bœufs, le reste par des chevaux. Beaucoup de femmes et d'enfants devaient marcher à pied. Le nombre de femmes et d'enfants en route vers Alep était d'environ 6.400. Alors j'ai demandé au capitaine pourquoi il avait fait cela. Il m'a répondu que si l'on avait massacré les femmes et les enfants dans la ville on n'aurait pas su où se trouvaient les objets de valeur, s'ils avaient été cachés, enterrés ou détruits. Pour cette raison, on avait "autorisé" les femmes à emporter les bijoux et autres objets précieux.

Nous avons donc rendu visite à Asaf Bey, l'ancien vice-gouverneur d'Osmanie, en Cilicie. Il nous a reçus très courtoisement et nous lui avons demandé ce que nous devions faire pour fuir à Constantinople. Il répondit : " Cher professeur, faites vite ce que vous voulez faire, car après ce sera trop tard ". Nous lui avons demandé pourquoi il serait trop tard en ajoutant que nous ignorions complètement si les massacres avaient déjà commencé en Asie mineure. Et effectivement nous ne le savions pas ; nous n'étions même pas au courant de ce qui se passait à deux heures de route de là. Asaf Bey nous répondit comme suit : " Je ne peux rien dire aux autres, mais vous, M. Kelekian, êtes mon professeur, et vous êtes un murakas, un ecclésiastique ; je peux donc vous faire entièrement confiance ; je vais vous montrer une dépêche. Alors il montra à M. Kelekian une dépêche que j'ai lue avec lui, puisqu'on ne me l'avait pas interdit. Je ne peux pas me rappeler avec une précision absolue du texte de celle-ci, et je n'ai pas pu non plus en vérifier l'authenticité ; je me suis borné à en prendre connaissance ; je publierai un livre où je reviendrai là-dessus ; je n'ai cependant pas de raison pour mettre en doute l'authenticité d'une dépêche montrée par un vice-gouverneur dans

l'exercice de ses fonctions. La teneur de ce télégramme était à peu près la suivante :

" Indiquez-nous immédiatement et directement par télégramme combien d'Arméniens ont été tués et combien sont encore en vie. Talaat, Ministre de l'Intérieur ".

Au début, je n'ai pas saisi la signification de ce télégramme. Il me paraissait inconcevable que l'on veuille massacrer un peuple tout entier ; cela s'est rarement produit au cours de l'Histoire. M. Kelekian demanda à Asaf Bey ce que cela voulait dire et ce dernier lui répondit : " Vous êtes si intelligent, vous êtes rédacteur en chef... Ce télégramme signifie : Qu'est-ce que vous attendez ? Massacrez ! ".

Un juré : Qui avait signé la dépêche ?

Témoin : J'ai lu de mes propres yeux la signature " Talaat ".

Expert le conseiller médical Dr Hugo Liepmann, professeur honoraire à l'Université, 58 ans, domicilié à Berlin.

(Il prête serment)

Mon expertise est basée sur les délibérations qui ont eu lieu aujourd'hui ainsi que sur les trois examens auxquels j'ai soumis l'accusé la semaine dernière, lorsqu'il se trouvait en prison. Je voudrais dire tout de suite qu'il est d'une extrême sincérité et qu'il n'exagère pas ; il est même très réservé. Il est plutôt résigné et il semble que rien dans la vie ne l'intéresse plus, quoi qu'il arrive. J'ai dû faire de gros efforts pour le faire sortir de sa réserve...

Il est évident que son acte n'a pas été un geste de fou et il est également certain que le meurtre n'a pas été commis dans un état d'inconscience, même pas d'origine épileptique. Cela est exclu. Je ne crois pas que la notion d'épilepsie explique tout, qu'en se référant à elle seule on puisse comprendre la psychologie et les motivations de l'accusé. Il faut plutôt faire appel à une science moins connue, la psychopathologie générale, pour avancer dans nos recherches. A cet égard, je dois préciser d'emblée que mon analyse n'est pas tout à fait la même que celle de mon collègue, le Dr Stoermer.

Il s'agit ici des conséquences d'une très forte émotion chez des gens prédisposés et de la notion " d'idée survalorisée ".

Lorsqu'un homme sain a fait une expérience bouleversante, une humiliation ou une déception par exemple, il est intérieurement en colère et bientôt il finit par se calmer ; chez les uns cela dure huit jours, chez les autres plusieurs mois. En tout cas, la colère finit par disparaître.

Il y a cependant des personnes plus sensibles qui ne parviennent pas à oublier l'expérience en question ; elles en restent marquées à tout jamais. Le souvenir d'une pareille expérience est qualifiée " d'idée survalorisée ". Elle s'enracine dans leur psychisme, les domine de plus en plus, est omniprésente et finit par s'imposer complètement à leur esprit. Je montrerai dans un moment que M. Teilirian a été dominé par une telle " idée survalorisée " et qu'il n'a pas pu s'arracher à ses affreux souvenirs. Je voudrais remarquer d'abord qu'il a été complètement bouleversé par les horribles événements qui ont coûté la vie à toute sa famille. Ce fut un traumatisme dont il ne s'est pas remis. Il ne faut pas perdre de vue qu'il n'avait que 17 ans lorsqu'il a subi le choc qui lui a fait perdre son équilibre intérieur. Les six années suivantes, entre 1915 et 1921, il a mené une vie de déraciné sans jamais connaître le repos. Il a vécu parmi les kurdes, ensuite il est resté longtemps à Tiflis sans avoir une activité régulière. Il a essayé en vain de faire des études, car il n'arrivait pas à se concentrer. Ensuite il est revenu dans sa patrie, pour repartir vers Tiflis, Constantinople, Salonique, Paris et Berlin sans jamais se consacrer à une activité durable. Je crois qu'on peut le croire lorsqu'il dit qu'il n'arrivait pas à se consacrer sur rien et que même sa mémoire était défaillante. On peut admettre qu'il se trouvait dans un état psychopathologique qui se répercutait aussi bien sur ses sentiments que sur ses pensées. Il était surtout dominé par une idée, l'idée qu'il avait survalorisée. Je le crois lorsqu'il dit qu'il oubliait pour quelques instants ses souvenirs atroces lorsqu'il se trouvait en compagnie de ses amis, mais qu'ils lui revenaient immédiatement à la mémoire lorsqu'il se retrouvait seul. Je le crois également lorsqu'il dit que ces souvenirs avaient l'apparence de la réalité, qu'il revoyait les scènes de massacre avec tous leurs détails et qu'il sentait de nouveau l'odeur des cadavres.

Il ne me semble pas d'un grand intérêt de déterminer le degré de réalisme de

ces souvenirs. Les recherches effectuées au cours des dernières décennies ont montré que les hallucinations des malades mentaux graves ne sont pas toujours très réalistes. Il est bien plus important de connaître leurs effets sur le psychisme des malades.

Quelles furent donc les autres conséquences psychologiques des scènes de massacre pour l'accusé ? Les crises "épileptiques" d'abord, bien qu'au sens strict on ne puisse pas parler d'épilepsie à mon avis ; il n'y a d'épilepsie que dans l'acception la plus large du terme, car tous les symptômes authentiques d'épilepsie font défaut : morsure de la langue, morsure des lèvres. Il n'a pas eu des pertes d'urine et ne s'est pas frappé jusqu'au sang.

Ce n'étaient donc pas des accès d'épilepsie, mais des crises psychasthéniques.

Ces attaques n'ont pas pour cause une excitation physiologique du cerveau mais elles sont dues à des chocs psychologiques intenses. Deux raisons, sur lesquelles je reviendrai plus tard, prouvent à l'évidence que les crises en question sont de nature psychasthénique.

Je ne conclus donc pas comme mon collègue, le Dr Stöermer, qu'il faut distinguer chez l'accusé deux aspects parallèles : une épilepsie corporelle et une vie psychique. Ces attaques sont l'expression du violent choc psychologique subi par l'accusé, ce sont des crises de psychasthénie qui reflètent une profonde blessure morale.

Si le souvenir des événements avait acquis chez lui une importance excessive, un aspect de ceux-ci, c'est-à-dire l'apparition en rêve de sa mère, prit une importance plus démesurée encore. Chaque fois que l'on demandait à l'accusé s'il pensait avoir agi en état de légitime défense, s'il croyait avoir le droit de tuer ou s'il avait l'intention de s'ériger en juge, il se bornait à répondre que "sa mère lui avait ordonné d'agir ainsi". Je lui ai demandé encore si sa foi chrétienne ne s'opposait pas à l'accomplissement d'un pareil acte et il m'a répondu qu'il connaissait très bien les règles de la morale chrétienne, mais qu'après l'apparition de sa mère il n'avait plus de doutes sur ce qu'il devait faire. On voit donc que son esprit était entièrement dominé par le souvenir de sa mère et de ce fait, tout jugement critique avait disparu.

Je dois conclure de ce qui précède que l'accusé est un psychopathe qui a agi sous une forte pression psychologique. Certains aspects maladifs de sa personnalité l'ont influencé dans son comportement et ont largement restreint sa liberté de décision.

Je dis "pression" et non pas "contrainte".

En définitive, je pense donc que la liberté de décision de l'accusé était fortement limitée, qu'il est sans aucun doute un psychopathe souffrant d'attaques de psychasthénie et dominé par des idées fixes. La notion de "responsabilité partielle" n'a malheureusement pas encore été introduite dans notre droit pénal. Je conclus à la "responsabilité partielle" de l'accusé parce qu'il est psychopathe et parce qu'il a agi sous l'effet d'une idée survalorisée.

Si l'on observe son comportement en général, tel qu'il a été décrit par les différents témoins, alors on ne peut pas conclure à son irresponsabilité totale. Il n'a donc pas agi sous contrainte et en conséquence le § 51 ne lui est pas applicable, au moins en principe ; en fait, on pourrait presque le faire bénéficier de cet article, puisque pour pouvoir résister à cette pression, il aurait dû être d'une moralité particulièrement élevée et être doué d'une énergie exceptionnelle.

A-t-il agi avec préméditation ? Je me garderai d'émettre un avis sur cette question de nature juridique. C'est cependant de mon devoir de dire quel était, à mon avis, l'état de l'accusé ; je dois vous rappeler qu'il est courant chez les malades ayant survalorisé certaines idées – et ces malades ont fait l'objet dernièrement de nombreuses études depuis que le Dr Wernicke a souligné l'intérêt que présente leur cas – qu'ils soient sujets à de fortes émotions lorsque ces idées leur viennent à l'esprit. Je suppose que lorsqu'il revoyait les scènes de massacre et lorsqu'il pensait à Talaat sa passion se déchaînait, ce qui l'empêchait de se rendre compte avec objectivité de la nature et de la portée de ses actes.

Je dois vous dire encore pourquoi je suis persuadé que l'accusé ne souffre pas d'une épilepsie à proprement parler, mais seulement d'une "épilepsie affective", c'est-à-dire de psychasthénie. La raison en est que sa première attaque s'est produite lorsqu'il a aperçu les décombres de sa maison, et ensuite toutes les autres crises ont eu lieu lorsqu'il pensait au massacre, ce qui prouve que sa maladie est d'origine émotionnelle. L'hallucination par l'odorat ne correspond donc pas à un symptôme local, comme c'est le cas pour les véritables attaques épileptiques.

Président : L'un des témoins a affirmé que le gouvernement turc avait agi au nom de la raison d'Etat ; quoi qu'il en soit, il ne nous intéresse pas de déterminer ici si ses motivations furent d'ordre religieux, d'ordre économique ou d'autre nature.

Défenseur V. Gordon : Je voudrais tout de même faire une remarque à ce propos.

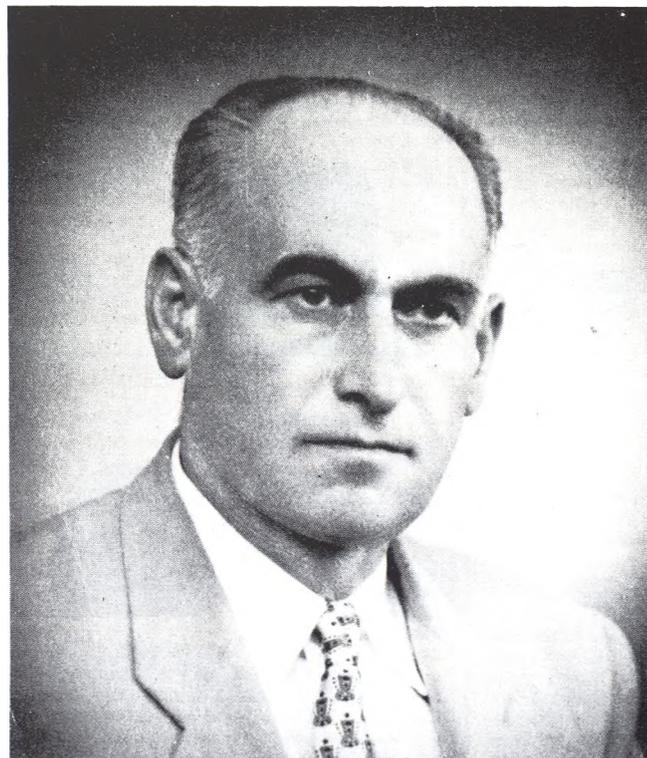
Président : Je vous prie d'attendre le plaidoyer, M. le Conseiller.

Je remercie les témoins de leur présence. Il a été décidé de renoncer à leur audition, mais ils sont autorisés à assister aux délibérations d'aujourd'hui.

La parole est maintenant à M. le Premier Procureur.

Procureur : Messieurs les jurés ! Ce n'est pas l'aspect juridique de cette affaire qui la rend tellement intéressante et qui fait que ce procès passionne l'opinion publique allemande et étrangère. Son intérêt réside ailleurs. Pour trouver les motivations psychologiques de cet acte, il faut remonter à la guerre mondiale ; il a comme arrière-plan les événements sanglants survenus en Asie mineure ; en outre, la personnalité de la victime donne à cet acte une signification particulière ; une main inconnue a abattu un homme issu du peuple, qui a eu entre ses mains le destin de son pays et qui en a fait un fidèle allié du peuple allemand à l'heure où les nations s'affrontaient avec violence.

Lorsqu'on se demande si M. Teilirian a tué avec préméditation, on commence par s'interroger sur ses motivations. Il est certain qu'il a tué pour des raisons politiques. Ses motivations sont la haine politique et la soif de vengeance. On vous a parlé ici d'événements survenus dans des régions lointaines ; il ne fait pas de doute que des faits atroces se sont produits en Arménie et que le destin a été particulièrement cruel envers l'accusé et sa famille,



SOGHOMON TEHLIRIAN

assassinée devant ses propres yeux. C'est pour cela qu'il a pris la résolution de se venger ; j'y reviendrai pour déterminer le moment exact où elle a été prise. Il ne fait pas de doute non plus qu'il a vu en Talaat Pascha le responsable de son malheur propre et de celui de son peuple ; il ne lui a pas attribué une responsabilité formelle résultant d'office de sa qualité de ministre de l'Intérieur, mais il l'a considéré comme personnellement responsable de tous ces crimes.

Le rappel de ces motifs nous permet de juger l'acte de l'accusé sur le plan pénal sans difficulté.

TELEGRAMMES

DEPECHEs

Je reviens maintenant à l'acte reproché à l'accusé. Je vous ai indiqué que cet acte était motivé par le désir de vengeance que l'accusé nourrissait à l'égard de l'homme auquel il attribuait la responsabilité des crimes dont il avait été la victime. Ce n'est certainement pas un motif méprisable si l'on songe à la gravité des crimes commis en Arménie. C'est un motif humainement compréhensible, si longtemps qu'il y aura des hommes qui savent haïr et aimer.

Je signe maintenant les questions.

Après cela les jurés se retirent pour délibérer.

Le président des jurés réapparaît après une heure de délibérations pour faire la déclaration suivante :

" Je déclare solennellement que la réponse des jurés à la question : l'accusé Salomon Teilirian est-il coupable d'avoir tué intentionnellement le 15 mars 1921 Talaat Pascha ? est :

NON. — Otto Reinicke, président du jury "

(Forte émotion dans la salle et applaudissements.)

Président : je signe le verdict et je prie M. le secrétaire d'en faire de même et d'en donner lecture ensuite.

Le secrétaire du Tribunal lit le verdict, qui est traduit à l'intention de l'accusé.

Président : Je prononce le jugement suivant :

" L'accusé est remis en liberté et les frais de procès restent à la charge de l'Etat "

(Nouveaux remous dans la salle et applaudissements.)

" Compte tenu du verdict ,les jurés, l'accusé n'est pas coupable "

" Le mandat d'arrêt lancé contre l'accusé est annulé "

(L'accusé reçoit les félicitations de ses défenseurs, de ses compatriotes et du public.)

Il a déjà été indiqué que sur ordre du Djemlet le gouvernement a décidé d'exterminer tous les Arméniens vivant en Turquie. Ceux qui s'opposent à cet ordre et à cette décision perdront leur citoyenneté turque. Il faudra exterminer les femmes, les enfants et les malades sans écouter la voix de la conscience et sans reculer devant les moyens qui seront nécessaires pour cela, aussi tragiques soient-ils.

15 septembre 1915

Talaat, Ministre de l'Intérieur

Un tel orphelinat n'est pas nécessaire. Ce n'est pas le moment de perdre du temps à nourrir des orphelins et à prolonger leur vie parce qu'on a cédé aux bons sentiments. Déportez-les et tenez-nous au courant.

21 septembre 1915

Talaat, Ministre de l'Intérieur

N° 691

A la préfecture d'Alep

Exterminez par des moyens secrets tous les Arméniens des provinces orientales que vous pourriez trouver dans votre région.

23 novembre 1915

Talaat, Ministre de l'Intérieur

N° 809

A la préfecture d'Alep

Nous avons appris que des officiers étrangers prennent des photos des cadavres des personnes en question qui se trouvent le long des routes. Je vous recommande instamment de faire enterrer immédiatement ces cadavres.

29 décembre 1915

Talaat, Ministre de l'Intérieur

Nous avons appris que certains orphelinats accueillent aussi les enfants des personnes en question ; en les nourrissant et en prolongeant leur vie, comme s'il était possible d'avoir pitié d'eux, on s'oppose aux ordres du gouvernement, qui considère leur existence comme nuisible ; cela est vrai, soit que l'on agisse ainsi par ignorance des véritables objectifs poursuivis, soit parce qu'on ne les prend pas en considération. Je vous recommande de ne pas permettre que ces enfants soient accueillis dans les orphelinats et de rien entreprendre pour que des orphelinats soient créés à leur intention.

15 janvier 1916

Talaat, Ministre de l'Intérieur



après
Pierre
LOTI

AVANT-PROPOS

un autre
LES TURCS

Si j'essayais de dissiper l'équivoque? Si j'essayais de faire comprendre à mes compatriotes pourquoi j'aime les Turcs et pourquoi je n'aime pas leurs ennemis? Si j'essayais d'expliquer à toute la France pourquoi des hommes tels que Pierre Loti, tels que Paul de Mille, tels qu'Édouard Herriot, tels que Paul de Cassagnac, tels que MM. Ribot, de Monzie, Rouillon, que sais-je? tels que moi-même! — gens, ce me semble, légèrement différents les uns des autres, on m'accordera cela! — s'entendent néanmoins pour crier tous ensemble, et sur tous les tons: « La défaite turque actuelle serait une défaite française; la victoire grecque serait un recul pour la civilisation... »

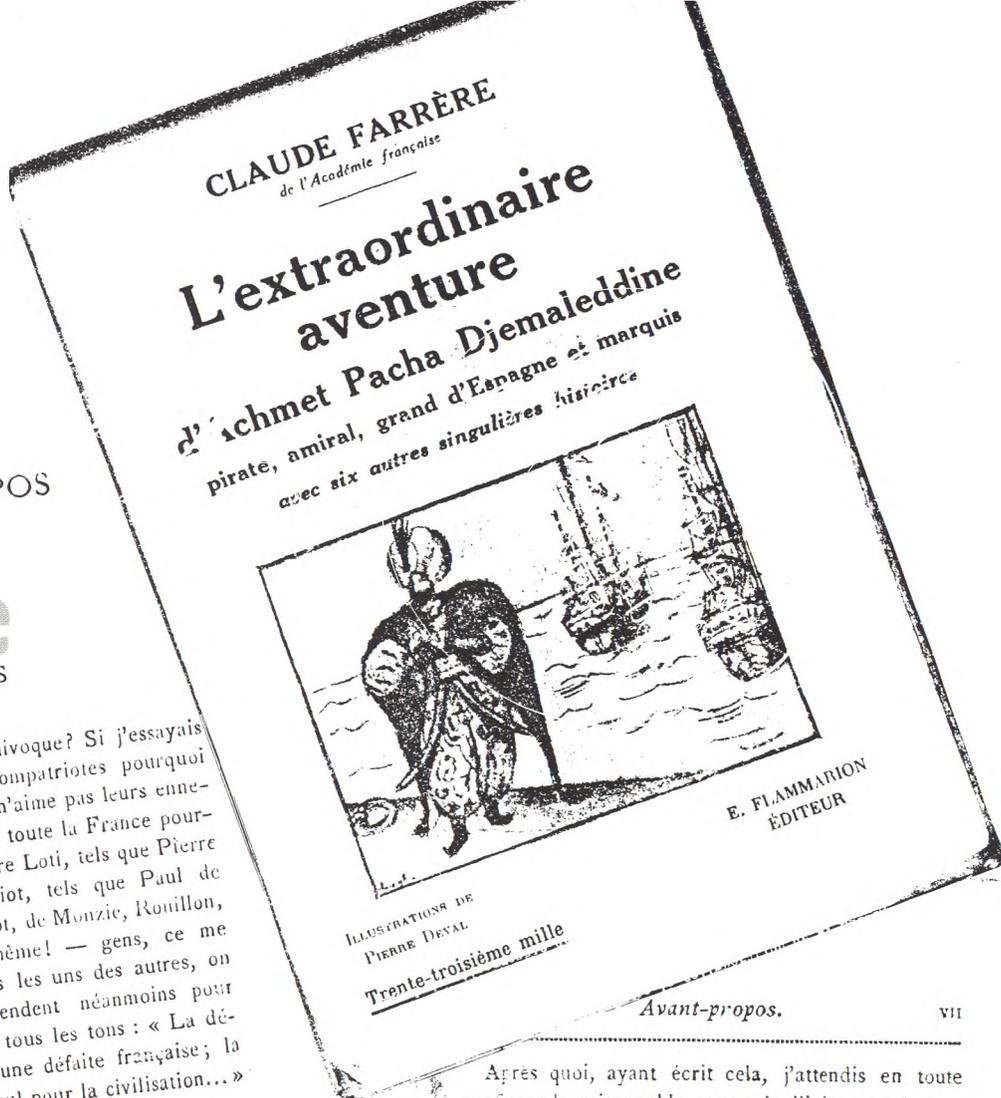
«immortel»

Il y a huit ans, — c'était exactement le 3 octobre 1913, soit quinze ou seize jours avant qu'éclatât cette guerre des Balkans, qui fut si funeste à l'empire turc, et, par ricochet, à toute l'Europe, car la Grande Guerre en est sortie! — j'écrivais, pour l'une des très rares feuilles parisiennes où l'on est tout à fait libre d'écrire ce qu'on pense (1), un article où je prédisais quelques-unes des choses qui se sont réalisées depuis, et quelques-unes de celles qui se réaliseront à brève échéance, et je terminais le dit article par une conclusion dans le genre de celle-ci :

« Dans la lutte injuste qui se prépare, mes sympathies vont au faible contre le fort, à l'assailli contre l'assaillant, au musulman contre le chrétien. »

(1) *L'Intransigeant*, dont le directeur, en cet an-là, 1913, était déjà comme il est encore en cet an-ci, 1921, M. Léon Bailby.

justifiait le crime



ILLUSTRATIONS DE
PIERRE DEVAL
Trente-troisième mille

Avant-propos.

VII

Après quoi, ayant écrit cela, j'attendis en toute confiance la raisonnable vagonnée d'injures et de menaces, toutes prudemment anonymes, il va sans dire, — que le retour du courrier ne pouvait manquer de m'apporter.

Or, mon espérance ne fut pas déçue. Je reçus tout ce que j'attendais. Un journal du matin me qualifia de juif et de mèteque. (1)

Et j'entends maintenant l'objection capitale qu'on m'oppose : cette douceur turque, comment s'arrange-t-elle des massacres, des tortures, des horreurs que toute la presse rapporte? Que deviennent les tueries arméniennes?

J'y arrive. C'est ici surtout que je tiens à tout dire, à ne rien laisser dans l'ombre.

Commençons par le commencement : il est parfaitement exact qu'à plusieurs reprises les Turcs ont massacré bon nombre de leurs ennemis. Notamment des Bulgares en Macédoine et des Arméniens un peu partout. Oui (1). Mais comment et dans quelles circonstances?

La réponse est facile ! Toujours après provocations, toujours après qu'on eût déjà massacré ou affamé des musulmans, beaucoup de musulmans ! Toujours en manière de représailles, et, j'ose l'affirmer, d'horribles mais justes représailles !

(1) Tout de même, il n'est que juste d'ajouter que les Turcs y sont vraiment allés de main morte, quand on compare leurs « massacres » à l'extermination systématique et ignoble à laquelle procédaient les troupes régulières de Grèce et de Bulgarie pendant et après la guerre de 1912-1913; — à laquelle procédaient actuellement les armées grecques d'Anatolie.

Avant-propos.

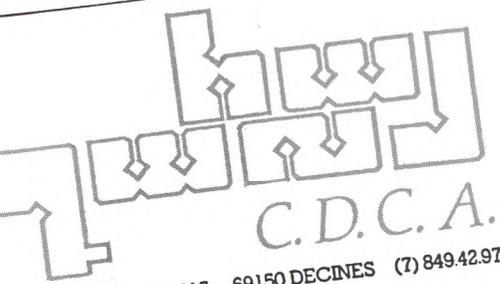
moi-même. — Et les Arméniens sont des juifs tellement juifs, — tellement rapaces, tellement vautours et vampires, — que les vrais israélites, écrasés par la concurrence arménienne, meurent littéralement de faim en Orient. Le Turc, lui, honnête musulman, à qui sa religion défend rigoureusement l'usure, le Turc d'avoir et d'intérêts composés, le Turc a toujours été tordu de si près par l'Arménien, prêteur à la petite semaine, que le cuir lui fut souvent arraché avec la laine. Ruiné, affamé, désespéré, le Turc alors a souvent pris son bâton pour sa raison suprême. Je ne l'en glorifie point. Mais je l'en excuse. La faim fut toujours mauvaise conseillère, et les honnêtes gens écouteront toujours avec un dangereux serrement de cœur leurs femmes et leurs enfants pleurer faute de pain. — Le meurtre n'en est guère plus beau, je le sais. Mais je sais aussi des choses plus affreuses que le meurtre : par exemple, la salle des ventes à l'encan, lorsque les prêteurs sur gages dispersent quatre meubles boiteux et trois paquets de hardes sous les yeux d'une famille désormais sans feu ni lieu et qui, tout à l'heure, grelottera sous la neige. J'ai vu cela. A présent, nul besoin d'en dire davantage. Les gens de bonne foi sont convaincus depuis longtemps. C'est à ces gens que je m'adresse pour les supplier de ne plus accepter désormais comme paroles d'évangile le flot de paroles mensongères qui coule

Quant aux Arméniens, c'est une pire affaire. Les Arméniens, quand les Turcs les ont massacrés, n'avaient pas eux-mêmes massacré le moindre Turc. Mais ils avaient fait mille fois pis que massacrer Turc. Les Arméniens sont, en effet, les véritables juifs de l'Orient, — je prends le mot juif dans son plus mauvais sens, et j'en fais mes excuses aux très nombreux israélites que je sais bien n'être pas plus juifs que

écrit
en
1921

— Je précise d'abord.
Si j'aime les Turcs et si je n'aime pas leurs ennemis, c'est à double cause. J'ai deux raisons qui justifient ma sympathie : une raison d'intérêt et une raison de sentiment. (heureux fiancés)
Et voilà dans trop d'études dont j'ai, de 1903 à nos jours, les magazines, par quoi, moi, Franc de France, j'ai voulu, une pauvre fois, faire entendre au moins à la France l'autre son, l'autre cloche : — non pas même la cloche musulmane, mais seulement la cloche latine, — la cloche française!

*Tant de fausses accusations de mauvaise foi et de contradictions ne s'expliquent que par *l'Amour que l'on sait aveugle.* N.D.L.R.



15, Rue du 24 Avril 1915 69150 DECINES (7) 849.42.97

Comité de Défense de la Cause Arménienne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 24 Avril 1980, Journée nationale de la Cause Arménienne, traditionnelle et pacifique, le consul de Turquie à Lyon refuse de recevoir une délégation du Comité de Défense de la Cause Arménienne accompagnée des parlementaires Charles HERNU, Michel NOIR et Jean POPEREN, fermant ainsi la porte à toute possibilité de dialogue.

Le 21 Mars 1981, le même consul, sortant de son obligation de réserve, orchestre une manifestation ayant pour prétexte le terrorisme arménien mais qui s'est traduit en fait par une attaque de la France et de la Cause Arménienne.

Sans revenir sur la question du Génocide arménien, que la Turquie ne peut plus nier mais s'emploie à déformer et minimiser la réalité et les conséquences, nous ne pouvons tolérer des actes et déclarations destinés à discréditer la Cause Arménienne et exercer des pressions sur la France.

Il est inadmissible que des représentants d'une puissance étrangère fasciste déposent une gerbe aux Monuments des Résistants et Déportés Français ou Alliés, et que des parlementaires représentant la Nation française soient l'objet d'insinuations injurieuses.

Il est intolérable qu'une pareille ingérence dans les affaires internes de la France puisse s'exercer et soit autorisée par les Pouvoirs publics.

Faut-il rappeler que la France a déclaré en 1979 à l'O.N.U. (Genève), concernant le Génocide arménien " ... s'agissant de l'histoire du peuple arménien comme celle de tous les peuples, les faits sont les faits et qu'il n'est au pouvoir de quiconque, soit de les modifier soit de les faire oublier ", et que les Arméniens en 1918 et en 1939-1945 se sont battus aux côtés de la France en donnant leur vie pour un idéal commun.

Nous dénonçons cette opération de la Turquie qui manipule ses travailleurs sur notre territoire national.

Nous récusons toutes les déclarations de la Turquie qui tendent à escamoter le droit du peuple arménien à demander justice et réparations.

Nous démentons formellement que les Arméniens de Turquie vivent libres et en toute quiétude; faut-il rappeler qu'ils étaient 2.300.000 en 1914, 250.000 en 1923, 180.000 en 1970 et plus que 80.000 en 1980 après avoir subi le Génocide, la déportation puis les contraintes de toutes sortes.

Devant la légitime intensification de nos revendications pacifiques, la Turquie utilise le prétexte du terrorisme arménien, dont elle porte l'entière responsabilité, pour continuer une politique visant l'élimination totale des Arméniens.

La presse turque et les manifestants turcs appellent au meurtre sur le sol français.

La Turquie a fait la démonstration de refus du dialogue; elle confirme qu'elle ne reconnaît pas aux Arméniens le droit de clamer la vérité et de demander Justice.

De plus, elle se permet une grave ingérence dans les affaires de la France en attaquant à Lyon nos parlementaires, la presse française, et en utilisant aux fins de sa politique raciste un monument de la Résistance française.

Devant ces faits, nous, citoyens français d'origine arménienne, demandons au gouvernement français, le renvoi du consul de Turquie.

LYON, le 23 Mars 1981
LE COMITÉ

Monsieur Charles HERNU, Député du Rhône et Maire de Villeurbanne, Monsieur Michel NOIR, Député du Rhône et Conseiller Municipal de Lyon et Monsieur Jean POPEREN, Député du Rhône et Maire de Meyzieu, sont solidaires de cette déclaration.

U.S.A. côte-ouest / U.S.A. côte-est / Canada / Argentine / Australie / G.B. / France / R.F.A.
Grèce / Chypre / Jérusalem / Liban / Iran Nord / Iran Sud

LE 24 AVRIL A LYON

Le 24 avril a eu une signification particulière cette année à Lyon, en raison des manifestations turques du mois de mars, lesquelles, ayant pris pour prétexte le terrorisme arménien, avaient attaqué à la fois la communauté arménienne et les parlementaires français qui soutiennent la Cause Arménienne. Messieurs NOIR et HERNU, députés du Rhône, avaient d'ailleurs déposé, à cette occasion, des questions écrites auprès du Ministre des Affaires Etrangères, pour demander le renvoi du Consul de Turquie à Lyon, responsable et organisateur de ces manifestations.

En réponse à ces provocations, le C.D.C.A. avait lancé pour mot d'ordre : " 5.000 personnes le 24 avril Place Bellecour ". Et, en effet, la foule commença à affluer, dès 15 heures, à se retrouver, à acheter, au stand de vente d'ouvrages, le nouveau livre édité par les Editions Diasporas et intitulé : " Justicier du Génocide arménien : le procès de Téhlirian ".

Parallèlement, dès les premières heures de la matinée, le Nor Seround distribuait le journal édité en 100.000 exemplaires : " LA CAUSE ARME-NIENNE ", diffusé simultanément ce jour-là à Paris, Lyon et Marseille, et qui avait été précédemment envoyé à la presse nationale française ainsi qu'aux parlementaires français et européens.

A 16 heures précises, commençaient les prises de parole. M. Charles HERNU, député socialiste du Rhône et Maire de Villeurbanne, avant de citer le télégramme funeste de Talaat du 15 septembre 1915 ordonnant l'extermination des Arméniens, devait dire : « Le génocide arménien a été un génocide exemplaire parce que voulu, ordonné ». Et après avoir décrit les conséquences du génocide et le refus obstiné de la Turquie de le reconnaître, il ajoutait : « Mais nous exigeons avec vous la reconnaissance parce que, tant qu'une nation n'a pas reconnu ni condamné un crime de génocide, ce crime peut être renouvelé ; parce que sans condamnation, il n'y a pas de réparation possible et le Droit n'existe pas. Il n'y a pas de paix sans respect du Droit, pas de paix, pas de justice ». Et, en conclusion, il demandait :

« — la reconnaissance par la Turquie de la réalité historique du génocide des Arméniens commencé le 24 avril 1915 et achevé par l'action des troupes kémalistes à la suite des résolutions adoptées au Congrès nationaliste d'Erzeroum présidé par Mustafa Kémal ;

— la reconnaissance par la Turquie de l'existence du fait national arménien et la légitimité des réparations dues au peuple arménien en tant que tel ;
— l'ouverture d'un dialogue en vue d'aboutir, par les voies pacifiques, à la définition des modalités du retour des Arméniens sur leurs terres, dans le cadre des réparations préalablement définies ».

Après lui, M. Michel NOIR, député de Lyon et Secrétaire National du Rassemblement pour la République, dans un très beau discours s'adressant aux " Amis Arméniens ", déclarait : « Oui, l'Arménie est une nation qui a le droit d'exister. Oui, l'Arménie est un exemple. L'exemple, dans le monde de faiblesse et de renoncement qui caractérise nos relations internationales, des combats

que doivent toujours mener ceux qui veulent vivre libres et dans leur dignité humaine », et continuait : « Non, Monsieur le Consul de Turquie, nous ne nous taisons pas tant que votre pays ne reconnaîtra pas un génocide, un peuple, une nation et tant qu'il continuera son chantage au silence complice et à l'aide économique des Occidentaux, arguant de sa position militaire stratégique aux frontières du communisme. Non, Monsieur le Consul de Turquie, chaque fois qu'il s'agit des droits d'un peuple à disposer de lui-même, il n'y a pas d'ingérence dans les affaires intérieures de la Turquie... Si la Turquie est attachée aux Droits de l'Homme comme on peut le déduire de sa signature de la Convention Européenne des Droits de l'Homme, elle doit accepter de voir enfin se poser la Question Arménienne. Faute de quoi la France devrait en tirer toutes les conséquences sur les plans économique et diplomatique. En tout cas, que l'on ne compte pas sur les députés R.P.R. pour accepter de nouvelles étapes dans l'intégration européenne de la Turquie, tant que ce pays et ses autorités n'auront pas tendu cette main ». Et le député de Lyon concluait : « Jadis, quand l'empire perse s'effondra, l'Arménie conquit sa liberté. Il est dans la nature des choses, une fois de plus, qu'aujourd'hui l'histoire se reproduise et que le peuple arménien prenne en main son destin ».

Puis Mihran AMTABLIAN s'adressa à la foule en ces termes, au nom du C.D.C.A., après avoir rappelé le génocide : « Quelque cinquante années sont passées et la Cause Arménienne renaît. Elle renaît sous l'action d'une jeunesse forte de ses 3.000 ans d'histoire nationale, forte de ses 3.000 ans de combat pour sa liberté. Elle renaît sous l'action d'une jeunesse fidèle à ses pères et qui, aux quatre coins du monde, avec des méthodes diverses, exige la justice et les réparations qui lui sont dues.

Une jeunesse bien vivante qui monte aux tribunes, qui monte vers l'effort national, qui monte au front. Et voilà qu'elle rencontre sur son chemin les mêmes acteurs, tous fidèles à ce qu'ils furent. Les uns à leur violence et à leur crime. Les autres à leur reniement de Lausanne et leur confort diplomatique ». Plus loin, parlant des commémorations prévues pour l'anniversaire de la naissance d'Ataturk : « La France a très officiellement accepté, sur son sol, la commémoration fastueuse de la naissance d'un dictateur ; la France va commémorer, en mai prochain, la naissance de la Turquie kémaliste, c'est-à-dire la mort de la République d'Arménie, c'est-à-dire le massacre des troupes françaises de Cilicie, c'est-à-dire l'assassinat de tous les peuples non turcs, grecs, arméniens, kurdes du pays ». Et, pour conclure : « N'en doutez pas, nous ne tolérerons pas cette indignité. Nous demandons, avec tous ceux qui veulent bien nous suivre sur cette voie, que la politique de la France se caractérise par moins de compromission et plus de décence, de dignité et de fidélité à ses traditions, lorsqu'il s'agit du droit du peuple arménien à disposer de lui-même. La politique de la France doit réviser ses positions sur la Cause Arménienne. La France se doit de reconnaître son allié naturel. Elle se doit de ne pas entraver la marche en avant de la seule nation authentiquement européenne du Proche-Orient : la nation arménienne.

La France ne peut ignorer plus longtemps le mouvement qui s'amplifie. Nous, Arméniens, avons décidé que justice nous serait rendue. Aujourd'hui même, à cette heure même, toutes les communautés arméniennes dispersées dans le monde se reconnaissent et sont unies dans cette volonté.

Notre combat est celui de la reconstruction de notre peuple. Vive l'Arménie ».

Varoujan KRİKORIAN, conseiller municipal de Villeurbanne, reprenait en arménien, certaines parties du discours du C.D.C.A. Puis, le Maire de Villeurbanne et le représentant du Maire de Lyon déposaient une gerbe au Veilleur de Pierre, symbole de la Résistance.

C'est lorsque le défilé fut composé que les participants eurent une idée de l'ampleur de la manifestation : plus importante que celles des années précédentes qui rassemblaient 3.000 personnes, comprenant toutes les couches sociales, tous les âges et toutes les origines géographiques d'une population heureuse d'être là, de participer à l'événement annuel de la communauté arménienne et consciente du changement intervenu entre une commémoration du génocide et un meeting de revendications nationales.

La manifestation, placée sous la présidence d'honneur de M. Francisque COLLOMB, Sénateur-Maire de Lyon, et M. Charles HERNU, Député-Maire de Villeurbanne, avait pour but le dépôt de motions à la Préfecture du Rhône et au Consulat de Turquie. A la Préfecture, une délégation composée de quatre membres du C.D.C.A. et de Messieurs Michel NOIR et Charles HERNU, fut accueillie non pas par le Préfet de région, mais par son Directeur de Cabinet. Le C.D.C.A. lui posa des questions qui reçurent des réponses négatives, tant en ce qui concernait le renvoi du Consul de Turquie que la position du candidat Giscard d'Estaing sur le problème arménien.

Ces réponses une fois connues, le C.D.C.A. appelait la population à tenir compte, lors de son prochain vote des 26 avril et 10 mai, du refus du Président Giscard d'Estaing de répondre aux demandes et aux questions des citoyens français d'origine arménienne, face aux pressions turques. De même les autorités ayant refusé au C.D.C.A. l'accès du Consulat de Turquie, la manifestation prenait fin à la Préfecture sur la recommandation du C.D.C.A. de lutter chaque jour pour la Cause Arménienne et non une fois par an, le 24 avril, et de sanctionner chaque gouvernement, qu'il soit de droite ou de gauche, qui refuse de tenir compte des préoccupations de notre communauté et de la Cause Arménienne. Le Consul de Turquie avait, par ailleurs, lui-même informé les autorités locales qu'il ne recevrait aucune délégation arménienne.

Deux motions, signées par les hommes politiques et les personnalités qui assistaient à la manifestation furent lues, l'une au Président Valéry Giscard d'Estaing, l'autre à l'ambassadeur de Turquie en France (texte reproduit ci-après).

Enfin, une conférence de presse a eu lieu en fin de soirée, au cours de laquelle les représentants des journaux ont reçu des informations du C.D.C.A. sur le déroulement de la journée et sur la Cause Arménienne.

Le lendemain 25 avril, des articles sont parus dans LE PROGRES, LYON-MATIN et LE JOURNAL

RHONE-ALPES, qui donnaient un compte rendu précis du meeting.

En ce qui concerne les commerçants arméniens, un Comité de 23 industriels, commerçants et artisans avait été créé et, par un courrier adressé à leurs compatriotes du Rhône, avait incité les magasins à fermer.

A Vienne, à Décines, à Saint-Chamond, toutes les boutiques étaient fermées. A Saint-Etienne cependant, une seule avait fermé, alors qu'à Lyon, quelques magasins qui avaient préféré travailler le jour du 24 avril, avaient retrouvé, le lendemain matin, leurs vitrines brisées.

Le mouvement de revendication, qui avait pris de l'ampleur au niveau de la population, s'étendait donc également cette année à celui des commerçants et industriels qui exprimaient ainsi ouvertement leur soutien et leur participation effective à l'action de défense de la Cause Arménienne.

MOTION

à l'adresse de Monsieur Valéry Giscard d'Estaing Président de la République

Nous, élus du peuple de France, Français d'origine arménienne et Comité de Défense de la Cause Arménienne, réunis ce 24 avril 1981 à Lyon pour commémorer l'anniversaire du génocide de 1915 et pour manifester notre soutien à la Cause Arménienne, déclarons :

— En mars 1981, la France a laissé se développer sur son sol une campagne diffamatoire orchestrée par les autorités turques ; les manifestations de rues prenant pour prétexte le terrorisme arménien, ont dégénéré en attaques injurieuses à l'encontre des élus français d'origine arménienne et de la Cause Arménienne.

— Le COMITE DE DEFENSE DE LA CAUSE ARME- NIENNE vous a immédiatement alerté en demandant le renvoi du Consul de Turquie à Lyon, lequel a participé à ces manifestations.

De même, le C.D.C.A. a informé Monsieur le Premier Ministre, Monsieur le Ministre de l'Intérieur, Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères, Monsieur le Préfet de la région Rhône-Alpes et Monsieur le Préfet de la Loire.

Aucune réponse ne nous est parvenue à ce jour et Monsieur le Consul de Turquie est toujours à Lyon.

— Nous ne pouvons tolérer une telle attitude de la part des autorités françaises qui, par leur silence, tournent en dérision les pressions continues du pouvoir turc sur le gouvernement français.

— Nous affirmons à nouveau, comme nous l'avons fait lors des années précédentes, que, depuis sa création, le régime politique de la Turquie, illusoirement démocratique, résout traditionnellement ses crises par la répression ou les massacres.

De plus, tous les gouvernements turcs se sont faits les complices du génocide des Arméniens, en le niant et en exerçant toutes les formes de pression pour falsifier l'histoire.

En conséquence, l'assemblée présente demande expressément :

- Une attitude ferme du gouvernement français à l'encontre de toute manifestation raciste, et comme expression de cette volonté, le départ immédiat du Consul de Turquie à Lyon.
- La révision des relations de notre pays avec la Turquie, ainsi que la suspension des aides économiques et militaires consenties en pure perte
- La condamnation par la France, du génocide des Arméniens organisé par le gouvernement " Jeune Turc " et de l'attitude négative de la Turquie d'aujourd'hui envers ce problème
- Une déclaration officielle des autorités françaises affirmant, d'une part, la nécessité des réparations dues au peuple arménien et, d'autre part, l'urgence de l'ouverture d'un dialogue en vue d'aboutir par les voies pacifiques à la définition des modalités de ces réparations.

MOTION

adressée à Monsieur
l'Ambassadeur de Turquie
lue le 24 avril 1981
Place Bellecour à Lyon

Nous, élus du peuple de France, présents ce jour à la commémoration du 66^e anniversaire du Génocide Arménien, déclarons souscrire et nous associer sans réserve à la requête de nos concitoyens d'origine arménienne et du Comité de Défense de la Cause Arménienne, et vous prions de bien vouloir communiquer à votre gouvernement le texte suivant :

Tous les gouvernements successifs de la Turquie ont opposé, jusqu'à ce jour, un refus constant et systématique de reconnaître le génocide des Arméniens exécuté sur l'ordre des instances dirigeantes du pays.

Ces mêmes gouvernements ont opposé, jusqu'à ce jour, un refus constant et systématique à tout dialogue duquel aurait pu surgir une solution pacifique et négociée à la question des réparations territoriales et économiques dues au peuple arménien dispersé.

Cette attitude extrémiste porte aujourd'hui la responsabilité de la création de diverses organisations clandestines arméniennes qui ont entamé une action violente comme moyen d'acheminement vers une solution de justice.

Il est probable que cette violence s'amplifie si la Turquie persiste dans ce refus insoutenable.

En conséquence, nous demandons :

- La reconnaissance par la Turquie de la réalité historique du génocide des Arméniens commencé le 24 avril 1915 et achevé par l'action des troupes kémalistes à la suite des résolutions adoptées au Congrès nationaliste d'Erzeroum présidé par Mustafa Kémal.

- La reconnaissance par la Turquie de l'existence du fait national arménien et la légitimité des réparations dues au peuple arménien en tant que tel.
- L'ouverture d'un dialogue en vue d'aboutir, par les voies pacifiques, à la définition des modalités du retour des Arméniens sur leurs terres, dans le cadre des réparations préalablement définies.

LE COMITÉ DE DÉFENSE DE LA CAUSE ARMÉNIENNE DEMANDE LE RENVOI DU CONSUL DE TURQUIE A LYON

Le samedi après-midi à 14 h 30 débutait à Lyon une manifestation turque à laquelle ont participé, selon le journal " Le Progrès " de Lyon, 1.500 ressortissants turcs de la région (tous des hommes). Selon ce quotidien, après un dépôt de gerbe au Veilleur de Pierre, Place Bellecour (symbole de la Résistance française !), « le cortège où avaient pris place des membres du consulat a gagné dans le calme la place des Terreaux d'où il s'est disloqué ».

En tête du cortège, outre le drapeau turc, des hommes portaient chacun une photographie agrandie d'un diplomate abattu par le " terrorisme arménien ".

Le texte français du tract distribué était titré " France, le terrorisme arménien veut te salir ". Prenant prétexte du récent attentat du 4 mars à Paris qui a fait deux victimes, le tract signé par le Comité d'Organisation, mais émanant du Consulat de Turquie, annonçait : « Certains prétendent qu'un génocide a été organisé par les autorités ottomanes, au début de ce siècle, ce qui peut être en contradiction avec la réalité historique ». D'autres thèmes classiques de la propagande turque, tels que « des querelles et des disputes sans précédent qui auraient engendré des massacres réciproques échappant aux autorités turques » étaient énoncés dans ce tract qui tendait, par ailleurs, à prouver qu'actuellement les 80.000 Arméniens qui vivent en Turquie « jouissent de toutes les libertés culturelles et religieuses » et, dans la foulée que « la jeune République de Mustafa Kémal Atatürk a prouvé son attachement aux droits humains des minorités vivant en Turquie ». Le tract met aussi en cause des parlementaires français : « mais il est inquiétant, pour le peuple turc, de constater que certains politiciens français utilisent cette propagande anti-turque à des fins personnelles électorales qui font des déclarations contre l'intégrité territoriale de la Turquie, pays ami de la France ».

Les banderoles portaient les inscriptions suivantes :

- " Halte aux crimes arméniens "
- " Fraternité, égalité, liberté "
- " France, le terrorisme arménien veut te salir "
- " Où sont les assassins ? "
- " Vote des Arméniens = Assassinat des Turcs "

— “ Halte, 10 attentats contre les diplomates turcs depuis 5 ans ”.

De plus, les participants scandaient, en turc, des slogans demandant la saignée des Arméniens. La réaction du COMITE DE DEFENSE DE LA CAUSE ARMENIENNE ne se fit pas attendre : le lundi 23 mars, par une conférence de presse, il récusait tous les thèmes du tract, apportant des précisions bibliographiques et historiques sur le génocide et des éclaircissements sur l'affaire du Paragraphe 30 à l'O.N.U., sur le procès des Unionistes et celui de Téhéran, disant notamment que les libertés culturelles et religieuses étaient nulles en Turquie pour les 80.000 Arméniens qui y restaient et en voulait pour preuves l'affaire du prêtre arménien emprisonné, Manuel Yergatian, les contraintes administratives qui faisaient des Arméniens de Turquie des otages dociles, forcés de subir tous les sévices (problèmes des écoles arméniennes vides, changements de nom, etc.). Quant au prétendu attachement de la République Kémaliste aux minorités, il est difficile d'y croire, lorsqu'on sait qu'elle a été l'instrument de la destruction de l'Etat Arménien indépendant de 1918, grâce à la collusion soviétique, qu'il est responsable des massacres d'Erzeroum, de Kars, de Cilicie, du massacre et de l'incendie de Smyrne. En même temps, le Comité de Défense de la Cause Arménienne, par son communiqué (ci-joint) à toute la presse française, nationale et régionale, demandait le renvoi du Consul général de Turquie. Un courrier fut également adressé dans ce sens à

d'origine, proféré de véritables appels au meurtre contre la communauté arménienne ».

Interrogé sur les prises de position des parlementaires français, le Consul de Turquie à Lyon, M. Ohar Gezer, a déclaré dans LE PROGRES du 25 Mars qui titrait : « Le Consul de Turquie à Lyon : “ J'ai les mains propres ” », qu'il ne comprenait pas l'attitude des parlementaires et ne savait quoi faire. « Je n'ai pas organisé cette manifestation et n'y ai pas participé 'ç, disait-il. Mais il rajoutait plus loin : « Je me suis effectivement rendu sur les lieux du rassemblement, après en avoir fait la demande à la préfecture, pour calmer mes concitoyens... J'étais aussi au Veilleur de Pierre, mais ce n'était que pour veiller à ce que la circulation ne soit pas entravée ».

Parallèlement, selon LE PROGRES du 25 mars, M. « Michel NOIR a fait parvenir une question écrite au Ministre des Affaires Etrangères dans lequel le député fait remarquer qu'une attaque vigoureuse est portée à l'encontre des hommes politiques français » dans le document distribué par le Comité d'Organisation de la manifestation. « Il apparaît à l'évidence que ce document n'a pu être rédigé qu'avec le concours des autorités turques » et les autorités de la Préfecture confirment avoir été saisies par le Consulat général de Turquie pour l'autorisation de cette manifestation sur la voie publique. Enfin, il demande au Ministre « s'il ne considère pas nécessaire de protester auprès des autorités turques contre cette ingérence manifeste » et exprime « le souhait personnel qu'il soit



M. Valéry Giscard d'Estaing, Président de la République française, au Premier Ministre, au Ministre des Affaires Etrangères, au Ministre de l'Intérieur et au Préfet du Rhône. S'étaient solidarisés à cette déclaration qui demandait, en raison de la “ grave ingérence turque dans les affaires de la France par le renvoi du Consul de Turquie ” : M. Charles HERNU, Député du Rhône et Maire de Villeurbanne, Monsieur Michel NOIR, Député du Rhône et Conseiller municipal de Lyon, Monsieur Jean POPEREN, Député du Rhône et Maire de Meyzieu.

Le 24 mars, LE PROGRES titrait : « Après la manifestation turque de samedi, MM. HERNU, NOIR et POPEREN demandent le renvoi du Consul de Turquie à Lyon ». L'article rappelait que le C.D.C.A. avait « déclaré que les manifestants turcs avaient, au cours de leur manifestation, et dans leur langue

demandé aux autorités turques le rappel de leur diplomate en poste à Lyon ».

Par ailleurs, il existe des témoignages officiels prouvant la présence du Consul au milieu du cortège tandis que les participants scandaient des appels à la haine raciale contre les Arméniens.

Enfin, le C.D.C.A. a demandé à chaque association arménienne de la région Rhône-Alpes d'adresser un courrier, au nom de ses membres, au Préfet du Rhône, afin de demander le renvoi du Consul de Turquie à Lyon, responsable d'une manifestation publique turque au cours de laquelle les participants ont tenté, une nouvelle fois, de déformer la Cause Arménienne et proféré des slogans qui portent atteinte à l'importante communauté d'origine arménienne.

Le C.D.C.A. reste vigilant sur la suite apportée à cette affaire.

Génocide de 1915 Les Arméniens n'oublient pas

• La célébration du 66^e anniversaire du génocide arménien de 1915 aura lieu demain 24 avril à 18 heures aux Mobbles, en haut de la Canebière. Elle revêtira cette année, un éclat particulier car, pour la première fois depuis des années, l'ensemble des Associations arméniennes de Marseille sera fraternellement uni pour cette manifestation du souvenir.

Un comité de liaison des Associations arméniennes regroupant près d'une quarantaine de composantes a, en effet, vu le jour le 2 juin 1980 et c'est sous son égide que se déroulera cette manifestation qui commémore, rappelons-le, l'effroyable massacre du peuple arménien.

Le dr Assadourian, président de ce comité de liaison, félicite de l'Union des Arméniens de Marseille et des Bouches-du-Rhône pour la célébration de ce douloureux événement qui a marqué l'histoire de tout un peuple : « C'est en demeurant unis que nous pourrions obtenir la reconnaissance du génocide par les Nations Unies et les réparations que nous exigeons, nous a-t-il déclaré. Si nous luttons en ordre dispersé, notre action est vouée à l'échec. »

Il est vrai que la communauté arménienne est d'une grande diversité et qu'il existe presque autant de sensibilités différentes que d'Arméniens. Il faut donc saluer cette union d'un grand coup de chapeau. Les leaders des quatre grandes tendances politiques ont été invités à participer à la manifestation. Il n'y aura pas de défilé. Simplement des allocutions.

Massacre méthodique

Pour les jeunes Arméniens qui ignorent tout des massacres du peuple arménien, nous voudrions simplement rappeler un décret du gouvernement turc de mai 1915 : « Le gouvernement, dit ce décret édicté par Talaat, ministre de l'intérieur, a décidé d'exterminer entièrement les Arméniens habitant en Turquie. Ceux qui s'opposent à cet ordre ne pourront plus faire partie de l'administration. Sans égards pour les femmes, les enfants et les infirmes, quelque tragiques que puissent être les moyens d'extermination, sans écouler les sentiments de la conscience, il faut mettre fin à leur existence. »

Ce décret laisse pantois. Le massacre fut méthodique : un million et demi de victimes, cinq cent mille déportés ou disparus. Les deux tiers de la population arménienne rayés de la carte en un an. Génocide parfait. Génocide exemplaire même, si l'on en croit Adolf Hitler lui-même qui aimait à répéter sournoisement à ses détracteurs : « Mais qui parle encore des Arméniens aujourd'hui ».

Les Arméniens, eux, n'oublient pas. Ils le prouveront de nouveau, et en masse, le 24 avril prochain.

José D'ARRIGO.

La saga arménienne

Le sédiment des années n'a pas réussi à engloutir leurs souvenirs. Dans leur mémoire, la terrible et douloureuse tragédie est présente comme au premier jour. Comme à l'aube de ce 24 avril 1915 qui vit la patrie arménienne se rougir de son propre sang. Depuis, le drame a été ininterrompu pour des millions d'Arméniens. Ils ont dû fuir leur pays mutilé par les Turcs et chercher une terre d'asile sans jamais perdre l'espoir.

C'est pourquoi — 66 ans après — ils se retrouveront, comme aujourd'hui à Marseille, au rendez-vous d'une manifestation qui n'est que l'étape d'un long et inlassable combat.

Les Arméniens n'oublient pas. Ils ne réclament pas vengeance, ils entendent seulement qu'on leur rende justice. Ils veulent que soit enfin respecté le Traité de Sévres, qui, en 1920, prévoyait une Arménie indépendante. Traité qui ne fut jamais appliqué.

Leur volonté exprime une triple exigence unanime partagée : reconnaissance du génocide par les Turcs, réparation et restitution des territoires annexés.

Pourtant, les quelque 80.000 Arméniens de la région marseillaise, projetés il y a plus d'un demi-siècle dans l'exil, sont totalement intégrés. Ils sont Français à part entière. Cela dit,

doivent-ils pour autant gommer leurs origines, arracher leurs racines qui sont, en tout état de cause, l'héritage de leur histoire millénaire ? On ne tourne pas le dos à son identité sans se renier.

Les Arméniens ont simplement, chevillé au cœur, le double amour de la terre qui les a fait naître et de la terre qui les a fait revivre. Pour la première fois, ceux de notre région se sont regroupés en un comité de liaison des associations arméniennes, toutes tendances confondues. Désormais, d'une seule et même voix ils affirment leurs droits.

Cette victoire sur eux-mêmes est déjà capitale. Unis, il leur faut maintenant aller plus loin. En regrettant que seuls les attentats, condamnant pourtant, aient attiré l'attention sur leurs problèmes.

En regrettant aussi qu'il ait fallu que le nom d'un détenu — celui de Kilindjian — s'inscrive sur les murs de Marseille et d'ailleurs pour que leur réalité soit prise en compte par l'opinion publique.

Le dossier arménien appartient au destin des peuples. Il serait temps que l'esérance succède à l'oubli. C'est un problème de dignité humaine.

Jean-René LAPLAYNE

Pour la première Ils célèbreront Des milliers vendredi à

Vendredi, les Arméniens de Marseille et des Bouches-du-Rhône, donneront un éclat particulier à la cérémonie du soixante-sixième anniversaire du génocide. Cette très active communauté se présentait jusqu'à présent au monument des Mobbles en ordre assez dispersé à l'appel de plusieurs dizaines d'associations, ce qui ne l'empêchait pas de réunir jusqu'à 5.000 personnes. En 1981, les associations arméniennes se sont donné un Comité de liaison, que préside le professeur Robert Assadourian et qui rassemble pour les grandes causes, la quarantaine d'associations marseillaises et celles d'Aix-en-Provence, La Ciotat, Martigues et Bouc-Bel-Air.

On a déjà pu apprécier l'efficacité et la représentativité du comité de liaison lors de l'inauguration de l'avenue du 24-Avril 1915. Autour du professeur Assadourian, quatre vice-présidents et un secrétaire général apportent leur précieux concours et représentent les principales tendan-

ces associatives. Il s'agit du docteur Serge Etmekojian, de MM. L. Miranian, Babayan, Kasbarian et Gerard Ketandjian.

Tous les membres de la communauté arménienne ont des raisons d'être satisfaits de cette unité d'action retrouvée, d'autant plus qu'elle leur a



fois, toutes tendances confondues le 66e anniversaire du génocide d'Arméniens attendus 18 heures aux Mobiles

souvent fait défaut dans le passé.

Obtenir reconnaissance

La célébration du 66e anniversaire du génocide de 1915 sera, comme par le passé, un hommage rendu aux victimes d'un massacre toujours inscrit dans les cœurs, à défaut de l'être dans l'histoire. Car ce que les Arméniens revendiquent avant tout, deux tiers de siècle après, c'est la reconnaissance d'un génocide dont le gouvernement turc continue à nier jusqu'à l'existence. L'Arménien vivant en France en 1981 n'est rien d'autre qu'un Français respectueux de ses origines et dont l'ardent souhait de voir résolu dans

le fond le problème pose à ses parents ou à ses grands-parents entre les années 1915 et 1925. Après le génocide, il y eut, en effet, le non-respect du traité de Sevres qui, en 1920, devait régler le statut des pays formant l'ancien empire ottoman. Ce fut fait pour tous sauf un : l'Arménie.

« Le combat que nous poursuivons aujourd'hui, explique le président Assadourian, est un combat digne et ferme pour la reconnaissance des événements de 1915. Et si nous déplorons les attentats que certains se croient amenés à commettre, nous regrettons de la même manière que cette question ne soit évoquée qu'à l'occasion des commentaires qui les suivent. La reconnaissance obtenue, il faudra son-

ger à la réparation qu'elle soit territoriale, humaine ou simplement morale ».

Le rassemblement : une tribune

Dans ces conditions, le rassemblement des Arméniens, vendredi à 18 heures, au monument des Mobiles, sera une grande et belle occasion pour le comité de liaison de faire entendre sa voix. Et d'écouter, également, celles des représentants des quatre principales forces politiques françaises, invités à participer à cette tribune.

Il sera également question de Max Kilndjian, ce Marseillais d'origine arménienne, de-

tenu depuis le mois de février 1980 et prévenu d'avoir participé, en Suisse, à un attentat contre un diplomate turc.

Pour la communauté arménienne, il ne fait pas de doute que cet attentat est étroitement lié au génocide de 1915 et, à cet égard, elle fait confiance à la justice française.

De son côté, le comité de soutien à Max Kilndjian organise la veille, jeudi 23 avril, aux Baumettes, un rassemblement de solidarité. Ils sont nombreux les Arméniens qui dénoncent l'attitude du gouvernement turc qui a refusé de porter plainte après l'attentat, « de peur, disent-ils, d'en voir soulever les mobiles au niveau international ».

Robert BONIFAY.



L'acte de foi des Arméniens

par Gabriel DOMENECH

« Il y aura 66 ans aujourd'hui, 24 avril, qu'au cours d'une épouvantable nuit commença le premier génocide de ce siècle d'inhumanité : celui des Arméniens par les Turcs.

Un million et demi d'innocents appartenant à ce peuple (l'un des plus anciens du monde puisque, selon la Bible, c'est sur le mont Ararat que l'arche de Noé put enfin s'échouer après que l'Eternel ait supprimé par le déluge toute vie sur la planète, celles de ce Juste et de sa famille mises à part), un million et demi d'innocents, dis-je, enfants, femmes et vieillards compris, furent massacrés sur l'ordre d'un gouvernement jeune-turc, ivre de haine et qui profita du fait que l'Europe était trop préoccupée par sa propre guerre pour prêter une grande attention à ce drame. Sans doute les Européens étaient-ils trop ignorants, aussi, de la grandeur de la civilisation arménienne et de l'importance du rôle qu'elle jouait au Proche-Orient pour s'émouvoir de la furie destructrice à laquelle elle était livrée.

Hélas, deux tiers de siècle plus tard, peut-on dire que nous ayons mieux compris ce qui s'est passé ? Sept millions d'Arméniens, disséminés dans le monde (et très nombreux dans notre région provençale notamment) entretiennent dans leur cœur et dans le cœur de leurs enfants l'amour profond de cette patrie dont on les a chassés et le souvenir de l'effroyable génocide dont ils furent l'objet. Mais sans doute ces hommes et ces femmes se sont-ils si bien intégrés à nous — versant leur sang pour la France, combattant pour elle chaque fois qu'elle fut menacée dans ses libertés, partageant avec l'en-

semble de sa population les espoirs comme les sacrifices — que l'on a trop eu tendance à considérer les récits de leurs ancêtres comme les péripéties d'une histoire qu'il fallait définitivement oublier.

C'était trop facile. On peut assassiner un arbre en le transplantant, mais on ne tue pas l'âme d'un peuple aussi vieux et aussi civilisé que l'est le peuple arménien. C'est ce que les représentants de toutes les associations arméniennes des Bouches-du-Rhône et de Marseille veulent démontrer ce soir au cours de la grande manifestation unitaire de Marseille.

Ce faisant, et en tant que Français (titre qu'ils revendiquent) d'origine arménienne (c'est leur fierté et ils entendent la perpétuer), ils exigeront, dans la dignité, la reconnaissance par toutes les nations civilisées du crime perpétré par les Turcs, fait patent de l'Histoire et pourtant nié depuis toujours par les gouvernements qui se sont succédés à Istanbul.

Seront-ils entendus ? Nous ne pouvons que le souhaiter. Et si nous avons voulu, dans ce journal, leur manifester notre soutien et notre solidarité, c'est parce que, comme eux, nous regretterions que seuls des attentats, condamnables parce qu'ils frappent les innocents, réussissent à rappeler que cette nation, victime de la barbarie, attend toujours réparation.

Espérons que le grand acte de foi pacifique d'aujourd'hui sera compris. Car là seulement est la solution d'un problème que personne n'a plus le droit d'ignorer.

Le Méridional

LA TÉLÉVISION BELGE ÉTAIT PRÉSENTE AUSSI
 Une équipe de journalistes de la Radio-Télévision Belge Francophone (RTBF) était dans nos murs pour la réalisation d'un reportage sur la communauté arménienne de France. Ils ont pu prendre en images les différentes manifestations organisées pour la commémoration du 66^e anniversaire du 24 avril 1915. Ce reportage sera projeté sur les chaînes de la R.T.B. au mois d'octobre. Nous tiendrons nos lecteurs informés de la suite de cette réalisation. Lors de notre rencontre, nous avons pu recueillir une réflexion spontanée, réservée à nos lecteurs :

“ Les peuples heureux n'ont pas d'histoire ”.
 Si cette formule est vraie, le peuple arménien doit être l'un des plus malheureux dont l'histoire de l'humanité a conservé la trace.
 Pour l'observateur extérieur que je suis, cette histoire n'est qu'une longue litanie de martyres, d'occupations, d'oppressions, d'exil et de massacres, un paysage de cendres, de sang et de larmes. L'étonnant, l'inouï même, c'est que, envers et contre tout, ce peuple existe toujours.
 Ici un parallèle avec l'histoire du peuple polonais vient presque automatiquement à l'esprit. Coincée comme les Arméniens à la jointure de civilisations hostiles et conquérantes, niée dans son existence même, la Pologne s'appuyant comme l'Arménie sur une église nationale et populaire a fini par renaître de ses cendres à la fin de la première guerre mondiale.
 Jusque dans le génocide programmé par Hitler pour rayer le peuple polonais de la carte du monde, l'on retrouve ces balbutiements de l'histoire arménienne contemporaine.
 Malheureusement la comparaison s'arrête là. Car si Willy Brandt, en s'agenouillant à Varsovie, a expié symboliquement les crimes d'un régime que l'écrasante majorité des Allemands d'aujourd'hui rejettent avec horreur, les Arméniens attendent toujours le même geste d'un responsable turc d'aujourd'hui face à la folie meurtrière des dirigeants turcs de 1915, coupables d'un génocide dont l'authenticité ne fait plus aucun doute.
 Face à la scandaleuse négation historique du premier génocide du XX^e siècle, tout homme épris de vérité et de justice, qu'il soit Arménien ou non, doit se sentir concerné.

C'est Bertold Brecht, je crois, qui disait : “ ceux qui ne connaissent pas l'histoire sont condamnés à la revivre ”.
 Le génocide nazi des tziganes et des juifs montre combien Bertold Brecht avait raison.
 Notre but, en réalisant ce reportage, est donc simple et évident.
 Que nul en Belgique et si possible ailleurs, n'ignore ce dernier et douloureux épisode de l'histoire tragique du peuple arménien afin que les centaines de milliers de victimes du génocide de 1915 ne soient pas mortes en vain.

José Dubié
 Journaliste RTBF
 Radio-Télévision Belge



1. Les journalistes de la R.T.B.F. au cours d'une interview. — 2. Les journalistes de la R.T.B.F. devant la prison des Baumettes. — 3. Un journaliste, M. Josy Dubié. — 4. La population devant le monument aux Mobilis. — 5. M. le Professeur Assadourian et Gérard Ketanedjian. — 6 et 7. Manifestation devant la prison des Baumettes à l'appel du Comité de Soutien à H. Kilindjian.



Etude analysant la presse écrite parue en France à la suite du dernier attentat revendiqué par l'ASALA.

UNE CERTAINE VISION DU PROBLÈME ARMÉNIEN des années 1980

Le dernier attentat revendiqué par l'ASALA en France le 4 mars dernier a été suivi de nombreux articles dans toute la presse écrite française. Certains de ces articles banalisant l'événement, d'autres falsifiant l'histoire arménienne, d'autres enfin expliquant. Cependant, en approfondissant chaque détail de la Presse, l'on constate que THESES et ANTI-THESES se mêlent. Les articles de fond du Monde, de VSD et de Paris-Match en particulier, illustrent bien le débat entourant le problème arménien des années 1980.

L'étude ci-après n'a pas l'ambition d'apporter de nouvelles informations car la Presse française nous rapporte tous les détails sur l'ASALA dont nous sommes ignorants. Mon propos vise à reclasser cette information telle qu'elle est apparue. Toute l'ambiguïté de la Question Arménienne en 1981 et sa vision à l'extérieur de notre Communauté y apparaît.

Presse analysée :

- F.S. : France-Soir, 5 mars - "Elle vient de voir son mari assassiné".
- Le F : Le Figaro, 5 mars - "Les racines du terrorisme arménien".
- Le M : Le Matin, 5 mars - "Un diplomate turc assassiné à Paris".
- C.S. : Combat Socialiste, 6 mars - "Paris Chicago".
- Le Monde Ed. : Editorial du Monde, 6 mars - "L'alibi de la vengeance des Arméniens".
- Le Monde : 6, 7 et 8 mars - "Etre Arménien en France".
- V.S.D. : 12-18 mars - "Le Terrorisme Arménien passe par Beyrouth".
- N.O. : Le Nouvel Observateur, 8-15 mars - "L'ennemi turc".
- Le F : Le Figaro, 11 mars - "L'Armée Secrète Arménienne accuse la France".
- P.M. : Paris-Match, 20 mars - "66 ans après les massacres turcs, ils assassinent dans les rues de Paris en représailles".

I. LES ORIGINES DE L'ÉVÉNEMENT

Le F, Le Matin, PM et Le Monde rappellent qu'à l'occasion de la visite du Ministre Turc des Affaires Etrangères le 11 février dernier, un porte-parole de l'ASALA a lancé au gouvernement français les avertissements suivants :

" Nous frapperons bientôt comme réponse à cette visite et à l'enterrement du problème arménien. Notre organisation peut atteindre les institutions et missions diplomatiques françaises partout dans le monde si la France se départit de sa neutralité ".

II. LES PREMIÈRES RÉACTIONS

a) FS, Le F et Le Matin parlent de : "Règlement de compte" et de "Vengeance", cependant que C.S. et Le Matin rappellent : "Ils veulent attirer l'attention de l'opinion mondiale sur le massacre dont leur peuple a été victime en 1915", "Notre combat est contre le régime fasciste turc et il ira jusqu'à la libération entière des territoires".

b) Pour C.S. et Le Monde-Ed. : "Simplement parce qu'ils étaient turcs", "Les diplomates turcs étaient innocents de toute participation au génocide de 1915".

Le F. devait rapporter le 11 Mars, des propos tenus par l'ASALA au cours d'une conférence de presse : "M. Resat Moreli était un agent de la C.I.A. et l'officier de la liaison entre les fascistes turcs et français".

c) "En quoi aujourd'hui les représentants de la Turquie moderne sont-ils responsables de crimes commis par un régime que leurs pères ont non seulement combattu mais abattu", proclame le N.O.

Il poursuit : "Que penserait-on si aujourd'hui, de jeunes juifs allaient, de par le monde, assassiner les diplomates allemands"...

P.M. répond indirectement à ces propos : "Il n'y aura jamais de Nuremberg pour cette infamie. Pas de réparations, ni morales, ni matérielles, pour ce peuple crucifié. A la place de ces Dachau et de ces Auschwitz orientaux, pas le moindre mémorial. Au contraire, la Turquie reconnaissante élèvera un mausolée à la gloire de Talaat Pacha, l'ordonnateur du massacre. Et l'Arménie, rayée de la carte, le sera dédoré du vocabulaire diplomatique...". Enfin, Le Monde rappelle : "Il y a en Turquie des églises, des monuments arméniens. Ils servent de cible à l'armée pour ses manœuvres".

d) Concernant l'attitude de la Diaspora, Le Matin, C.S., Le Monde-Ed. souli-

gnent : "La Diaspora arménienne condamne officiellement les attentats". Le Monde ajoute : "Dans la communauté, les attentats ont fait naître des sentiments mêlés d'inquiétude et d'espérance".

III. LA RÉALITÉ DU GÉNOCIDE EST PARTOUT SOULIGNÉE

V.S.D. et P.M. citent le message envoyé par Talaat le 24 avril 1915 dans tous les Vilayets : "Le gouvernement a décidé d'exterminer entièrement les Arméniens habitant en Turquie. Sans égards pour les femmes, les enfants et les infirmes, quelque tragiques que puissent être les moyens d'extermination, sans écarter les sentiments de conscience, il faut mettre fin à leur existence".

P.M. n'hésite pas à décrire les images du génocide : "On incendie, on pille, on tue, on supplicie pour le plaisir ou pour l'exemple. On défenestre, décapite, éventre, écorche. Et ceux qui ont survécu, on les fait avancer vers le désert brûlant de Mésopotamie, où attendent des camps que les consuls allemands - la Turquie est en guerre aux côtés de l'Allemagne - désigneront dans leurs rapports, d'un mot : KONZENTRATIONSLAGER".

IV. PAR CONTRE, L'APPRECIATION SUR LE GÉNOCIDE, AUJOURD'HUI, EST PLUS NUANCÉE :

"Conflit vieux de 65 ans", dit le F.

"Les Arméniens ont attendu 60 ans pour tenter de venger le massacre", écrit C.S.

V.S.D. et Le Monde rappellent alors : "Jusqu'en 1965, les organisations arméniennes ont lutté sur un plan légal, diplomatique", "Un combat qui n'a jamais cessé".

Le N.O. affirme de manière péremptoire : "Le génocide arménien est un fait que nul ne songe à nier".

V.S.D., P.M. et Le Monde rappellent l'affaire de l'art. 30 : "En 1978, à l'ONU, nous avons obtenu que mention soit faite de notre génocide. Mais, sous la pression de la Turquie, appuyée par plusieurs pays, cette allusion a été gommée. Officiellement, le massacre de près de 2 millions d'Arméniens n'existe pas". "Qu'une Commission des Nations Unies risque une allusion à l'Arménie, et le délégué turc fait feu et flamme pour qu'on la retire et réussit".

V. LE PROBLÈME ARMÉNIEN, LE TRAITÉ DE SÈVRES SONT OUBLIÉS

"Oublié, le plus tragique, le plus cruel, le plus épouvantable de tous les chapitres qui composent la vieille et inépuisable « Question d'Orient »", proclame P.M.

Le Traité de Sèvres est cité par V.S.D. et Le Monde : "Les Turcs ont perdu la guerre, et le Traité de Sèvres reconnaît aux Arméniens un droit à l'existence". "La dernière déconvenue fut ce Traité de Sèvres qui, en 1920, devait fixer les frontières d'une nouvelle Arménie, mais qui restera lettre morte, aboli en 1924 par celui de Lausanne".

La France accueillera alors les réfugiés arméniens : "La France avait besoin de bras dans ses filatures de la vallée du Rhône, dans ses mines du Midi, dans ses usines de chaussures".

ET POURTANT : P.M. rappelle alors la fidélité des Arméniens à la cause des alliés : "Les émigrés arméniens ont constitué une légion de volontaires qui se bat aux côtés des alliés". "La dernière guerre, qui trouvera souvent les Arméniens au premier rang de la Résistance".

VI. AUJOURD'HUI, C'EST LE SILENCE

Le Monde parle de gêne : "La gêne qu'éprouvent à ce rappel de l'histoire la plupart des nations prisonnières de nécessités internationales contemporaines, plus ou moins armées, mais patentes".

La situation stratégique apparaît comme le facteur justifiant ce silence dans Le Monde, P.M. et le N.O. : "La Turquie est dans le camp des puissances occidentales et les Arméniens ne doivent compter que sur eux-mêmes".

"Une raison bien simple qui s'appelle la raison d'Etat. Bastion et base avancée de l'Occident, membre loyal et résolu de l'OTAN, mais pays pauvre et divisé par de terribles luttes intestines, la Turquie doit être ménagée à tout prix". "Une Turquie située en un point stratégique essentiel dans un Moyen-Orient en crise, où les grandes puissances se livrent un combat acharné".

VII. ET DERRIÈRE LE TERRORISME, SE CACHE LE COMLOT :

"Un prétexte pour déstabiliser une Turquie déjà en proie à de gigantesques problèmes économiques et politiques", s'exclame le N.O.

"Une stratégie de tout autre ampleur... l'alibi d'une entreprise de déstabilisation de la Turquie, menée dans tous les secteurs ?" proclame le Monde-Ed.

"La vérité est qu'il s'agit d'affaiblir le monde libre par tous les moyens... et comment l'affaiblir mieux qu'en déstabilisant la Turquie, bastion vital de l'Occident", conclut P.M.

VIII. POUR LES ARMÉNIENS, L'ESPOIR EST FAIBLE :

Dans Le Monde-Ed. : "L'Arménie indépendante ne renaîtra sans doute jamais". "Si un seul dirigeant turc avait suivi l'exemple de Willy Brandt, les vengeurs et les morts seraient-ils apaisés ?".

Et dans P.M. : "Le Willy Brandt turc est mort ; les terroristes arméniens l'ont tué". "Le plus grand malheur des hommes n'est pas de faire la guerre, c'est de se tromper de guerre".

IX. LA TACHE RESTE IMMENSE ET LONGUE :

P.M. révèle l'aspect militaire de notre civilisation : "Vieux peuple arménien, occupant millénaire de l'Anatolie, chrétien des premiers temps, héritier d'une histoire glorieuse et d'une civilisation raffinée".

Le Monde analysant les aspects culturels de l'existence de la Diaspora fait parler le CDCA : "On est aujourd'hui à mi-chemin entre une culture arménienne passée, dont les traces sont dans le pays, et une autre qui sera celle de la Diaspora, mais qui reste à créer".

Puis l'Eglise : "... Continuer à réunir les éléments de preuves, à rechercher la documentation, à produire ces éléments afin d'agir sur un terrain diplomatique en rappelant sans trêve ce qui s'est passé et est demeuré impuni".

Et V.S.D. conclut par la voix de son interviewé : "Dans 20 ou 30 ans, nous retrouverons notre pays réunifié".

Vendredi 12 Juin 1981 à 21 heures

LA CHORALE Sts SAHAG-MESROP

sous la direction de

KHATCHIK YILMAZIAN

avec la participation au piano de

Juliette YILMAZIAN

concertiste

donnera un **CONCERT**
à l'**OPÉRA DE MARSEILLE**

Programme : Komitas, W.A. Mozart, A. Dikranian, A. Bartevidian, E. Hovanessian.



Yazı ve fotoğraflar: EROL AYDIN-KAYA ULUG

7'den 70'e kadar, Türk işçileri, Türk işçi çocukları, şehitlerini zın resimlerini bağrılarına basarak yürüdüler.

Onbinlerce ses, İstiklal Marşımızı haykırdı. Onbinlerce avuç Fatihalarla doldu

Almanya'da Bayraklaştık..



Hamburg'daki bütün duvarlara, İstiklal marşımızın satırları ve fatihalar sindi. Al-

manya'nın bu can damarı şehrinde, Türk'ün asil kani, bir bayrak gibi doladı.

Dortmund'da, Hamburg'ta Köln'de Türk işçileri, Türk gençleri Dünyayı kana bulayan Ermeni teröristleri lanetledi



Dünya haritasında, "Türk kanı dökülmedik" ki'ta kılındı...Türk diplomatları Amerika'da, Asya'da, Avustralya'da ve Avrupa'da şehit üzerine şehit verdiler. Dünya haritası, Ermeni kurgunları ile delik deşik oldu...Türk işçileri,

"Ermeni terörizm" ini lanetlemek için, Avrupa'nın her köşesinde bayraklaştılar. Dortmund'ta, Köln'de, Hamburg'ta onbinlerce ses İstiklal marşımızı haykırdı, onbinlerce avuç amellerle doldu.

(Fotoğraf: BERAN AKINCILAR)



La falsification de l'histoire n'a pas donné les résultats attendus. La Turquie change de méthodes. Elle organise et orchestre des manifestations de travailleurs turcs dans les pays d'accueil. Pour dissimuler son crime de génocide, elle cherche à se donner une image de victime. Qui veut-elle convaincre ? Qui veut-elle provoquer ? Est-ce un nouveau défi ?

Hamburg'taki yürüyüş, Türk'ü, "Tarih okumayı sevmeyen" dünyaya tanıttı. "Türk'ü tarihe sor" mavanlar, Türk'ü bu yürüyüşlerde tanıdılar.



GÜNÜN YAZISI

Oktay EKŞİ

Nihayet uyandık mı?

BİR şarkı vardır. Mısıralarından birinde "daha önceleri nerelerdediniz?" der. Dışişleri Bakanlığımızın "Ermeni faaliyetlerine izin veren Lübnan'ı uyardığı" yolundaki bir haberi dünkü Milliyet'te okuyunca, doğrusu aklımza yukarıdaki mısra geldi.

Evet, Dışişleri Bakanlığımız daha önceleri gerçekten nerelerdediydi?

Ermeni tedhiş örgütleri dünyanın öteki ucunda, örneğin Sydney'de bir Türk Başkonsolosunu öldürdükten yahut Vatikan'da veya Paris'te bir siyasi cinayet işledikten hemen sonra Beyrut'taki Ermeni örgütleri adına dünya kamuoyuna açıklamalar yapıyor ve milyonlarca masum Ermeni adına Türkiye'ye savaş ilan edilirken, Türkiye Cumhuriyeti'nin Dışişlerinden sorumlu olan Dışişleri Bakanlığımız nerelerdediydi?

Ya birkaç gün önce Atina'da düzenlenen ve Türkiye'yi lanetleyici konuşmalar yapan Ermeni örgütlerinin faaliyeti hakkında Türk Hükümeti acaba ne yapmış, Türkiye ile ilişkilerini düzeltmeye çalıştığını ileri süren Ralilis Hükümetine ne demiş?

Bir de bunu öğrenmemiz mümkün mü?

Eğer bu ülkeler kendi bünyelerinde mikrop üretilip de bunları sonra Türkiye'ye enjekte etmeyi "doğru" ve "iyi komşuluk" ilişkilerinin bir gereği sayıyorlarsa, bunun kolayı vardır.

Önce o ülkelerin Türkiye ile ilişkilerinin "hassas" olan noktaları hangi damarlarına basılınca onların acıyaçağı araştırılır. Ondan sonra da uygun bir biçimde kendilerine, o hassas yerlerinin acıtılması ihtimali gösterilir.

Hani, "tereciye tere satmaya" kalkmış olmalıyım ama, Dışişlerimizi yönetenlerin bu metodlardan haberdar olduklarını nedense bir türlü göremiyoruz.

Asıl önemlisi, şu "devlet" muamelesi yaptığımız, temsilcilerine "tam bir diplomatik muafiyet" tanıdığımız ve Ankara'da "temsilcilik" açmalarına izin verdiğimiz Filistin Kurtuluş Örgütü'nün durumudur.

Hatırladığımızı göre bu temsilcilik açılmadan önce yapılan temaslar sırasında Filistin Kurtuluş Örgütü yöneticileri "Türkiye'deki tedhiş örgütlerinin mensuplarını yetiştirme, onlara destek olma gibi faaliyetlerde bulunmayacaklarına" söz vermişlerdi.

Oysa birkaç gün önce televizyonda "APO"cu bir gencin yaptığı açıklamada öğrendik ki, kendisi gibi Türkiye'yi bölücü amaçlar ardında olanlar bir yerde, "tedhişçi sol"ün mensupları bir başka yerde ve "tedhişçi sağ"ın mensupları "İslam tedhişçileri" ötede olmak üzere, her türlü tedhişçinin yetiştirildiği mektep, o bağrımıza bastığımız Filistin Kurtuluş Örgütü ve onun kamplarıdır.

Sonra unutulmayacak bir olaydır ki 1980 yılının Nisan ayında Ermeni, Kürt yarıktı örgütleri de Filistin Kurtuluş Örgütü'nün kontrolü altında bulunan Sayda'da (Sidon) ilk ve önemli basın toplantısı ile Türkiye'ye karşı savaş ilan etmişlerdir. Östelik bu toplantı Filistin Kurtuluş Örgütü'nün koruyuculuğunda gerçekleştirilmiştir.

Bütün bunlar gözler önündeyken merak ediyoruz?

Dışişleri Bakanlığımız bugüne kadar Filistin Kurtuluş Örgütü'nü kaç kere ve ne biçimde uyarırmıştı ve ne sonuç almıştı?

Özellikle bu örgütün Ankara'da bulunan ve her fırsatta kamuoyu karşısında bir laf etmeyi pek seven temsilcisinin sesi neden hiç çıkmamaktadır?

Hurriyet, 4 avril 1981 :

Enfin, sommes-nous réveillés ? Après tant d'assassinats des diplomates turcs perpétrés dans divers pays du monde par des éléments fanatiques arméniens, le Gouvernement turc agira-t-il ? Et ses envoyés spéciaux gouvernementaux, que font-ils ?

BURNA FELEK



FRANSIZ BASINI VE TÜRKİYE

DÜNYA coğrafyasından 1918 tarihinde tarih âline intikal etmiş olan Osmanlı İmparatorluğu zamanında ve İmparatorluğu çökertmek için Türkiye'ye Rusya Çarı ordularının öncülerini olarak girmiş muntazam ve küçük bir Ermeni ordusunun, o zaman Türkiye halkına yaptığı ve çekilmeden de, ora halkın onlara yaptığı eylemlerin tam 66 sene sonra hesabını sormak, faturasını ödetmeye kalkmalarına komisyonculuk eden Fransa gibi medeniyet ve hürriyet öncülüğüne davasının bayraktarı bir Batı memleketi, her şeyden evvel NATO mütefiki Türkiye'ye büyük hükümetiyle, medisiyle ve basınıyla saldırı halindeydi.

Daha birkaç gün evvel toplanmış olan Gazeteciler Cemiyeti Kongresi'nde açıkladığı gibi, Fransa'nın meskur uşak fabrikatörünün mal olan resimli büyük bir haftalık dergide, Türkiye aleyhine yazılmış bir makaleyle hastalanmadan okumak kabli değildir. Fransa'da bizim diplomatlarımız öldürülmüştür. Başka memleketlerde de olmuştur. Herkes gibi Fransa hükümeti de bunların katillerini aramalıdır. Bunu bulur veya bulamaz, Nitekim mütevefika Amerika Cumhuriyetkanı Kennedy'i öldüren katil bulunamamıştır. Ama bütün dünya ve Amerika basını hareketi lanetledi.

Fransa'da öldürülen Türk diplomasi temsilcileri hakkında Fransız neşriyatı bunlar mı olmalı? Fransız Televizyonu, Türk sefaret mensuplarından iki temsilcimizi öldürüldüğü haber verirken hemen sonra, 1915'de yani Rusların Türkiye'ye girdikleri tarihlerdeki bir, bir başka suçu işlemek, mesela soyaklık için yapılmış değilse, katliamların tarihini tamamlamış olur. O devirde aile ismini değiştirmeye mecbur kalmış olan Le Figaro gazetesine Türkiye-Fransa dostluğunun ve genis kültürel münasebetlerin mahiyetini anlatarak, bunu aradığımız yazmamız. Bugüne kadar mektubumuzun neşredildiğine dair bir malumat alamadım ve işte bu sırada o büyük kergin hücumu göçti.

Bir adam değil olur. Allah saklasın, bu bir kazadır. Tahrik edilmiş olur. Çekip karşındakini öldürür. Eğer bir, bir başka suçu işlemek, mesela soyaklık için yapılmış değilse, katliamların tarihini tamamlamış olur. O devirde aile ismini değiştirmeye mecbur kalmış olan Le Figaro gazetesine Türkiye-Fransa dostluğunun ve genis kültürel münasebetlerin mahiyetini anlatarak, bunu aradığımız yazmamız. Bugüne kadar mektubumuzun neşredildiğine dair bir malumat alamadım ve işte bu sırada o büyük kergin hücumu göçti.

Bir adam değil olur. Allah saklasın, bu bir kazadır. Tahrik edilmiş olur. Çekip karşındakini öldürür. Eğer bir, bir başka suçu işlemek, mesela soyaklık için yapılmış değilse, katliamların tarihini tamamlamış olur. O devirde aile ismini değiştirmeye mecbur kalmış olan Le Figaro gazetesine Türkiye-Fransa dostluğunun ve genis kültürel münasebetlerin mahiyetini anlatarak, bunu aradığımız yazmamız. Bugüne kadar mektubumuzun neşredildiğine dair bir malumat alamadım ve işte bu sırada o büyük kergin hücumu göçti.

Aziz okurlarım!
Bugün Fransa Televizyonu ve basınıyla, Türkiye ve Türkler aleyhine bir iftira kampanyası başlatıldı. Deniliyor ki, birkaç ay sonra yapılacak cumhurbaşkanlığı seçiminde Fransa'da yerleşmiş ve Fransa uyruğu olmuş 300 bin kadar Ermeninin o'nu kazanmak için şimdiki Cumhuriyetkanı Mösöy Valery Giscard d'Estaing böyle teşvik etmektedir. Mösöy Valery Giscard d'Estaing her şeyi hükim değildir. Bu iftira onun değil, her yere sızmış olan Ermeni dostlarının marifetidir. Bu hareketten Türkiye devletinin kılı kırpırdamaz. Fransa hükümeti ve devleti, sırası ve beyanmillet münasebetlerde Türkiye'nin Batı'ya ne kadar itimatlı olduğunu bilir. Ne var ki, Fransız basını bizim aleyhimize hayasetini bilen ve millî hayasetine hürmeti meslek âdabı sayan hiçbir kalemim yazamayacağı kadar ağır yazıları Fransa basınında görmek müteessiriz. Günün birinde yaptıklarının ne kadar ağır bir şey olduğunu, umarım görecektir.

Buna mukabil, öğreniyoruz ki, Londra'nın meskur Times gazetesi Türkiye aleyhine çıkmış olan hakasız ve kötü bir yazının muharririnin işinden atması ve bunu gazetesinde iflan etmesi. Bu da İngiltere basınına meslek âdabına ve insan hayasetine ne kadar hürmetkar olduğunu bir delildir. Londra'daki meslektaşlarımız bu serelli hareketlerinden dolayı teşekkür ederken, Fransız basınına insaf ve iz'an dileriz.

Milliyet, 4 avril 1981

La France s'acquitte pour le paiement de la facture du 66^e anniversaire du génocide arménien, par tous les moyens possibles : télévision, radio, etc. Mais que fait-elle pour arrêter les terroristes ? L'Amérique, au moins, continue les poursuites. Que la France en fasse autant.



mercek

REFİK ERDURAN

ÇİLE

HANGİ akıl hocasına uyarak hay edinişmiş, bilmiyorum. İki yıl önceine değin ne zaman çileden çıkmama yol açabilecek bir durumu karşılaşsam.. hemem içinden ona kadar saymaya ve ondan sonra tepki göstermeye calırdım.

Buna her zaman sınırlı gücüm yetmezdi değil.. Daha iki, üç gelmeden patladığım çok oldu. Ve her seferinde kendim zararlı çıktım.
Bir çeşit savayıyız. Düşmanlar önüme yerleşecek, öldürcek, bize ellerinden geldiğince zarar vermeye çalışacaklar. Onlara, "Yeter, yeter", demenin önemi olabilir mi? Abdi geldi kafamın ekranına. Bir kez daha hükümete gülmüseli:

Böyle seyleri yapmanın istediği de bu zaten. Herkesi öfkeden mantıklı düşünmeye duruma getirmek. Sen yine her şeyi doğru tehis koymaya bak...
Doğru tehis isteyen ilk soru şu:
— Kim yapıyor?
Bunu sorun bile saymayın, yani beşbelli bir gerçeği açıklarcasına kestirip atın meslektaşlarımız var:
— Sovyetler!
Olamaz mı? Hiç değilse sosyalist blok içindeki birtakım çevreler kanık amaçlara âlet edilmiş olamazlar mı?

Ben şu ya da bu ilkinin sukutü değilim. Dünyanın bugünkü aklı ortamında herhangi bir kuykuyu büabütün hesap dışı bırakmak da başka türlü bir kestirip atma yanışı olabilir.

Ancak, akıma takılan sorular ortaya koyarak vatandaşın tehis yanılğından korumaya çalışmam da görülm. Ota ki söz konusu meslektaşlar konuyu derinlemesine düşünmüş ve ulaştıkları sonucaşın sağlam bir mantıkla bizim bilmediğimiz kanıtlara dayandırmışlardır. Öyle ise tüm yurttaşlarımıza birlikte beni aydınlatmaları rica ederim.
Diplomatlarımızın kurşunlanmalarına şahne olan Batı ülkelerinde güvencik güçlerinin suçlarını yatılamak için gerekeni yapmayışlarından yakınmaktayız. Peki, olayların gerisinde Sovyetler varsa, bu durumu açığa çıkarmak Batılı yönetimler için eşsiz bir propaganda fırsatı değil midir? Niçin yan çinler?

Manşık Yanıkyanın kışeal saldığını saymazsanız, cinayet fuyası bizim Kibne çıkışımızdan sonra başladı. Düzleniyen Sovyetler ise, bu terörü başlatmak için neden o olayı beklediler? Niçin daha önce ya da sonra değili? Akdeniz'de kıtlıklık biçimde haklarını savunmak istediğimiz karşı çikanların başında Sovyetler mi geliyor?
Çin için ABD Başkanını yalanlarcasına, "Sovyetler uluslararası terör desteklemiyor" dedi?
Ailinde karışmazdikileri "Rusya", "Amerika", "Ermeniler" falan diye birer blok durumunda düşünmek yanlıcı olabilir. Belki de Batı'nın, Doğu'nun, seleneksel düymenleminin içindeki çeşitli çevrelerden kaynaklanan bir gerip koalisyen karşındayız.

Şimdilik kesinlikle bilebileceğimiz şu:
Güçsüz düştüğümüz —ya da gerçektekinden çok daha güçsüz durumda bulunduğumuz sanıldığı— için, kungunlar listülmüşe kullanmak derdinde.

Çözüm?
Savayı kestirme çözüm olmaz. Peşin peşin bileceğimiz ki bu çile uzun sürecek. Sınırlarımızı dayandırmaya, her şeyi serinkanlıkta düşünüp bir an önce ekonomik, siyasal, sosyal bakımından bönymetli esenliğe kavuşturmaya bakacağız.

Şimdilik çileden çıkmayalım yeter.



Ahmet Kabaklı

GÜN İŞİĞİNDA

AH VAH! A PAYDOS

Reşat Moralı ve Tecelli Arı'nın gömülmeleri üzerinden henüz 18 gün geçti geçmedi, Ermeni canavarlar, bu sefer de Kopenhag Çalışma Müşavirimiz Cavit Demir'i sinsi bir suikasta ağır yaradılar. Demek elçilik, konsolosluk binaları, arabalar ve sokaklar gibi evlerin içi ve ansansörler bile canavar şebekelerin tuzakları ile doluymuş..
Hayır, artık ne "devlet toreni" ne lanet nutukları, ne de vatandeşlarımızın Avrupa şehirlerinde yaptıkları medeni mitingler..

Görürsünüz ki, bütün bu heyecanlarımız ve millî duygularımızla alıy eder gibi üstümüze-üstümüze geliyoruz; yeni cinayetler işliyorlar. Kendilerinin "24 Nisan 1915 katliamının yıldönümü" dedikleri 24 Nisan 1981'e doğru (yani bu ay içinde) tasarladıkları vahşetler korkarım, daha da artabilecekler.

Haçlı taassubu ve kilise yalanları ile yüğrülmuş Batı'nın, bizi anlamasını, yazımıza ortak çinmasını, bu açık "haksızlık" ve bar-barlıklar karşısında bize "hak" vermesini beklemeyin! Bu canavarların dupeduz istilacı siyaset taktikleriyle örgütlediği, beslediği ve silahlandırdığı muhakkak olan Sovyet Rusya'na da bizi bolmek, parçalamak niyetinden vazgeçeceğini inanamayın, o kadar saf olmayın!

Sağlı sollu bütün emperyalistlerin, "Sark Meselisi"ni çıkardıkları 1850'lerden beri hedef ve taktikleri bellidir: Bu, Türkiye'nin toparlanmasa, kalınmasa, kurtulmasa ihtimali beliren her zamanda, başımıza bir belâ çıkarmaktır. Bize nefes vermemek ve göz açtırmamak iblisliğidir.

Önce Balkan milletlerini kullanarak, Rumeli'deki Türk varlığını yok etmiş, bizi Çatalca'ya kadar itmışlerdir. Sonra Türkiye'deki azınlıkları (Ermeni, Rum) kuşkırtarak bizi "Sevr" in zindanına tıkmaya kalkmışlardır. Bu hengâmede çılın Ermenileri, Rumları da Türklerle saldirtarak hem ihanete, hem de perişanlığa sürüklemişlerdir.

Şimdi, yeniden buyune ve refah arifesinde olan 50 milyonluk Türkiye'yi, başka akılsız kavimler ile beraber, Taşnak soytarlarını da yeniden ortaya çıkararak tokeletmeye çalışıyorlar. Hızla kuvvetlenen komşumuz İran'ı, iç ve dış savaslarla ne hale getirdikleri ortadadır. Emperyalistler, Türkiye'ye de "İranlaştırma" istemişlerdir. Hala koku ka-zınmayan azgın amaçlarının sebebi budur. 12 Eylül, zımnayan heveslerini kursaklarını artışı sebeplerinden biri de Türkiye'nin yeniden millî birliğe kavuşmasından duydukları ümitsizdir.

O halde "sinek kuçuktur-buyuktur" diye düşünmeden kendimizi korumak, savunmak zorundayız. Ermeni mi, bolcu mu, Sovyetlerin başka cinsten uşağı mı? Her ne ise, cinayeti işlediği ulkede anlayacakları şekilde cevaplandır-malıyız.

Tekrar edelim, ah! vah! toren ve şikâyetleri-miz, düşmanlarımızı güldürmekten, propagandaları-nın pekiştirmekten ve hattâ cinayet işitihalarını kabartmaktan başka bir işe yaramıyor.

O halde, tipki onların metodları ile, "tesirli propaganda" yapmak... Avrupa'nın hoş gördüğü canileri usulüvle yakalayıp cezalandırmak zorundayız. Bu böyle gitmez! Nereden turediği belirsiz Ermeni çeteleri, madem ki Türkiye'ye harp ilan etmişlerdir; harbin, her iki tarafa hak tanıyan bazı kanun ve yukumullukleri olduğunu herkese öğretilmelidir. O zaman Avrupa'nun da hoşuna gidebiliriz..

Tercüman, 6 avril 1981

Hélas au repos ?
Tant de martyrs turcs par assassi-nats perpétrés par des éléments arméniens toujours sous le slo-gan " Vengeance du génocide de 1915 ". Plus de patience. Il faut agir vite. La guerre est déclarée par les terroristes arméniens. Nous devons donner une réplique analogue plus sévère pour mieux informer l'Europe.



GÜNÜN YAZISI

Oktay EKŞİ

Daha da gecikmeden

HAMBURG'da, Nice'de, Lyon'da ve Avrupa'nın daha başka şehirlerinde Türkler "gösteri yürüyüşleri" yapıyorlar ve "Ermeni tedhişçileri-nin Türk diplomatlarını öldürmelerini protesto" ediyorlar.. Ama ötede yine de Türk diplomatları-na karşı saldırılar devam edip geliyor.

Önkö-dönkö bir gazeteminiz bağlıkta bellir-tiği gibi- "Ermeni terörü gidermek yaygınlaşiyor." Bugün Türkiye'nin karşılaştığı önemli bir mesele budur ve biz etkin bir çözümlü yolu bulamazsak, bu konu sonunda başımıza belâ olacaktır.
O nedenle artık "Ermeni tedhişçileri küçümse-mek" dönenim kapatıp, ciddi bir çare arama döne-mine girmemiz gerektirilir.

Öncelikle belirtelim ki, Türkiye Cumhuriyeti, sadece ve sadece İtibarî bir hukuk devleti kimliği-ğine uygun çareler bulmak ve uygulamak durumundadır. Bunun dışındaki her çare, belki uygula-nışta anda birçok insanı tatmin eder "ohh ol-sun" dedirtir ama, uzun vadede hem toplumumu-zu hem de devletimizi küçük düşürür.

Sözün burasında bir noktayı belirtelim: Filitin Kurtuluş Örgütü'ne karşı bugünkü İsrail hükü-metli hukuk devleti kavramıyla bağdaştırılmayacak bir mücadele biçimi yürütmektedir. Bir başka deyişle Filitinli gerillalar ne kadar pervasız ve insafsız ise İsrail'inlikler de o kadar pervasız, insafsız ve ölçösüzdür. Örneğin İsrail'in askerî birlikleri, en küçük bir nedenle hemen Filitin kamplarına saldırıp kadın, çocuk öldürmede ölmektedirler. Ve dünyanın pek çok yerinde müesvelerin etkisi altında bulunan yayın organları da bu saldırıların mazur gösteren yayınlar yapmaktadır.

Ancak Türkiye'nin ne dünya kamuoyunu etkilemek için böyle bir çansı ve gücü vardır ne de bu yola girmesi doğru olur.
Öyle ise, Ermeni örgütlerinin bu saldırılarını önlemek için meselenin bütün cepheleriyle değerlendirilmesi ilk şarttır.

Bize kalırsa bunu yapmak için de önce "Erme-ni tedhişçileri karşı mücadele" amacına dönük bir çalıřma grubu teşkil edilmiş haller bir merkez oluşturulmalıdır. Bu merkez Ermeniler'in dünya kamuoyunu etkileyen propagandalarını çürütücü yayınlarında, karşı propaganda yoluyla bulup uygulamaktan, dışarıdaki Türkleri bu konuda aktif hale getirmeye çalışılmalıdır, alınması gereken gü-venlik önlemlerinin niteliğinden ve uygulamasından, Ermeni tedhişçileri ilişkin istihbarattan ve devletini almış mümkün karşı önlemlerden, kısaca Ermeni tedhişçileri sorununun "A"şından "Z"şine kadar herşeyinden sorumlu olmalıdır.

Bu çalışmaya hemen başlatılmazsa, korkarız ki dünya kamuoyu Ermeni örgütlerinin yaygarasına inanıp da bir gün karşımıza dikildiği ve "Verin bu adamın haklarını" dediği zaman hem çok gecikmiş oluruz, hem de söyleyecek laf bulamayız. O zaman müdat üzere oturu birbirimizi suçlama vakit yitiririz. Ve tarihimizde pek çok defalar görüldüğü gibi, sonunda bir kataküllüye getirilip karşı tarafın istediğini yaparız.

Not: Ermenilerin Atina'da düzenlediği toplantıya Filitin Kurtuluş Örgütü'nün temsilcilerinin katılmadığı bir örgütün Ankara Temsilcisi Abu Firaz açıkladı. Aynı Abu Firaz, Apocu, solcu, ülkücü, ahane teröristlerin FKÖ kamplarında eğitildiği iddialarına neden cevap vermiyor?

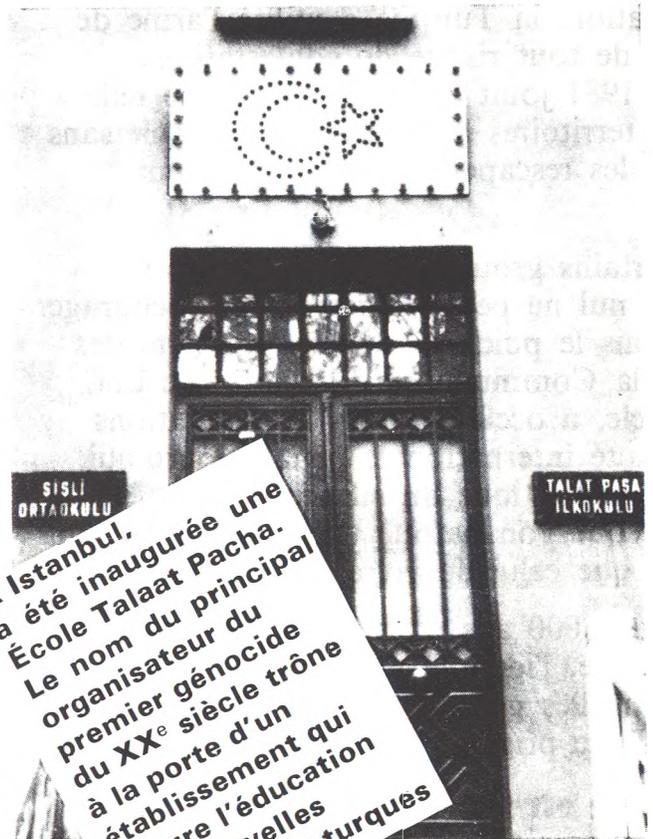
Hurriyet, 6 avril 1981

Si la Turquie ne prend pas les mesures adéquates dans les assassinats commis par les terroristes arméniens et ne met pas un terme aux rigoureuses attaques incessantes, aucune autre solution ne les calmera et la Turquie sera HUMILIÉE.



Le Boulevard Talaat Pacha est une des principales artères de Ankara. Il relie la Gare centrale au Boulevard Atatürk.

(Dans quelle ville d'Allemagne trouve-t-on une Avenue Adolph Hitler ?)



A Istanbul, a été inaugurée une École Talaat Pacha. Le nom du principal organisateur du premier génocide du XX^e siècle trône à la porte d'un établissement qui assure l'éducation des nouvelles générations turques

(Où trouve-t-on une École Adolph Hitler ?)



Le Mausolée de Talaat Pacha est érigé, depuis 1943, sur la Colline de la Liberté à Istanbul.

(Où se situe le Mausolée dédié à Adolph Hitler ?)

« A la Préfecture d'Alep, Le droit des Arméniens de vivre et de travailler sur le territoire de la Turquie est totalement aboli; le gouvernement, assumant toutes les responsabilités à ce sujet, a ordonné de n'en même pas laisser les enfants au berceau. (...) Le 9 septembre 1915, Le Ministre de l'Intérieur, Talaat. » (*The Daily Telegraph*, 29 mai 1922).
« A la Préfecture d'Alep, Il a été précédemment communiqué que le gouvernement, sur l'ordre du Djémiet (comité Ittihad) a décidé d'exterminer tous les Arméniens habitant en Turquie. Ceux qui s'opposeraient à cet ordre et à cette décision ne pourraient faire partie des organes du gouvernement. Sans égard pour les femmes, les enfants et les infirmes, quelque tragiques que puissent être les moyens de l'extermination, sans écouter les sentiments de la conscience, il faut mettre fin à leur existence. Le 15 septembre 1915, Le Ministre de l'Intérieur, Talaat. » (*The Daily Telegraph*, 29 mai 1922).

MON AMI DIRAN KHAYIGUIAN N'EST PLUS !

Cet homme de cœur et d'esprit que j'ai eu le bonheur d'avoir pour AMI, était animé d'une foi profonde et d'un amour sans compromission pour sa nation ; et il les exprimait toujours avec une volonté farouche et déterminée.

Indifférent à tous les échos, il poursuivait inlassablement son but : forger une communauté pure, solide, irréprochable et dispensatrice de sa culture millénaire, enrichissant ainsi les siens et tous ceux qui viendraient à elle.

Bien peu nombreux sont ceux qui, l'espace d'un instant, ont pu entrevoir la grandeur d'une âme qu'il cachait pudiquement.

Homme de caractère, épris de vérité, il a été le principal animateur du Comité d'Erection du Monument du Génocide Arménien qui s'élève dans la cour de l'Eglise Apostolique du Prado, et il est aussi l'instigateur du texte gravé sur ce monument : " A la mémoire des 1.500.000 Arméniens victimes du Génocide ordonné par les dirigeants turcs de 1915 ".

Hélas, la mort aveugle l'a emporté brutalement. Mais son œuvre vivra par l'exemple qu'il nous laisse. Tel le grain de blé dont parle l'Evangile, il a fallu qu'il meure pour donner la moisson... Que son épouse, discrète et vaillante, et sa famille, assurées de cette belle vérité, y trouve l'apaisement et la consolation.

René ATTOYAN
Marseille le 28 avril 1981

Oraison Funèbre

prononcée par
le Révérend Père Karekin BEKDJIAN
lors des funérailles de Diran KHAYIGUIAN

Chers fidèles endeuillés et affligés,

— L'obscurité est l'ennemi de l'homme,
Et l'ennemi de l'obscurité : la Lumière —

Des mains sombres, inconnues et impitoyables ont terrassé d'un coup inhumain l'homme qui se trouve en ce moment dans ce tombeau, et c'est pour lui adresser notre dernier salut et notre dernière prière que nous sommes rassemblés dans cette église. La mort criminelle de notre regretté Diran KHAYIGUIAN nous a complètement confondus et a plongé dans un deuil amer, aussi bien ses parents proches qu'éloignés, ses amis et ses connaissances.

Tout à l'heure, nous allons retourner son corps à la terre, réalisant ainsi la parole de Dieu : Terre tu étais et Terre tu redeviendras.

Quant à son âme, vouée à l'éternité, elle reste parmi nous comme une précieuse source de lumière rayonnante.

Peu importe si l'obscurité a une fois de plus vaincu la source physique de lumière, qui est évidemment pour l'homme le cerveau ; la Lumière véritable est celle de J.-C., comme l'a dit notre Seigneur : " Je suis la Lumière du monde, donc l'âme qui a vaincu le monde par sa mort ".

Chers amis endeuillés, rappelons encore l'avertissement de J.-C. : " viendra un jour où le frère condamnera son frère à mort, le père condamnera son fils, et les enfants leurs parents. Pour mon Nom, vous serez haï par tous, mais celui qui patientera jusqu'à la fin, Vivra ".

En vérité, nous vivons en ces temps où les hommes sont désormais devenus des loups et des fauves, où l'aîné ne connaît plus son enfant, le fils son père, le frère sa sœur.

Partout il y a guerre et lutte, le monde est devenu chaotique et réciproquement, il n'y a plus d'amour fraternel, plus de foi et d'humanisme.

Notre sincère et cher frère, le regretté Diran KHAYIGUIAN est la victime du monde impitoyable où nous vivons. Il est une victime qui ne méritait absolument pas une telle destinée, car il était avant tout sensible, son cœur bon et scrupuleux, sa vie irréprochable, sa foi et son esprit de dévouement sincère, il était plus près de la créature estimée de Dieu qui sait, d'après l'explication de la Sainte Bible, utiliser la fortune divine : il en avait été doté comme d'une particularité humaine exceptionnelle, et il nous le rendait décuplé. Mais il est regrettable que Dieu ayant donné ces mérites, Lui seul puisse les estimer et non pas nous, pauvres pécheurs mortels.

Diran KHAYIGUIAN est né en 1912 dans le village de Kervank, près de Kharpert.

Il échappa au massacre des millions d'Arméniens car il émigra en Europe peu après avec sa famille. Il vécut d'abord à Kharpert loin de sa mère, avec les orphelins. Puis il rejoignit sa famille en Allemagne où il poursuivit des études secondaires jusqu'à l'âge de 16 ans.

Vers 1929, il émigra en France, à Lyon. Il y obtint son diplôme de baccalauréat.

Plus tard, il partit de nouveau avec sa famille pour Paris.

Le défunt se lança tout seul dans une carrière où il réussit grâce à ses capacités.

Puis il se maria et eut deux enfants : Astrig et Varoujan.

Vers 1960, suivant son destin d'Arménien émigré, il vint s'installer définitivement à Marseille, entouré de toute sa famille.

A Marseille aussi le défunt Diran KHAYIGUIAN réussit très bien dans ses affaires grâce à un travail acharné et la force d'une foi lucide qu'il avait hérité de son père.

Cette foi, comme il est expliqué dans les épîtres aux Hébreux, est le support des choses espérées et la preuve des choses invisibles. C'est avec cette foi que Diran KHAYIGUIAN réussit à conduire sa famille vers un port paisible. Il a apporté son appui à nos buts nationaux, de même qu'il a servi le pays où il vivait, la France, où, au cours de la seconde Guerre Mondiale, il s'engagea comme volontaire et fut fait prisonnier pendant environ 6 mois.

L'Humanité a parfois la chance d'avoir en son sein des hommes de talent ou des génies. Mais parmi eux, seuls ceux qui ont employé la richesse de leur personne pour l'amélioration de l'humanité méritent qu'on se souvienne d'eux avec amour et respect.

Comme le défunt était le portrait fidèle de ces hommes de talent !

De toute sa personne il s'était consacré à son peuple, à l'amélioration et à l'enrichissement de celui-ci, avec un amour sans mélange et sans crainte.

Un jour, au cours d'un de nos entretiens intimes, je l'ai comparé au personnage de l'un de nos écrivains immortels : Parouir Sévag, décrit dans son poème : " Mart ga, Mart èl ga " (Il y a Homme et Homme) : il ressemblait à cet homme qui porte sur son dos le monde, tandis que d'autres se font porter par le monde. Son tourment au sujet des problèmes insolubles du peuple arménien me semblait quelque peu exagéré si l'on considère que d'autres personnes qui détiennent officiellement des responsabilités contemplaient le même problème d'un œil tellement indifférent et se moquaient de nous, juchés, aurait-on dit, sur le dos du monde. En écoutant mes mots, le défunt avait baissé la tête et dit, les larmes aux yeux : " Révérend Père, il semble que vous n'avez pas subi l'épreuve du feu, il n'y a que celui qui l'a touché qui sait que le feu brûle ". J'ai senti qu'il avait une âme droite et bonne, et que ce qui attristait son tourment, c'était le désir de trouver un remède pour son malheureux peuple ; sinon nous ne pourrions expliquer l'indifférence de centaines d'Arméniens (eux-mêmes rescapés du feu de justesse) vis-à-vis de leur peuple. Diran KHAYIGUIAN avait pour père le Professeur Krikor Khayiguian, qui lui a inculqué ce sentiment arménien. Diran KHAYIGUIAN a fait ses premiers pas dans la vie arménienne à Lyon où il organisa les mouvements scouts arméniens, renforçant les liens entre ces derniers et les scouts français.

En 1956, à Paris, il organisa une entrevue entre Sa Sainteté Vasken I^{er}, Patriarche Suprême de tous les Arméniens, et le Président de la République Française René Coty, ce qui était à l'époque pour notre peuple, un succès sans précédent.

De 1960 à 1965, il fonda et organisa avec son frère, le Centre d'Etudes Arméniennes, dont les mem-

bres ont été soutenus et éclairés par son esprit et ses conseils.

En 1965, il conçut et fit appliquer l'idée des Commémorations de Deuil du 24 avril, qui s'étaient limitées jusqu'à cette date à une messe de requiem dans les églises.

De 1970 à 1972, avec l'aide de ses collaborateurs, il mit ses forces en œuvre pour réaliser le projet d'ériger un monument commémorant les massacres du 24 avril, avec l'inscription appropriée, dans la cour de notre cathédrale à Marseille.

A partir de 1976, il consacra toutes ses possibilités à la création de la chorale Sahak-Mesrop, tout en y apportant sa contribution financière.

Ce n'est évidemment pas en ces quelques lignes concentrées que nous pourrions enfermer les réalisations du défunt pour son pays.

Lui-même trouvait qu'il était impensable de se limiter et il y réprimait, compte tenu du vaste domaine des activités nationales arméniennes.

Aussitôt qu'il discernait la possibilité d'entreprendre de nouvelles démarches, ou qu'il distinguait de nouvelles personnes qu'il fallait attirer au grand jour, Diran KHAYIGUIAN était à leur côté comme un conseiller, comme un frère aîné, comme une personne expérimentée et lucide, comme le représentant stimulateur d'un idéal invisible ; c'était un homme aux principes solides, ferme défenseur de la justice et de la vérité, un homme aux grandes visions, inspiré ; il possédait un individualisme et un idéal puissants, il savait dire oui ou non quand il le fallait ; il était censé et lucide, et enfin, c'était un ami prêt à tous les sacrifices, et avide d'amitié. Ainsi, tout au long du chemin d'une vie consacrée à servir son peuple, il avait fait vivre, resplendir et fleurir toutes ses actions et leurs fruits.

Ce chemin fut souvent épineux et très souvent tourmenté, au cours de la vie impétueuse de notre peuple. Il réussit toujours à faire front avec sa sérénité d'âme, son esprit brillant, son avidité de lumière et son amour illimité.

Chers fidèles endeuillés, bien que nous désirions longuement parler des mérites du défunt, de sa vie et de son labeur (et il y a beaucoup de choses à dire), le temps s'enfuit et nous nous préparons à confier à la terre le corps de notre frère bien-aimé : le regretté Diran KHAYIGUIAN.

Nous nous sentons maintenant un peu plus réconfortés car nous pensons que nous ne nous séparons que de son corps et que son âme reste vivante et s'élève en ce moment, pleine d'une nouvelle animation qui la conduit de l'autre côté de la vie, pour vivre d'une manière plus vraie, plus complète, plus brillante et pour rester définitivement encore plus splendide en nos cœurs, aussi présente chez les uns que chez les autres.

Nous sommes des chrétiens et nous croyons en la vie dans l'Au-delà. Que notre chagrin ne soit donc pas équivalent à désespoir ; pour nous, Jésus a vaincu la mort par sa splendide résurrection et nous tous pouvons hériter du royaume céleste.

Une fois de plus, prions pour que le Seigneur accueille dans la paix son âme affligée et qu'elle soit digne d'être couronnée des lumières éternelles.

Béni soit le souvenir de notre regretté Diran KHAYIGUIAN, et que sa veuve, ses enfants, ses frères et ses proches trouvent réconfort en Dieu, par l'Esprit-Saint, dans l'éternité des siècles.



courrier des lecteurs

L'OUTRAGE AUX ARMÉNIENS

Le devoir d'informer du journaliste, pour primordial et incontestable qu'il est, ne doit pas conduire à semer le doute, créer l'amalgame et brouiller les esprits des lecteurs confiants.

Or, il se trouve que depuis quelques semaines, un journaliste se complait, dans les colonnes du quotidien *Le Figaro* à en rajouter de plus belle sur des faits et des méfaits relevant du terrorisme aux ramifications internationales. Ayant choisi le sujet le plus délicat à traiter, par l'absence totale de références, de statistiques, de chiffres, de fichiers, voire d'explications, il se devait d'avancer — colonne après colonne — avec la plus grande prudence. L'exemple passé prouve que chaque action violente, incompréhensible politiquement, trouvait une comode explication : "C'était Carlos". Carlos était partout, il allait plus vite que le son. Il était l'exécuteur et l'aboutissement des règlements de compte politico-terroristes. Trop facile, hélas !

L'attentat de la synagogue de la rue Copernic, après avoir bouleversé la France, a mis toutes les polices en chasse. Bien entendu, à ce jour, on en reste aux supputations. Est-ce un Grec ? un Chypriote ? un Arménien du Liban, favorable aux Palestiniens ? Après tout, la bombe de la rue Copernic serait la même que celle ayant explosé en Suisse à Genève, deux mois plus tôt. De là à mêler les Arméniens à ce genre de terrorisme, il n'y a qu'un pas que *Le Figaro* a franchi à plusieurs reprises.

S'enhardissant devant l'absence de réponse des organisations traditionnelles arméniennes de France, occupées qu'elles étaient par l'organisation de leurs multiples banquets annuels, les accusateurs se firent de plus en plus précis.

D'abord : "Si c'était un terroriste arménien ?". Puis : "La filière arménienne". Pour suivre : "Les mercenaires arméniens". Tous ces titres accusateurs se suivant, sans pour autant fournir d'autres informations d'enquêtes policières étayant les propos provocateurs.

Qu'une bombe ressemble à une autre bombe n'a jamais effleuré l'idée du journal justicier. Qu'un Arménien veuille tuer des dizaines de Juifs dans leur lieu de culte à Paris est un fait plausible aux yeux de l'enquêteur-journaliste. Même si trois mille ans d'Histoire démontrent qu'aucune action belliqueuse ou violente ne s'est jamais produite entre les deux peuples qui sont parmi les plus anciens du monde, qui ont survécu à mille ans de massacres, en moyenne, et ont préservé leur identité nationale et culturelle, sans omettre l'attachement à leur culte, ciment de leur patrie.

Lorsque la police française s'avère impuissante à démasquer les exécuteurs d'ambassadeurs et de consuls turcs, parce que les mobiles sont inclassables, ça ne gêne pas outre mesure les théories du journaliste-roi de l'embrouillamini politique.

Comment trouver des hommes qui exécutent des hauts représentants turcs pour que la justice soit rendue aux 1.500.000 victimes sans sépultures du gouvernement ottoman de 1915 ? Des exécuteurs demandant au monde et au bourreau de reconnaître le génocide et non de le nier.

A notre connaissance, rue Copernic, il n'y avait pas de représentant turc en prière ! L'amalgame palestino-libanais-arménien-chypriote relève d'une aventure extraordinaire de "Tintin et Milou". Il est grave d'avancer des hypothèses qui compromettent une communauté tranquille, intégrée à la nation française depuis bientôt cent ans. Attention de ne pas se tromper de cible, de bourreau, de victime. Les Arméniens terroristes existent sûrement dans le monde. Mais à ce que l'on sait, ils n'ont tué que les représentants du pays responsable du premier génocide de l'Histoire. Contrairement à des faits récents concernant l'ambassade d'Irak, ou la protection de Chappour Baktiar, ces Arméniens, fils chassés du Liban en feu en 1975, n'ont tué aucun policier français, aucun civil attardé dans la rue ou sur le pas de la porte. Il faudrait peut-être en tenir compte avant de porter des accusations de plus en plus précises, alors que s'éloignent les fragments d'un impossible éclaircissement.

Encore heureux que Carlos ne soit pas arménien ! Personne ne sait par quelle main, quelle organisation, quelle nationalité a été commis l'attentat de la synagogue. Aucun Juif n'a porté d'accusation contre les Arméniens. Ils se connaissent depuis toujours, par la souffrance pour la survie. Ils ont combattu l'opresseur, ont versé leur sang dans les rangs de la Résistance. Ils ne s'abaissent pas à s'imaginer qu'une bombe venait de leurs enfants. Tant qu'il n'y a pas de faits révélateurs indiscutables, le silence et la mesure devraient être le souci premier du *Figaro*.

Or cela ne semble pas le cas d'un des rares quotidiens qui s'éternisent sur ces actions violentes. Par l'éternelle plume de Jean-Charles Reix, il y a quelques jours, un nouvel article accusateur est paru sur trois colonnes du *Figaro*. Cette fois-ci, le titre *Vendetta arménienne* accroche plus le lecteur. construire un document sur des bombes placées à l'Office du tourisme français à Londres, mais qui n'ont pas explosé, est plutôt surprenant. Les autonomistes corses ou bretons ont habitude la France à de plus sérieux attentats. Là où le bât blesse de plus en plus, c'est que M. Reix en profite une fois de plus pour glisser la sempiternelle phrase : "La bombe de la rue Copernic était la même que celle ayant explosé à Genève".

C'est la quatrième fois que l'on nous ressert le sujet, bien que rien d'autre ne permette d'affirmer en l'espèce qu'il y est corrélat avec des Arméniens violents. Aussi l'agacement commence-t-il à se faire parmi les Arméniens de France qui, solidaires de leurs frères de quelque pays qu'ils soient, n'entendent pas être accusés sans preuve. La suspicion étant, avec la calomnie, une grave atteinte à l'honneur, il convient de ne pas laisser un journaliste se comporter en détective bredouille mais plein d'idées dangereuses.

L'armée secrète arménienne est un titre pompeux qui ne correspond à aucune structure issue d'un consensus national. Les exécuteurs de consuls et ambassadeurs turcs sont des désespérés qui croient que la violence sera entendue par les instances internationales. Les Arméniens ne les approuvent pas, ce n'est pas pour cela qu'ils pleureront sur les victimes, fils de bourreaux d'hier. Le devoir des Arméniens est tout de même de venir en aide à ceux qui sont en prison, comme Max Klindjian à Marseille, ou ceux en prison à Genève pour des actions violentes. Le premier est accusé d'avoir participé à un attentat mais il n'est pas question de le juger. Cela réveillerait nos morts de 1915. Les deux autres ont été les premières victimes de leur bombe dans une chambre d'hôtel. M. Reix devrait se pencher un peu plus sur l'Histoire douloureuse du

peuple arménien. Il apprendrait ainsi qu'en 1906 une trentaine de révolutionnaires s'emparèrent de la Banque ottomane à Constantinople, y tenant un siège en règle. Des tonnes d'or et de devises européennes donnèrent des crises de nerfs aux ambassadeurs accourus. Les révolutionnaires voulaient sauter dans ce camp retranché avec tout ce qu'il contenait. La promesse de réformes envers la communauté chrétienne de Turquie, le respect de droits élémentaires des Arméniens et les garanties accordées par les représentants des puissances européennes convainquirent les Arméniens de ne pas mettre à exécution leur projet suicidaire. Le grand soulagement des uns fut aussi grand que la déconvenue des autres. Les Arméniens en étaient quitte pour un massacre de plus, en plus sanglant cette fois-ci.

Quand Jean-Charles Reix écrit : "La France est depuis longtemps le champ clos de ce terrorisme arménien importé du Liban", il ne mesure pas ses paroles, oriente ses propos, travestit la vérité, et salit la diaspora arménienne de par le monde qui, du Liban à Marseille, a, en d'autres temps, honoré la France par le sang versé sous le drapeau tricolore.

LAURENT SIVAS
Paris



Sanary le 24 Mars 1981

Monsieur, Madame,

Je vous écris pour vous dire combien je suis scandalisée des articles parus dans *Arménia* de Février 1981 dans la rubrique "Réflexions".

Bien que n'ayant pratiquement pas d'amis arméniens, et participant de très loin seulement à toutes les diverses activités des associations arméniennes (le football, les curés, le folklore et les réunions stériles ne m'intéressent guère), je suis cependant par ma naissance et par mon sang, touchée au plus haut point par "la question arménienne".

Le peuple arménien semble n'avoir pas assez souffert des humiliations, brimades, privations, massacres et déportations de la part des Turcs, il lui faut en plus être jugé par des gens qui ne sont pas allés chercher bien loin le pourquoi et le comment des choses.

En effet, les réfugiés arméniens du génocide de 1915 qui sont arri-

vés en France et dans les autres pays qui les ont accueillis, étaient pour la plupart démunis de tout, mais trop heureux d'être des survivants. Si quelques-uns avaient parfois un peu d'argent avec eux, il leur a vite fallu trouver de quoi nourrir, vêtir, loger, prendre soin de leur famille et d'eux-mêmes. Et tous ces rescapés arméniens qui ne parlaient pas le français, ont travaillé d'arrache-pied pour s'en sortir, pour réussir, pour assurer à leurs enfants un avenir stable, et surtout pour leur éviter de connaître comme eux la famine et la misère.

On ne peut pas reprocher à des rescapés d'un massacre de rechercher avant tout la sécurité et l'aisance matérielle. Ils étaient ouvriers, artisans, commerçants, cordonniers, horlogers, tailleurs. Leurs enfants et leurs petits-enfants surtout, sont devenus avocats, médecins, professeurs, écrivains. C'est cette génération-là, c'est nous jeunes Arméniens, qui devons ressusciter l'Arménie, afin que le sang versé par ceux qui nous ont précédés n'ait pas coulé pour rien et ne soit pas perdu.

C'est pour cela que les terroristes arméniens se battent. C'est pour cela qu'ils tuent les diplomates turcs.

Talaat et compagnie ne sont heureusement plus de ce monde. Mais ces diplomates sont tués non pas seulement par un simple esprit de vengeance contre des "innocents qui n'étaient pas nés en 1915" comme certaines personnes fort mal renseignées pourraient le croire, mais pour marquer au monde entier leur révolte face à une politique, un régime turc qui ne veut toujours pas reconnaître le génocide de 1915 perpétré contre un million et demi d'Arméniens, et qui ne reconnaît pas le droit à l'existence d'un Etat arménien libre et autonome, et dont il a confisqué et occupé les terres trois fois millénaires.

Qu'est-ce qu'un diplomate ? C'est une personne qui représente légalement la politique de son pays. Son assassinat ne peut donc pas être un crime inutile et imbécile, car ce n'est pas la personne qui est visée mais ce qu'elle représente. Chacun prend ses risques en affichant ses opinions ; à chacun donc d'en être responsable et de savoir en supporter les conséquences. Et quant à savoir de quoi étaient coupables les milliers d'enfants arméniens massacrés par les Turcs, que ceux qui affirment que les diplomates turcs et leurs familles sont innocents se posent donc la question. Ils étaient coupables d'être nés Arméniens.

Personne n'oserait défendre les nazis, les communistes vietnamiens au Cambodge, les Bokassa, alors pourquoi défendent-ils les Turcs ? Il y a là une injustice, et la vérité est à rétablir.

Pour terminer ma lettre, je voudrais dire que tout l'espoir que j'ai de voir un jour l'Arménie renaître

de ses cendres, de pouvoir un jour retourner vivre avec mes enfants sur la terre de nos ancêtres dans un pays libéré, tout cet espoir repose sur l'action de nos terroristes arméniens, nos guerilleros, nos fedajins de la fin du XX^e siècle. Aucun Arménien d'aujourd'hui n'a le droit d'entraver leur action ou de les critiquer, il ne peut que les admirer, même secrètement. Car ils ont par quelques actes, mobilisé l'opinion internationale, ce que les diverses associations arméniennes de bienfaisance n'ont jamais su faire.

Quant aux articles parus dans *Arménia* de Février 1981 en page 3 je les trouve franchement trop "poussés" pour avoir été librement écrits par des Arméniens, surtout le dernier texte qui est absolument théâtral. Je dénonce qu'ils ne sont qu'une suite de mauvaise foi légendaire, et à l'esprit fourbe et méprisable du Turc, qui nous ont tant de fois joué des tours.

En tout cas, les fils de Serop ne sont pas morts, ils sont sur le chemin de la liberté.

Je vous remercie par avance de l'honneur que vous me feriez de publier ma lettre.

Madame C. BEZELGUES
née MINASSIAN



IL ÉTAIT UNE FOIS...

TRIBUNE LIBRE

Il était une fois un certain pays au sein duquel une partie de ses habitants s'avisèrent de célébrer un anniversaire dont la chronique de l'époque ne précise pas la nature, mais qui semblait fort important. Ces habitants ayant la regrettable réputation de cultiver la division, on créa spontanément une commission pour organiser l'unité.

Contrairement à toute attente, les natifs de cette contrée, toutes tendances confondues, se mirent d'accord sur les modalités de la commémoration après que les vrais organisateurs eurent pris la sage précaution de tout décider d'avance de sorte que les autres eurent la liberté d'approuver ce qui leur était imposé. En vérité, la liste des prohibitions était si longue que pratiquement tout ce qui n'était pas autorisé se trouvait interdit. Il fut même interdit de prononcer le nom de l'un d'entre eux, physiquement empêché, qui se voyait reprocher d'avoir fait un peu trop parler de l'événement que précisément on se proposait de faire mieux connaître. Certaines mauvaises langues, toujours promptes au dénigrement, osèrent même évoquer je ne sais quelle commission d'organisation... de la censure. Heureusement, des observateurs beaucoup plus objectifs rétablirent la vérité en déclarant avec juste raison que l'on avait quand même le droit de prononcer le mot qui faisait l'objet de la commémoration.

Les manifestants préalablement aseptisés s'engagèrent donc à appliquer scrupuleusement les consignes afin de ne rien faire qui puisse gêner ou mécontenter qui que ce soit sous peine d'être accusé du péché capital de fractionnisme.

Le chroniqueur de ces temps lointains, tout en se réjouissant de cette miraculeuse unité d'action qui conditionnait à l'évidence le succès de la célébration, ajouta, parce qu'il avait mauvais esprit, qu'il convenait peut-être de se demander à quoi pouvait bien servir l'union pour l'union ?

Jacky CHAMANADJIAN



RAPPORT SUR LES RÉFUGIÉS ARMÉNIENS AU PROCHE ORIENT ET EN ARMÉNIE SOVIÉTIQUE, établi en avril 1922 par l'Association Near East Relief de Philadelphie.

Pour le 65^e anniversaire du premier génocide du XX^e siècle, Michel Chirinian et les Editions Edisud présentent un document inédit : à travers une série de rapports et de lettres de 1921-1922, une grande association philanthropique américaine fait le point sur la situation des rescapés arméniens au Proche-Orient et surtout sur celle de la population de l'Arménie russe, devenue depuis peu soviétique. Devant ces centaines de milliers d'enfants et d'adultes que sept années de guerre ont réduits à la famine et à la maladie, le problème humanitaire, passant outre aux divergences d'idéologies, se pose dans les mêmes termes qu'aujourd'hui : difficile collecte de fonds, mise en place de centres d'accueil pour les réfugiés de Cilicie et d'Anatolie, création d'orphelinats et d'hôpitaux.

Le rapport du Near East Relief inclut également une étude sur l'Arménie historique et sur l'intégration des Arméniens aux U.S.A. au début du XX^e siècle.

Ce rapport sera présenté dans sa version originale (en langue anglaise) en fac-similé, avec une traduction française en regard. Il comprend 25 photos inédites qui sont les photos d'origine jointes au rapport.

Un document que tous les Arméniens et tous ceux que touche actuellement la multiplication cruciale des problèmes humanitaires, souhaiteraient lire et consulter.

Livre broché de 72 pages.

Prix franco l'exemplaire : 35 francs.

Remises aux Associations et groupes

selon quantité :

*10 % par 10 exemplaires
(sur un prix unitaire de 30 F)*

*20 % par 25 exemplaires
(sur un prix unitaire de 30 F)*

*30 % par 50 exemplaires et plus
(sur un prix unitaire de 30 F)*

Cette édition a été réalisée à l'initiative de M. Michel CHIRINIAN d'Avignon, qui s'est rendu acquéreur d'un exemplaire de l'original du rapport « Near East Relief Activities ». Nous avons choisi de livrer la version originale en fac-similé légèrement réduit en page gauche de l'ouvrage, la page droite présentant la traduction française.

Les photographies sont celles du document original accompagnées de leur légende en anglais puis traduite en français.

L'introduction de MM. Yves Ternon et Gérard Dédéyan restitue ce document dans la tragédie du peuple arménien et présente l'aide déployée par l'association « Near East Relief » en faveur des réfugiés à la fin de la Première Guerre mondiale.

NEAR EAST RELIEF

Activities regarding the Armenian refugees (1922)

SECOURS AU PROCHE-ORIENT en faveur des réfugiés arméniens (1922)

INTRODUCTION

On sait que le massacre des Arméniens de l'Empire ottoman, ordonné par le gouvernement jeune-turc de 1915, à la faveur de la Première Guerre mondiale, inaugure avec son million et demi de victimes la série des génocides du XX^e siècle. On sait moins que les rescapés, en particulier les enfants orphelins, ont vécu dans toute sa détresse et avec des problèmes de survie cruciaux, une situation de réfugiés que les événements contemporains tendent tragiquement à banaliser.

Cette introduction voudrait simplement retracer les documents présentés ici dans leur contexte historique. Dès 1915, en réponse à une demande pressante de l'ambassadeur des États-Unis, Henri Morgenthau, un groupe de missionnaires, de philanthropes, d'industriels et d'enseignants fonde l'*Armenian Relief Committee* (Comité de secours arménien).

Découvrant l'ampleur du désastre, le Comité développe son action, s'unit à d'autres groupes d'assistance aux Arméniens en Syrie et en Perse, et, au cours des années 1916 et 1917, fait parvenir aux chrétiens d'Orient une aide matérielle.

Après la rupture des relations diplomatiques entre la Turquie et les États-Unis en 1917, nombre de missionnaires et enseignants américains demeurent à leur poste.

Par contre, au Caucase, où s'entassent dès 1915 la plupart des Arméniens de Turquie survivant aux massacres, les organisations américaines sont très réduites. C'est seulement après novembre 1918 qu'elles développent leur aide à l'Arménie. L'*Armenian and Syrian Relief* (le Secours arménien et syrien) devient l'*American Committee for Relief in the Near East* (A.C.R.N.E.). Comité américain de secours au Proche-

Orient). Une campagne de 30 millions de dollars est lancée. Dès le mois de janvier 1919, l'A.C.R.N.E. expédie au Proche-Orient et au Caucase un premier cargo de vivres et de personnel médical. Une commission, dirigée par James Levison, président de l'A.C.R.N.E., supervise, dès son arrivée à Constantinople, la distribution de plusieurs tonnes de vivres et de vêtements aux réfugiés de la ville et de l'Anatolie orientale. Une partie de la commission se rend ensuite dans les anciens territoires ottomans, en Syrie, en Palestine et en Géorgie, tandis qu'un autre groupe gagne le Caucase. Là, il découvre une situation qui dépasse les pires appréhensions de l'A.C.R.N.E.

La République arménienne, créée en catastrophe en mai 1918, après l'éclatement de la République transcaucasienne et devant la menace d'extermination des Arméniens de Russie par l'armée turque, n'a aucun moyen de subvenir aux besoins les plus élémentaires des 500 000 réfugiés qui s'entassent sur son minuscule territoire.

Dans les six mois de l'hiver 1918-1919, 200 000 personnes meurent de froid, de faim, du typhus.

Dès mars 1919, une équipe médicale est envoyée à Erevan et l'A.C.R.N.E. prend en charge 11 hôpitaux et 93 orphelins regroupant plus de 13 000 enfants dont le gouvernement pouvait assurer ni la subsistance, ni l'éducation.

Parallèlement, peu après l'armistice, le Congrès américain vote un crédit de 100 millions de dollars d'aide aux populations chrétiennes et juives d'Asie mineure. L'*American Relief Administration* (A.R.A., Administration américaine de secours) est chargée de contrôler la distribution de cette aide, et le président des États-Unis, T.W. Wilson, nomme Herbert Hoover président de l'A.R.A. Des observateurs envoyés au Caucase rapportent la situation de détresse de la population. Mais l'aide envoyée à la République arménienne doit traverser par la Géorgie, alors en conflit frontalier avec l'Arménie. Les Géorgiens s'approprient la moitié des vivres adressés à l'Arménie de février à juin 1919, et c'est seulement en mai que parvient à Erevan la première aide substantielle. Elle assure néanmoins la soudure en une période particulièrement critique. Jusqu'en août 1919, 28 000 tonnes de vivres envoyées par l'A.R.A., 750 tonnes de vêtements de l'A.C.R.N.E., le tout d'une valeur de 20 millions de dollars.

Dès la fin de 1920, les Alliés abandonnent progressivement les Arméniens. La Cilicie est évacuée après l'accord franco-turc d'Ankara d'octobre 1921. La population arménienne s'enfuit précipitamment derrière les troupes françaises, abandonnant tous ses biens.

Quatre mille orphelins recueillis par le *Near East Relief* dans les centres d'Ourfa, Marache et Aintab sont autorisés à se rendre en Syrie et au Liban, tandis que ceux de Diarbékir, Kharpout et Koniah se voient interdire de quitter le pays.

Grâce aux fonds recueillis aux États-Unis, les membres du *Near East Relief* en Syrie et en Palestine assurent pour la plus grande part l'accueil, l'entretien et le transport en Amérique et en Europe des réfugiés.

Après avoir réglé la question arménienne en Cilicie et échoué devant les bolchéviques en Transcaucasie, les kémalistes préparent la libération finale de l'Anatolie et déportent les populations grecques et arméniennes survivantes, sans que le *Near East Relief* puisse leur venir en aide. L'organisme américain n'est autorisé à recueillir que les enfants de moins de douze ans.

Les instances du N.E.R. en Arménie devenue communiste sont maintenues : la survie des réfugiés, et surtout des orphelins, en dépend.

C'est ainsi que, dans les premières années d'un régime soviétique, une organisation charitable dépendant de fonds recueillis grâce aux dons des citoyens américains maintient en réanimation les survivants d'un peuple agonisant.

C'est cette page inconnue de l'histoire arménienne que recueille Michel Chirikian dans sa quête infatigable de documents inédits. Les rapports du N.E.R. de Philadelphie font le bilan de la situation des Arméniens au Proche-Orient et surtout tout au Caucase au cours de l'année 1922. Ils témoignent des difficultés financières que connaît son administration devant des demandes croissantes et révèle l'insondable détresse de ces enfants qui en 1922 vivent dans la guerre, les massacres et la famine. La lecture de ces récits bouleversants suffit à comprendre l'appel désespéré de ces témoins d'une longue liste vaincre de l'inconscience des puissances qui n'ont pas su entendre l'appel de ces enfants qui meurent de faim, de froid, de peur. Ces enfants qui meurent elle s'achèverait, puisque nous assistons aujourd'hui encore, complices dans l'impuissance, à l'agonie de populations entières, déchirées par les appétits voraces des nations et de leurs idéologies contradictoires. Orphelins d'une humanité qui n'a jamais pu en assurer la paternité, qu'ils nous poursuivent de leurs cris obsédants jusqu'à ce que nous puissions nous convaincre que ce sont nos propres enfants que nous laissons tuer avec eux par nos silences et nos égoïsmes!

ÉDISUD
La Calade, 13090 Aix-en-Provence

Yes TERNON et Gérard DÉDÉYAN

VE COMMITTEE
 B. McCormick
 Chairman
 E. Beidleman
 Chairman
 George Smith
 Chairman
 Rhineland
 Chairman
 Heinz
 Chairman
 H. Lorimer
 Chairman
 Buffington
 Chairman
 Company
 Treasurer



NEAR EAST RELIEF
 INCORPORATED BY AN ACT OF CONGRESS
Help Load the Relief Ship

REGIONAL EXECUTIVE STAFF
 Rev. J. Calvitt Clarke, D.D.
 Assistant Regional Director
 Mrs. George C. Boardman
 Assistant to the Director
 Rev. Paul S. Leinbach, D.D.
 Director of Church and Sunday School
 Department
 Miss Gertrude H. Leidy
 Director of Department of Women's
 Organizations
 Rev. Haig Y. Yardumian
 Foreign Department
 Miss Dorothy Bauer
 Director of Publicity
 Charles E. Whaler
 Field Supervisor

REGIONAL HEADQUARTERS
 G. E. SILLOWAY, Director

N. E. COR. BROAD & LOCUST STS.
 PHILADELPHIA, PA.
 April 19, 1922.

NEAR EAST RELIEF

Le 19 avril 1922

PHIA RELIEF
 COMMITTEE

Chairman
 Treasurer
 Secretary
 Clerk
 Members

Mademoiselle Sarah Newlin,
 1834 Pine Street
 Philadelphie, Penn.

Miss Sarah Newlin,
 1834 Pine Street,
 Philadelphia, Penna.

My dear Miss Newlin:-

Because of your intelligent interest in deserving philanthropies, and in view of the fact that you have expressed interest in the fate of the starving children in Bible lands, I wish to submit to you a detailed statement of our work, including photographs of actual conditions taken within the last few months in the Near East. In response to your questions regarding the characteristics of the Armenians, I am also citing the gifts of eminent Armenians to civilization, including a resume of interesting events in their history.

Ma chère mademoiselle Newlin :
 C'est en raison du vif intérêt que vous portez aux œuvres philanthropiques et parce que vous avez exprimé le désir de vous pencher sur le sort des enfants mourant de faim dans les pays de l'Histoire Sainte que je souhaite vous soumettre un état détaillé de nos travaux ainsi que des photographies montrant les véritables conditions dans lesquelles se trouve le Proche-Orient ces derniers mois. Pour répondre à vos questions concernant les caractéristiques des Arméniens, je cite également les apports d'éminents Arméniens à la civilisation ainsi qu'un résumé des événements importants de leur histoire.

The Character of the Armenians

LE CARACTÈRE DES ARMÉNIENS

"The Armenians are a people of large and honorable capacities. For ages they have maintained their civilization under oppression that would have crushed almost any other people. The Armenian is one of the finest races in the world. If I were asked to name the most desirable race for immigration to the United States, I would name among the very first the Armenian." Andrew D. White, United States Ambassador to Germany and President of Cornell University. Autobiography.

« Les Arméniens sont un peuple de grandes et nobles possibilités. Pendant très longtemps, ils ont gardé leur civilisation malgré une oppression qui aurait anéanti n'importe quel autre peuple. L'Arménien appartient à l'un des plus beaux peuples du monde. Si l'on me demandait quel est le peuple le plus souhaitable pour l'immigration aux États-Unis, c'est le peuple arménien que je nommerai d'abord. »
 Andrew D. White, ambassadeur des États-Unis en Allemagne et président de l'Université de Cornell. Autobiographie.

Their part in the war is a stirring and heroic story. After the Russian Army's breakdown, the Armenians took over the Caucasian front (over 200 miles long), and thus rendered valuable services to the British Army in Mesopotamia. General Allenby calls the Armenians "The Belgians of the East" and definitely stated: "I am proud to have Armenian contingents under my command. They fought brilliantly." The heart of America which goes out to suffering children everywhere is particularly touched by the plight of this intelligent and oppressed people who have fought so heroically for racial and religious liberty.

Leur rôle dans la guerre est une histoire émouvante et héroïque. Après la débâcle de l'armée russe, les Arméniens reprirent le front du Caucase (plus de 320 kilomètres de long) et de plus rendirent de grands services à l'armée britannique en Mésopotamie. Le général Allenby appelle les Arméniens « les Belges de l'Orient », et affirmait précisément : « Je suis fier d'avoir des contingents d'Arméniens sous mes ordres. Ils ont combattu brillamment. » Le cœur de l'Amérique, qui a de la pitié pour les enfants qui souffrent, dans quelque pays qu'ils soient, est particulièrement touché par la condition de ce peuple intelligent et opprimé qui a combattu si héroïquement pour la cause de la liberté raciale et religieuse.

The green color used in the American dollar bill is another noteworthy contribution by an Armenian, Dr. Seropian, who sold his patent to the United States Government. Armenians have been pioneers in the art of photo-engraving, too, and have made some important inventions in this line. They control a good deal of this trade in the city.

« La couleur verte du dollar américain est également due à un Arménien, le Dr Seropian, qui vendit son brevet au gouvernement des États-Unis. Les Arméniens ont été aussi les pionniers dans l'art de la photogravure, et ont fait d'importantes découvertes dans ce domaine. Ils ont le contrôle d'une grande partie de cette activité dans la ville.

"The famous Casaba melon was introduced by Armenians.

Arakelyan of Fresno controls the melon business on the Pacific Coast and has won for himself the title of "The Melon King." Armenians in California have helped the agricultural development of the State. Armenian farmers of Fresno County control 40 per cent. of the acreage devoted to raisin grapes.

"The Armenians in the United States in proportion to their number and as compared to other races, have produced the largest number of professional men, some of whom have attained marked distinction. There are more than twenty Armenian teachers in leading universities.

F. D. Lynch, referring to the architecture of a few of the 1,001 churches and other ruins of Ani, the capital of Armenia in the 9th century, expresses the opinion that the Armenians were the originators of the Gothic style of architecture, and further says: "These monuments of an ancient civilization leave no doubt that the Armenian people may be included in the small number of races who have shown themselves susceptible of the highest culture."

General Sherif Pasha, the former Turk Ambassador at Stockholm, made the following statement in October, 1915:

"If there is a race which has been closely connected with the Turk by its fidelity, by its services to the country, by the statesmen and functionaries of talent it has furnished, by the intelligence which it has manifested in all domains - commerce, industry, science and the arts - it is certainly the Armenian."

There is no race on the face of the earth more worthy, by its inheritance, its intrinsic worth, its intellectual capacity and ability, its traditional industry, its peaceful temper and spirit, its domestic hopes and purposes, of a free and independent existence. In no commercial enterprise, no form of industry, no profession, and in no institution of learning in Turkey or elsewhere do the Armenians take second place."

ARMENIA AND THE ARMENIANS

The Armenians, a race of the Indo-European stock, about 1300 years B.C., left their original home in Thrace, Southeastern Europe, crossed the Bosphorus over into Bythinia, pushed Easterly into Cappadocia, and Northern Cilicia, and in about the 8th century B.C. reached the region of the mountain of Ararat, where they founded the State of Armenia.* "Herodotus"; Plinius"; "J. De Morgan".

During the Russo-Turkish war of 1877, of the dozen or more Armenian generals in the Russian army, Loris Melikoff was the Commander-in-Chief of the Caucasus forces, who subsequently became the Prime Minister of Russia and drafted her first constitution.

According to Lord Cromer, "the Armenians have attained the highest administrative ranks, and have at times exercised a decisive influence upon the conduct of public affairs in Egypt."

The first Prime Minister of Egypt, following British occupation, was an Armenian. Lucasz, who was the Prime Minister of Hungary in 1913, was also an Armenian.

«Le très réputé melon Casaba fut introduit par les Arméniens. Arakelyan de Fresno contrôle tout le marché du melon sur la côté Pacifique et a gagné le titre de « roi du Melon ». Les Arméniens de Californie ont aidé au développement de l'agriculture de l'État. Les fermiers arméniens du comté de Fresno contrôlent 40 % de la surface plantée en vigne.

«Par rapport à leur nombre et en comparaison avec les autres races, les Arméniens des États-Unis ont donné le plus grand nombre de professionnels dont certains sont du plus haut niveau. Il y a plus de vingt professeurs arméniens appartenant aux universités les plus réputées.

F.D. Lynch, en faisant allusion à l'architecture de certaines églises et autres vestiges d'Ani, la ville aux 1 001 églises, capitale de l'Arménie au IX^e siècle, affirme que les Arméniens sont à l'origine du style gothique et ajoute : « Ces monuments d'une civilisation antique ne laissent aucun doute sur le fait que l'on peut inclure le peuple arménien dans ce petit nombre de races qui se sont révélées susceptibles de la culture la plus élevée. »

Le précédent ambassadeur turc à Stockholm, le général Chérif Pacha, disait en octobre 1915 la chose suivante :

« S'il y a une race qui a été liée étroitement à la race turque par sa fidélité, par les services rendus au pays, par les hommes d'État et les fonctionnaires de talent qu'elle a fournis, par son intelligence, qui s'est manifestée dans tous les domaines (le commerce, l'industrie, les sciences et les arts), c'est certainement la race arménienne. »

« Il n'y a aucune race plus méritante sur terre, de par son passé, sa valeur intrinsèque, sa capacité intellectuelle, son industrie traditionnelle, son esprit et son tempérament pacifiques, ses buts et ses espoirs intérieurs d'une existence libre et indépendante. Les Arméniens sont au premier rang, que ce soit dans n'importe quelle industrie, entreprise ou institution d'enseignement de Turquie ou d'ailleurs. »

L'ARMÉNIE ET LES ARMÉNIENS

Les Arméniens, d'origine indo-européenne quittèrent en 1300 avant Jésus-Christ leur terre d'origine située en Europe du sud-est, traversèrent le Bosphore jusqu'en Bithynie, poussèrent plus à l'ouest jusqu'en Cappadoce et en Cilicie du Nord, et aux environs du VIII^e siècle avant Jésus-Christ atteignirent la région du mont Ararat où ils fondèrent l'État d'Arménie. « Hérodote », « Pline », « J. De Morgan »*.

Pendant la guerre turco-russe de 1877, parmi la douzaine ou plus de généraux arméniens de l'armée russe, Loris Melikoff fut le commandant en chef des forces du Caucase; il devint par la suite Premier ministre de Russie et ébaucha la première constitution de ce pays.

D'après Lord Cromer : « Les Arméniens ont atteint les grades les plus élevés dans l'administration, et ont parfois exercé une influence décisive sur la conduite des affaires publiques de l'Égypte. »

Le Premier ministre d'Égypte, après l'occupation britannique, était arménien. Lucasz, Premier ministre de Hongrie en 1913, était également arménien.

Date: January 27th, 1922.

EXTRACT FROM MESSAGE JUST RECEIVED FROM
DR. ELLIOTT OF AMERICAN WOMEN'S HOSPITAL
ERIVAN.

IMPOSSIBLE TO TELL OF MISERY IN SPITE OF ENORMOUS
WORK OF NEAR EAST RELIEF. WE HAVE EIGHT HUNDRED
FIFTY TWO CASES IN THE HOSPITAL AND CHILDREN DY-
ING IN ALL CORNERS OF ERIVAN. ALL DAY LONG WE
CAN HEAR WAILS AND GROANS OF LITTLE CHILDREN OUT-
SIDE OFFICE BUILDINGS HOPING WE CAN AND WILL PICK
THEM UP. IF SUN SHINES LITTLE WHILE THEY QUIET
DOWN; WHEN IT RAINS THEY BEGIN AGAIN. ONE DAY
RAIN TURNED TO SNOW IT WAS AWFUL TO LISTEN TO THEM .
THE NOTE OF TERROR THAT CAME INTO GENERAL WAIL WAS
PLAINLY PERCEPTIBLE UPSTAIRS AND I HAD WINDOWS
CLOSED. THEY WELL KNOW WHAT NIGHT IN SNOW WOULD
MEAN TO THEM. WE ARE PICKING THEM UP FAST AS POSS-
IBLE BUT FATAL TO CROWD THEM TO SUCH POINT WE WOULD
LOSE EVEN THOSE ALREADY IN ORPHANAGE.

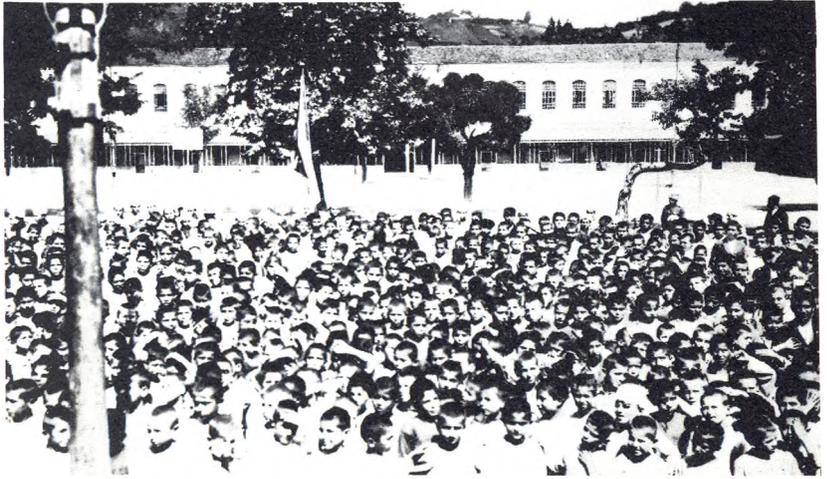
Date: 27 janvier 1922

EXTRAIT DU MESSAGE QUE NOUS VENONS DE RECEVOIR
DU D'ELLIOTT DE L'HOPITAL AMÉRICAIN
POUR FEMMES A ERIVAN

IMPOSSIBLE DE RACONTER MISERE EN DEPTT DE L'OEUVRE
CONSIDERABLE DE NEAR EAST RELIEF. NOUS AVONS HUIT
CENT CINQUANTE-DEUX CAS A L'HOPITAL ET DES EN-
FANTS MOURANT DANS TOUS LES COINS D'ERIVAN. TOUTE
LA JOURNEE NOUS ENTENDONS DES PLAINTES ET DES
GEMISSEMENTS D'ENFANTS A L'EXTERIEUR DES BUREAUX
ESPERANT QUE NOUS POURRONS ET VOUDRONS LES PREN-
DRE. SI LE SOLEIL BRILLE UN PEU, ILS SE CALMENT
QU'AND IL PLEUT, ILS RECOMMENCENT. UN JOUR OU LA
PLUIE EST TRANSFORMEE EN NEIGE, CE FUT AFFREUX DE
LES ENTENDRE. MALGRE FENETRES FERMEES, J'ENTEN-
DAIS TRES DISTINCTEMENT D'EN HAUT MONTER CES
PLAINTES EN UN GEMISSEMENT GENERAL. ILS SAVENT
TRES BIEN CE QUE SIGNIFIERAIT POUR EUX DE PASSER LA
NITE SOUS LA NEIGE. NOUS LES RECUEILLONS AUSSI VITE
QUE POSSIBLE, MAIS NE POUVONS DEPASSER UN SEUL QUI
NOUS FERAIT PERDRE CEUX QUE NOUS ABRITONS DEJA
DANS L'ORPHELINAT

Constantinople. — A portion of the thousand boys in the orphanage at Kouleli, on the Bosphorus Asiatic side. In the care of the Near East Relief.

Constantinople. — Une partie des mille garçons de l'orphelinat de Kouleli sur la partie asiatique du Bosphore. A la charge de Near East Relief.



« L'histoire du peuple arménien » rééditée par l'Académie de Marseille

● En notre siècle « d'information de masse », quoi de plus simple que de constituer une bibliothèque sur n'importe quel sujet... Pourtant, aussi étrange que cela puisse paraître, il n'existe qu'un seul ouvrage en langue française traitant de l'histoire du peuple arménien dans son intégralité, ou, du moins, dans ses aspects les plus méconnus depuis ses lointaines origines, 4 000 ans environ Avant Jésus-Christ, jusqu'en 1915, date de sa publication. Il fut rédigé par Jacques De Morgan, ingénieur des mines et l'un des plus grands archéologues du début du siècle, puisqu'on lui doit la découverte d'une grande partie du patrimoine archéologique égyptien et perse.

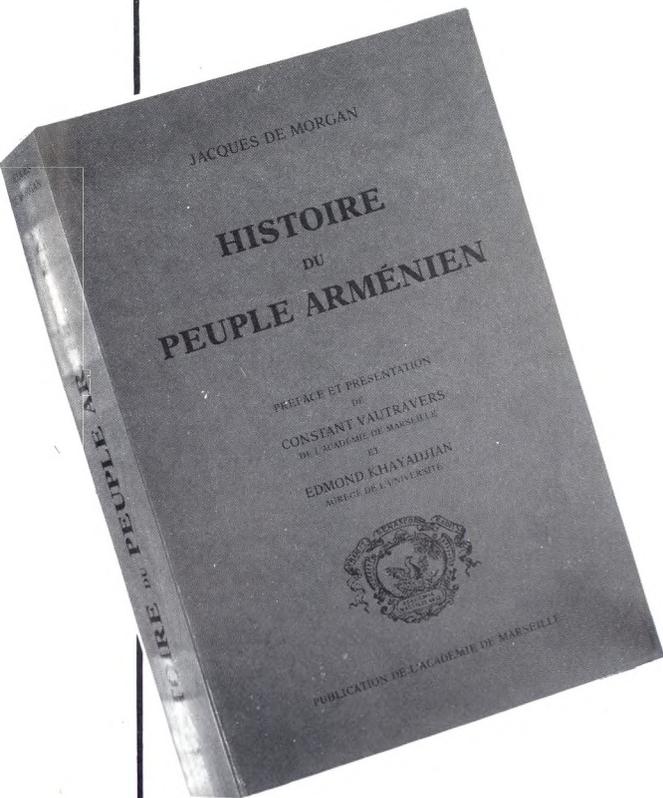
Epuisé par les multiples maladies tropicales contractées au cours de ses incessants voyages, Jacques De Morgan décédait à l'hôpital Salvator de Marseille, le 12 juin 1924, à l'âge de 68 ans. C'est de sa rencontre avec Archag Tchobanian, poète, homme de lettres et farouche patriote arménien que naquit cet ouvrage historique qui présente la particularité d'avoir été élaboré sur la base d'une abondante correspondance entre les deux hommes, tandis que la Première Guerre mondiale faisait rage.

L'Académie de Marseille vient de rééditer cette « Histoire du peuple arménien », devenu pratiquement introuvable en librairie. « Une réédition que l'on doit à une longue chaîne d'amitiés et de sympathies » selon l'expression de M. Georges Bergoin, l'actuel directeur de l'Académie, qui ouvrit en ces termes la séance de présentation de l'ouvrage.

Le premier maillon de cette chaîne fut M. Cyrille Vachon-France, collaborateur et ami de Jacques De Morgan, puis son exécuteur testamentaire. Invité au 250^e anniversaire de l'Académie, M. Vachon-France se lie de sympathie avec son secrétaire perpétuel, M. Francis J.-P. Chamant, et concrétise celle-ci par le don de la bibliothèque scientifique de Jacques De Morgan et d'une somme d'argent destinée à la création d'un Prix dédié au grand savant disparu. Ce Prix sera décerné pour la première fois en 1979, à M. Edmond Khayadjian, professeur agrégé de Lettres, enseignant au lycée Marcel-Pagnol à Marseille.

Le choix du lauréat s'imposait presque de lui-même, puisque celui-ci venait, justement, de conclure de longues années de recherches sur l'histoire du peuple arménien, au cours desquelles il eut la chance de découvrir toute la correspondance entretenue entre Jacques De Morgan et Archag Tchobanian. « On aurait pu s'en tenir là et l'histoire serait assez belle », écrit dans sa préface notre confrère Constant Vautravers, membre de l'Académie, mais, dans son élan, le lauréat a décidé de consacrer le montant de son Prix à la réédition de la précieuse histoire, dans l'intégralité de son édition de 1919, augmentée de sa propre contribution sur la genèse de l'œuvre. La boucle était bouclée. Pour Edmond Khayadjian, c'est là une forme d'hommage au tragique destin de son peuple, car, a-t-il rappelé, « au moment où mourait Jacques De Morgan, affluaient à Marseille les débris de cette civilisation, parmi lesquels il y avait mes parents ».

Claude MAUBON.
« L'Histoire du peuple arménien » sera vendu, hors commerce, au prix de 100 F, au titre de l'Académie de Marseille, 40, rue Adolphe-Thiers, dans le 1^{er} arrondissement. Il s'agit, en effet, d'une édition réservée aux sociétés savantes et aux chercheurs.



En vente à l'Eglise Arménienne du Prado - 339, Avenue du Prado - 13008 Marseille.



**ALAIN SIMONIAN,
le spécialiste de la
Dermo-Peau HAIRSKIN,
avec
BERNARD DARNICHE**

qui porte dans toutes les circonstances de sa vie sa Dermo-Peau HAIRSKIN,
même pendant les rallyes.

Il vous explique pourquoi sur répondeur automatique en téléphonant
au **16 (1) 205.00.84**

ou écrivez au **Centre d'Information contre la Calvitie :**
Alain SIMONIAN

125, Boulevard de la Blancarde - 13004 Marseille
Tél. (91) 49.48.00